

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300663-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



## RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE COBAS-AEP

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

### REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

<i>Repère visuel</i>	<i>Objectif</i>
 <p>ENGAGEMENT</p>	<p><b>Identifier rapidement nos engagements clés</b></p>
 <p>FOCUS</p>	<p><b>Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants</b></p>
 <p>RESPONSABILITÉ</p>	<p><b>Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale</b></p>

## Avant-propos



### SEEBAS – Rapport annuel du délégataire 2021

Je suis heureux de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** pour l'année 2021. Vous y retrouverez l'ensemble des informations techniques, économiques et environnementales relatives à la gestion de votre service d'eau et d'assainissement.

L'année 2021 fut une année particulièrement riche pour nos équipes qui ont su se mobiliser et développer des solutions innovantes, dans un contexte sanitaire sans précédent, pour assurer une continuité et une performance des services de l'eau et de l'assainissement.

Cette année fut aussi celle de nouvelles avancées pour les activités Eau France de Veolia, où nous avons voulu mettre l'accent sur ce qui fait notre engagement : l'expertise métier au service de la promesse que nous faisons à tous nos clients, quelle que soit la taille des collectivités, quel que soit leur contexte.

Cette promesse, c'est tout d'abord d'apporter une eau de qualité. Une eau bonne pour la santé, mais aussi une eau bonne pour l'environnement. Que de la source au rejet dans le milieu naturel nous prenons soin de cette ressource si importante pour nous et pour notre planète dans le contexte de l'urgence climatique.

Nous en sommes convaincus, l'eau sera l'enjeu majeur du XXI<sup>ème</sup> siècle au même titre que l'énergie ou le déchet, ce qui nous donne l'obligation d'agir en tant que décideurs et en tant que professionnels. Notre outil Kaïros, conçu en collaboration avec des Partenaires Experts et les données publiques nous permet de prévoir où auront lieu les plus grandes difficultés climatiques et il est évident qu'aucun territoire ne sera totalement épargné par les changements profonds dans le cycle de l'eau qu'amène le réchauffement climatique. Nous devons dès aujourd'hui agir ensemble, pour protéger l'eau, garantir son accès à tous et lui donner plusieurs vies.

Cette année fut aussi pour nous celle permettant d'engager la construction du champion mondial de la transformation écologique, intégrant la plupart des activités internationales de Suez, tout en garantissant une concurrence saine en France. Cette fusion à l'international nous permettra de créer plus de solutions transverses et agir pour la Transformation écologique.

Enfin, l'activité Eau de Veolia en France a voulu garder son ADN Français : un service client 100% Français, une proximité territoriale forte. Nous sommes fiers de notre héritage et nous voulons avec vous, pour vous, nous projeter vers l'avenir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

**Pierre Ribaute,**  
**Directeur Général, Eau France**

# PRESENTATION SEEBAS

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



« L'Activité Eau France » regroupe sous l'égide de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux l'essentiel des sociétés du groupe Veolia Environnement intervenant dans le secteur de la distribution de l'eau et de l'assainissement en France dont la Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud, SEEBAS.

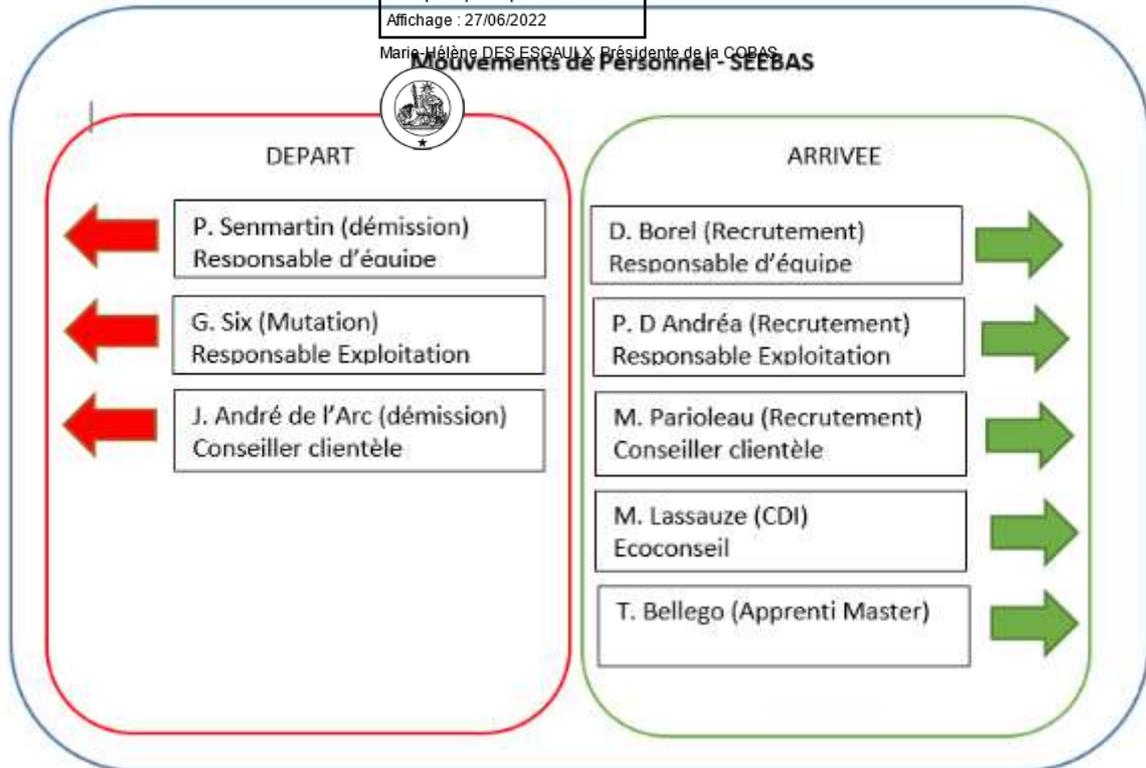
## LES INTERLOCUTEURS DE LA SEEBAS A VOS COTES

La SEEBAS (Société d'Exploitations des Eaux du Bassin d'Arcachon Sud) est la société délégataire du service public de production et de distribution de l'eau potable sur le Bassin d'Arcachon Sud. Elle s'appuie localement sur les ressources et compétences du Territoire Atlantique. Elle est garante de la qualité et de la continuité de ce service si précieux à la vie des habitants et du territoire

### 🔹 ORGANISATION

La SEEBAS s'appuie sur 23 salariés exclusivement affectés au service délégué et mène une démarche forte de l'emploi sur le territoire puisqu'elle compte un alternant Master Mise et l'embauche en CDI de l'Ecoconseiller.





Il n'y a pas eu d'évolution majeure affectant la situation du personnel et aucune observation n'a été formulée par l'Inspection du Travail.

Les équipes de la SEEBAS sont réparties sur trois des quatre communes ainsi :

- l'équipe usine de 4 personnes embauche sur la station de Cabaret des Pins sur la commune de la Teste de Buch ;
- une chargé de clientèle embauche sur l'accueil client du 18 rue Jehenne à Arcachon ;
- le reste du personnel embauche au niveau du 2 rue Copernic au Teich avec une présence régulière sur les deux autres sites de l'équipe d'encadrement.

La liste des emplois et postes de travail et la qualification des agents est détaillée ci-dessous :

💧 **Situation du personnel au 01/01/2022**

Liste des emplois et poste de travail
Agent Réseau
Agent Usine
Technicien Réseau
Technicien Maintenance
Technicien Technico Administratif
Responsable Exploitation
Directeur Service

Qualification des agents
1 apprenti alternant
14 Ouvriers
5 Techniciens
1 Agent de Maitrise
2 Cadres

## 💧 Sécurité

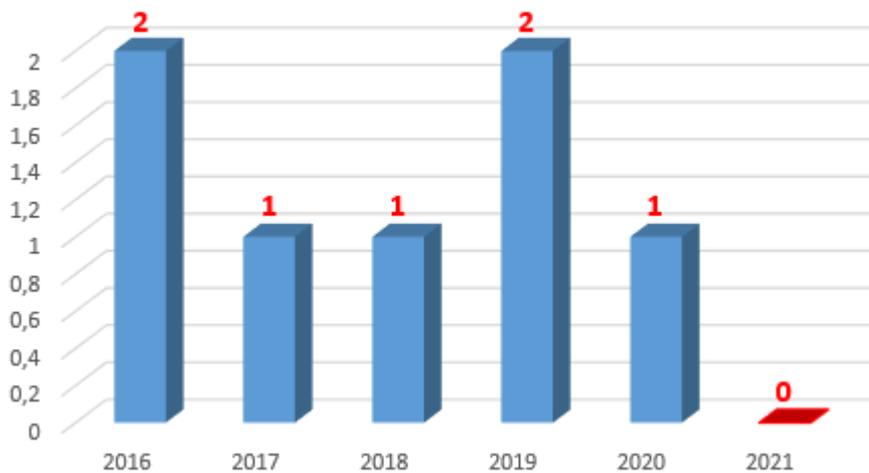
En 2021, nous n'avons pas déploré d'accidents du travail au sein des équipes de la SEEBAS ;



nous avons mis en place un plan d'action Sécurité, afin de sensibiliser et d'acquérir une culture sécurité au sein de la SEEBAS. Ce plan d'action, avec un suivi mensuel d'indicateurs Sécurité, s'articule autour de 4 grands principes :

- La remontée de situations dangereuses et presqu'accidents
- La mise en place de quart d'heure sécurité pour l'ensemble des collaborateurs
- Des visites sécurités terrains par le management
- Des échauffements musculaires tous les lundis, à l'embauche.
- 

Nombre d'AT avec arrêt



## 💧 LES ENGAGEMENTS DE LA SEEBAS

Parmi les engagements de SEEBAS pour les 12 années du contrat de délégation de service public :

### 💧 La transparence et la gouvernance

Deux membres de la COBAS siègent au Conseil d'Administration de So'Bass. Ils interviennent à différents niveaux de la vie de l'entreprise pour décider des grandes orientations du service. Plusieurs autres comités Technique Performance de l'Exploitation, Pilotage et Relation Usagers et Recherche et Développement se réunissent régulièrement pour évaluer et contribuer à la bonne tenue des engagements contractuels.

### 💧 La réactivité d'intervention

Les agents de la SEEBAS interviennent dans un délai de 1h à compter du signalement d'un incident pour évaluer la situation et réparer au plus vite. Si le traitement de ce dernier nécessite plus de temps (réparation, commande de matériel spécifique), les agents mettent tout en œuvre pour garantir la continuité du service.

### 💧 Sécuriser la ressource en eau

L'alimentation en eau de la COBAS repose sur 11 forages et une usine de traitement des eaux de surface alimentée par le Lac de Cazaux. Pour faire face aux pics de consommation en période estivale, la SEEBAS s'est engagée dans une démarche d'optimisation et de maintenance permanente des infrastructures d'approvisionnement.



💧 Garantir une qualité d'eau irréprochable

Le premier objectif de tout service d'eau potable est de garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée, 24h sur 24, 365 jours par an. Outre les analyses effectuées en continu au niveau de la production, les réseaux de distribution font l'attention d'un suivi accru.

💧 Améliorer le rendement de réseau

SEEBAS s'est fixé un objectif ambitieux de rendement du réseau (limitation des pertes en eau) qui pourra être atteint par des actions complémentaires : le déploiement du télélevé des compteurs sur 3 ans, l'instrumentation complète du réseau par des capteurs de fuites, une équipe dédiée à la recherche de fuite, le renouvellement de 6000 branchements en 5 ans.

# Sommaire



<b>1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE</b>	<b>10</b>
1.1 Un dispositif à votre service	11
1.2 Présentation du contrat	14
1.3 Les chiffres clés	15
1.4 L'essentiel de l'année 2021	16
1.4.1 Principaux faits marquants de l'année sur votre contrat	16
1.4.2 Propositions d'amélioration	19
1.4.3 Qualité eau	19
1.4.4 Evolutions réglementaires	19
1.5 Les indicateurs réglementaires 2021	21
1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021	22
1.7 Le prix du service public de l'eau	24
<b>2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION</b>	<b>25</b>
2.1 Les consommateurs abonnés du service	26
2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous	27
2.3 Données économiques	35
<b>3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE</b>	<b>37</b>
3.1 L'inventaire des installations	38
3.2 L'inventaire des réseaux	45
3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine	52
3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux	52
3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]	52
3.4 Gestion du patrimoine	54
3.4.1 Les renouvellements réalisés	54
3.4.2 Les travaux neufs réalisés	58
<b>4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE</b>	<b>59</b>
4.1 La qualité de l'eau	60
4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau	60
4.1.2 L'eau produite et distribuée	60
4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau	61
4.1.4 Bilan de la qualité de l'eau et préconisations	63
4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau	64
4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit	64
4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution	67
4.2.3 La maîtrise des pertes en eau	68
4.3 La maintenance du patrimoine	71
4.3.1 Les opérations de maintenance des installations	71
4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau	73
4.3.3 Les recherches de fuites	74
4.4 L'efficacité environnementale	80
4.4.1 La protection des ressources en eau	80

4.4.2	Le bilan énergétique du patrimoine	80
4.4.3	La consommation de réactifs	81
4.4.4	La valorisation des sous-produits	81
<b>5.</b>	<b>RAPPORT FINANCIER DU SERVICE</b>	<b>82</b>
5.1	<i>Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)</i>	83
5.2	<i>Les comptes Sociaux</i>	88
5.3	<i>Situation des biens</i>	93
5.4	<i>Les investissements et le renouvellement</i>	94
<b>6.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>101</b>
6.1	<i>La facture 120 m<sup>3</sup></i>	102
6.2	<i>Les données consommateurs par commune</i>	106
6.3	<i>La qualité de l'eau</i>	107
6.3.1	<i>La ressource</i>	107
6.3.2	<i>L'eau produite et distribuée</i>	107
6.3.3	<i>Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau</i>	108
6.4	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	146
6.5	<i>Annexes financières</i>	148
6.6	<i>Engagements à incidence financière</i>	153
6.6.1	<i>Flux financiers de fin de contrat</i>	153
6.6.2	<i>Dispositions applicables au personnel</i>	154
6.7	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	156
6.8	<i>Actualité réglementaire 2021</i>	159
6.9	<i>Glossaire</i>	175
6.10	<i>Autres annexes</i>	181
6.11	<i>Attestations d'assurances</i>	182
6.12	<i>Inventaire du patrimoine</i>	191
6.13	<i>Offres innovantes VEOLIA</i>	229
6.14	<i>Prévention, Santé et Sécurité</i>	232

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

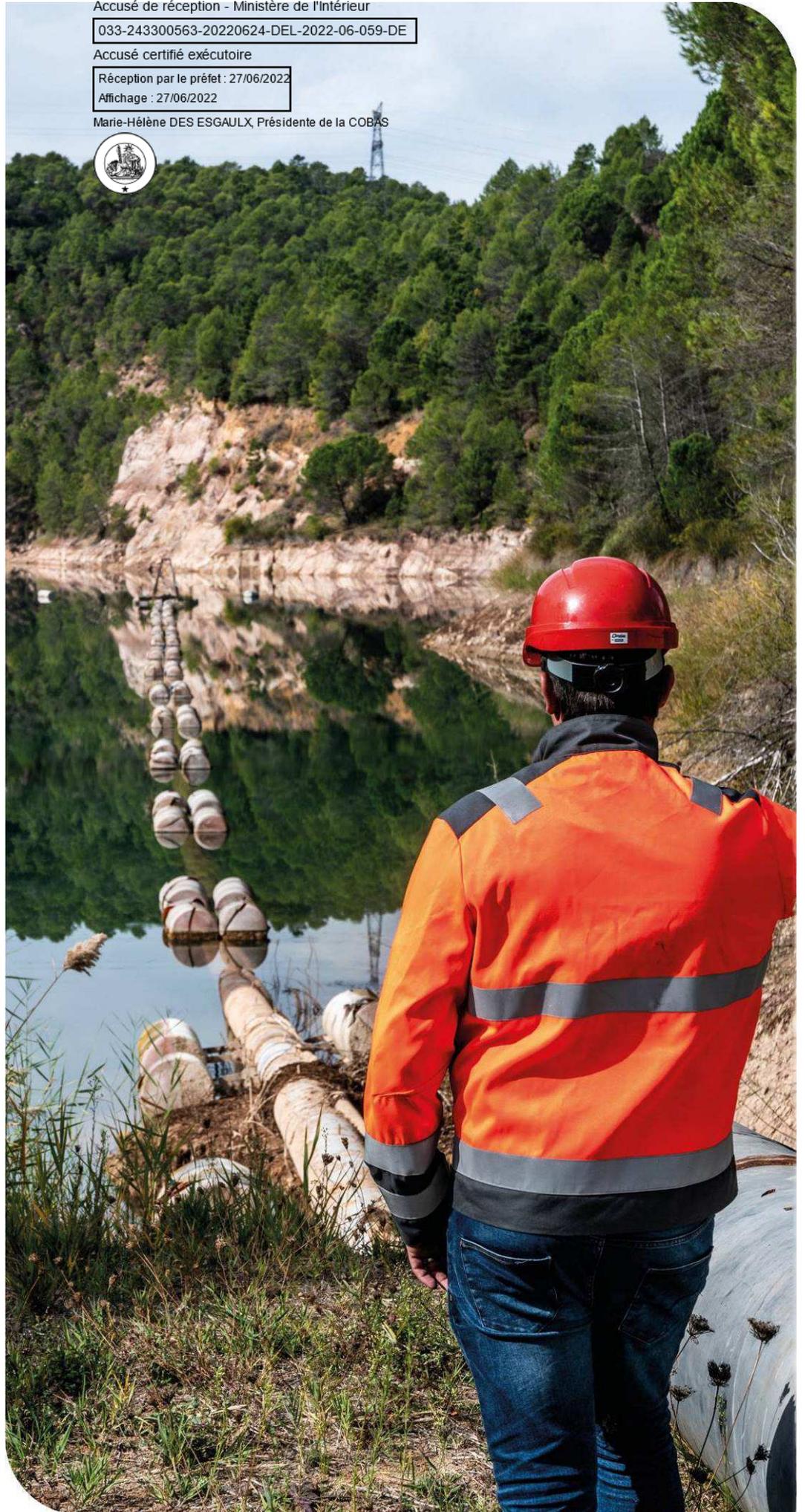
Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



# 1.

L'ESSENTIEL DE  
L'ANNÉE



En tant que déléataire, SEEBAS s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)



# 1.1 Un dispositif à votre service

## VOTRE LIEU D'ACCUEIL

*Ouvert au public du lundi au vendredi*

**Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7**

**☎ - 05 57 16 56 06 - Prix d'un appel local**

Les consommateurs de la So'Bass ont 2 points d'accueil ouverts toute l'année avec la possibilité de prendre des RDV pour la gestion des cas les plus complexes.



**18 RUE JEHENNE A ARCACHON**

**OUVERT DE 8H30 A 12H**

**SUR RDV DE 13H A 16H**

**2 RUE COPERNIC AU TEICH**

**SUR RDV DE 8H30 A 12H**

**OUVERT DE 13H A 16H**



## TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



***Pour toutes les démarches en lien avec vos abonnements aux services d'eau, vous pouvez nous contacter via plusieurs canaux mis à disposition.***

### NOTRE SERVICE CLIENT EN LIGNE :

- ✓ Sur internet : [www.sobass.fr](http://www.sobass.fr) où vous pouvez envoyer un message à notre Eco-Conseiller ou signaler un dysfonctionnement
- ✓ Sur votre smartphone via nos applications iOS et Android : [So'Bass & moi](#)
- ✓ Notre Centre Service Client : **05 57 16 56 06**



### VOS URGENCES

**7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24**



*Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.*

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

**05 57 16 56 06**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

## UN MEDIATEUR SEEBAS À VOS CÔTÉS

Mme Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



Un nouveau service a été déployé avec la création d'une fonction de médiation pour gérer les dossier de réclamation complexes pendant les heures ouvrables. Une ligne dédiée est en service pour informer directement l'utilisateur :



Mme Margaux Lassauze Ecoconseillère

**05 67 90 83 00**

## 1.2 Présentation du contrat



### Données clés

✓ Déléguataire	Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud
✓ Périmètre du service	ARCACHON, GUJAN MESTRAS, LA TESTE DE BUCH, LE TEICH
✓ Numéro du contrat	I0260
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	31/12/2015
✓ Date de fin du contrat	31/12/2027
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que déléguataire du service, Société d'Exploitation d'Eau du Bassin d'Arcachon Sud assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
vente	AQUALAND	Convention tripartite relative au droit de forage tirage SEEBAS/AQUALAND/COBAS
Mécénat	MOTOR GARAGE	Convention bipartite relative au mécénat de l'association Motor Garage dans le cadre du passage en e-facture des abonnés

### ✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
3	01/07/2021	Renégociation quadriennale contractuelle
2	05/07/2017	Intégration surpresseur, rémunération
1	20/12/2016	Actualisation de l'indice électricité de la formule de rémunération du déléguataire

## 1.3 Les chiffres clés

COBAS-AEP



### Chiffres clés



**68 820**

Nombre d'habitants desservis



**46 204**

Nombre d'abonnés  
(clients)



**10**

Nombre d'installations de  
production



**16**

Nombre de réservoirs



**926**

Longueur de réseau  
(km)



**100,0**

Taux de conformité  
microbiologique (%)



**87,6**

Rendement de réseau (%)



**231**

Consommation moyenne (l/hab/j)

## 1.4 L'essentiel de l'année 2021

Réception par le préfet : 27/06/2022  
Affiché(e) : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS

### 1.4.1 Principaux faits marquants de l'année sur votre contrat



#### ✓ Contractuel

Conformément aux dispositions contractuelles, Les dispositions de l'avenant N°3 sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Il a pour objet d'acter les évolutions ou les besoins survenus au titre de l'exploitation du service d'eau, tels que présentés ci-après :

- La répartition d'utilisation des ressources de nappe et de surface
- La mise à jour de l'inventaire avec la désaffectation de certains équipements (notamment surpresseur Portes de l'Océan) ;
- L'amélioration de la relation avec les usagers par la mise en place d'une médiation ;
- La modification de la cadence des travaux de renouvellement de branchements
- l'ajout d'un programme complémentaire jusqu'à 975 renouvellements de branchements, financés par une dotation additionnelle de 184 500€/an en année pleine ;
- L'ajustement du programme de travaux d'amélioration initialement prévus au contrat ;
- La création d'un fonds de travaux de sécurisation de 50 K€ pour l'année 2021 et 100 k€/an pour les années suivantes;
- De nouvelles conditions tarifaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (baisse des parts fixes et variables du concessionnaire) pour retrouver le prix toutes parts en euros TTC qui s'appliquait au démarrage du contrat au 1er janvier 2016 ;
- Un gel de l'application de la formule de révision tarifaire durant une période de 18 mois (du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022)

#### ✓ Installation de production (usine et forages)

- Le déclenchement d'une situation de crise a eu lieu dans la nuit du 14 au 15 juillet 2021 suite à l'arrêt accidentel de l'usine de production d'eau potable Cabaret des Pins. La vanne d'eau brute en diamètre 500mm s'est bloquée en position fermée, générant la rupture d'alimentation en eau brute provenant du lac de cazaux.



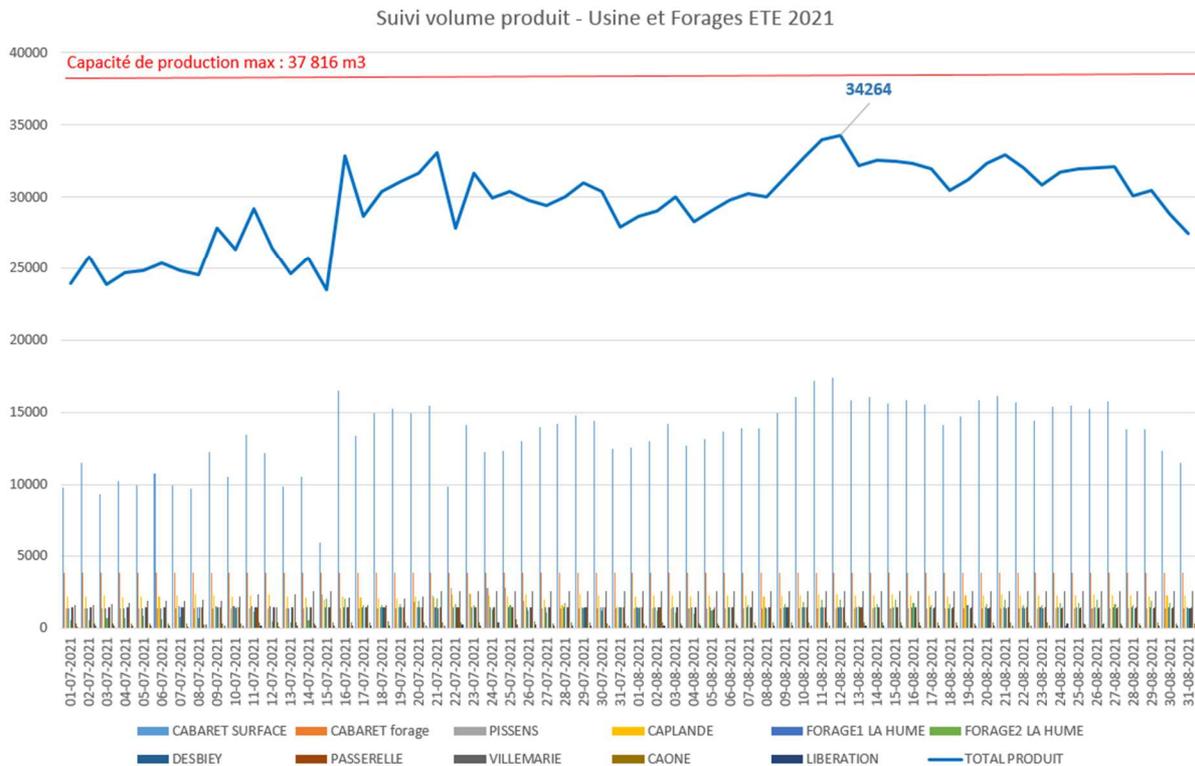
Les équipes de la SOBASS sont intervenues durant la nuit du 14 au 15 juillet 2021 pour rétablir la production en mode dégradé. Le redémarrage de l'usine a eu lieu à 14H30 le 15 juillet garantissant la continuité de service sans affecter la qualité de l'eau distribuée.

Une seconde opération programmée a eu lieu la semaine suivante pour rétablir les débits maximums après remplacement de la vane motorisée et une partie de la canalisation en diamètre 500mm.



Les usagers n'ont pas été impactés par cet incident.

- Les demandes de consommation durant la période estivale ont baissées en 2021 liées à une météo non clémente pour atteindre un volume maximal produit de 34 264 m3, le 11/08/2021; Malgré cette baisse constatée, 91% de la capacité de production a été sollicité nécessitant une attention particulière sur les ressources en eau du territoires et des installations dédiées à la production et aux stockages.



- Réalisation de trois diagnostics forage par la société Hydroassistance sur les sites de Cabaret les Pins, la Hume (forage2), Caplande2 et le remplacement de la pompe de forage du site Villemarie



- Installation d'un groupe électrogène fixe avec un inverseur de sources sur le site de Pissens dans le cadre du renouvellement.



### ✓ Réseaux

L'année 2021 est marquée par une forte hausse des fuites sur canalisation, 45 unités impactant le rendement de réseau.



Rue du Port à Arcachon DN200 - Boulevard d'Arcachon à La Teste DN300

### ✓ **Consommateurs**

- Lancement du poste média  au sein des équipes de la SEEBAS, en pérennisant le poste de l'Ecoconseillère en Contrat à Durée Indéterminée. Une ligne dédiée a été ouverte pour répondre aux attentes des consommateurs au **05 67 90 83 00**.
- Lancement des enquêtes de satisfaction pour améliorer la relation clientèle auprès des usagers de la COBAS .

### ✓ **Analyse de conformité des équipements de travail**

Le diagnostic des organes en mouvement et l'identification des risques mécanique est présenté en annexe « Prévention Santé et sécurité ».

#### 1.4.2 Propositions d'amélioration

- Augmenter la capacité de production permettant de sécuriser l'alimentation en eau des usagers de la Cobas en lien avec le lancement du schéma directeur
- Sécuriser les sites de production existants (forage) avec la mise en place d'un stock stratégique de pompes de forage, permettant de palier aux pannes accidentelles en saison estivale
- Renouveler les conduites de distribution d'eau de diamètre en DN500 en Bonna et fonte grise et finaliser celles en amiante-ciment.

#### 1.4.3 Qualité eau

- BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.
- PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme.

#### 1.4.4 Evolutions réglementaires

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service. Cette année la sélection porte sur les sujets suivants :

- ✓ Dérèglement climatique et résilience des territoires
- ✓ Crise relative à l'approvisionnement la hausse des cours des matières premières
- ✓ **Métabolites de pesticides**
- ✓ **Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine**
- ✓ Commande Publique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

- ✓ Suites de la crise sanitaire
- ✓ Services publics locaux
- ✓ Service public de l'eau potable
- ✓ Transition énergétique



L'ensemble de ces évolutions réglementaires vous sont présentées et détaillées au chapitre 6 « Actualité réglementaire 2021 ».

# 1.5 Les indicateurs réglementaires 2021

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	67 627	68 820
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	1,85 €/m <sup>3</sup>	1,79 €/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	110	110
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	85,5 %	87,6 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	4,52 m <sup>3</sup> /jour/km	3,86 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	4,20 m <sup>3</sup> /jour/km	3,56 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,74 %	0,69 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	80 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	26	15
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	792	582
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	0,68 u/1000 abonnés	0,97 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1,35 %	1,37 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,73 u/1000 abonnés	2,86 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

# 1.6 Autres chiffres clés de l'année 2021

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	7 484 204 m <sup>3</sup>	7 481 830 m <sup>3</sup>
VP.059	Volume produit	Délégataire	7 041 810 m <sup>3</sup>	7 009 551 m <sup>3</sup>
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	7 041 810 m <sup>3</sup>	7 009 551 m <sup>3</sup>
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	42 209 m <sup>3</sup>	40 661 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	6 018 411 m <sup>3</sup>	6 140 230 m <sup>3</sup>
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	371	442
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre d'installations de production	Délégataire	10	10
	Capacité totale de production	Délégataire	37 816 m <sup>3</sup> /j	37 816 m <sup>3</sup> /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	1	1
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	21 420 m <sup>3</sup>	21 420 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	922 km	926 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	667 km	682 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml	0 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	32 870	33 108
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire		
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	222	238
	Nombre de compteurs	Délégataire	48 144	48 724
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	439	513
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes	Délégataire	4	4
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	45 373	46 204
	- Abonnés domestiques	Délégataire	45 372	46 203
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	1	1
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	0	0
	Volume vendu	Délégataire	5 678 068 m <sup>3</sup>	5 745 269 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	5 675 949 m <sup>3</sup>	5 743 330 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	2 119 m <sup>3</sup>	1 939 m <sup>3</sup>
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	231 l/hab/j	231 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	128 m <sup>3</sup> /abo/an	127 m <sup>3</sup> /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS A L'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction des consommateurs 		Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service	Mesure statistique sur le périmètre du service
Taux de satisfaction globale par rapport au Service		Délégataire	90 %	77 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux		Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »		Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001		Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité		Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Energie relevée consommée		Délégataire	4 457 957 kWh	4 321 783 kWh

# 1.7 Le prix du service public de l'eau

## LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>



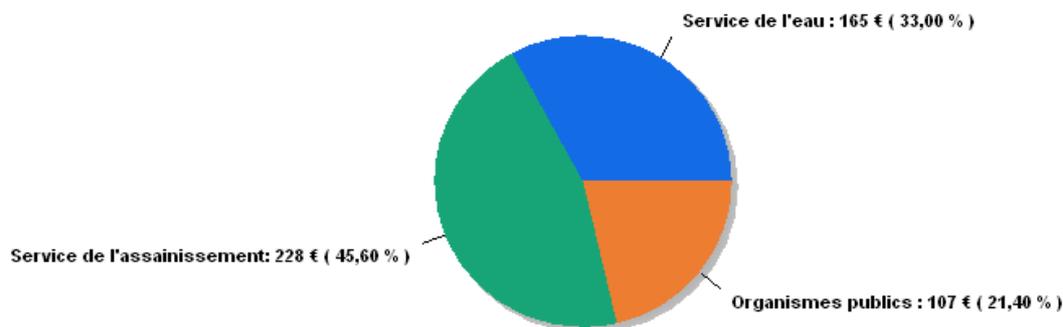
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de ARCACHON, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m<sup>3</sup> **[D102.0]** pour 120 m<sup>3</sup>, au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, est la suivante :

ARCACHON Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>120,90</b>	<b>114,59</b>	<b>-5,22%</b>
Abonnement			34,76	32,44	-6,67%
Consommation	120	0,6846	86,14	82,15	-4,63%
<b>Part syndicale</b>			<b>42,77</b>	<b>42,77</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0600</b>	<b>7,20</b>	<b>7,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>39,60</b>	<b>39,60</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>210,47</b>	<b>204,16</b>	<b>-3,00%</b>
TVA			11,58	11,23	-3,02%
<b>Total TTC</b>			<b>222,05</b>	<b>215,39</b>	<b>-3,00%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>1,85</b>	<b>1,79</b>	<b>-3,24%</b>

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m<sup>3</sup> pour les communes de la COBAS : Globalement, la part eau potable représente **33 %** de la facture totale et la part assainissement représente **45,6%** de la facture totale. Les 21,4% restant correspondent à des taxes Agence de l'eau et TVA.

### Facture 120m<sup>3</sup> / Répartition du prix du service de l'Eau



Les factures type sont présentées en annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

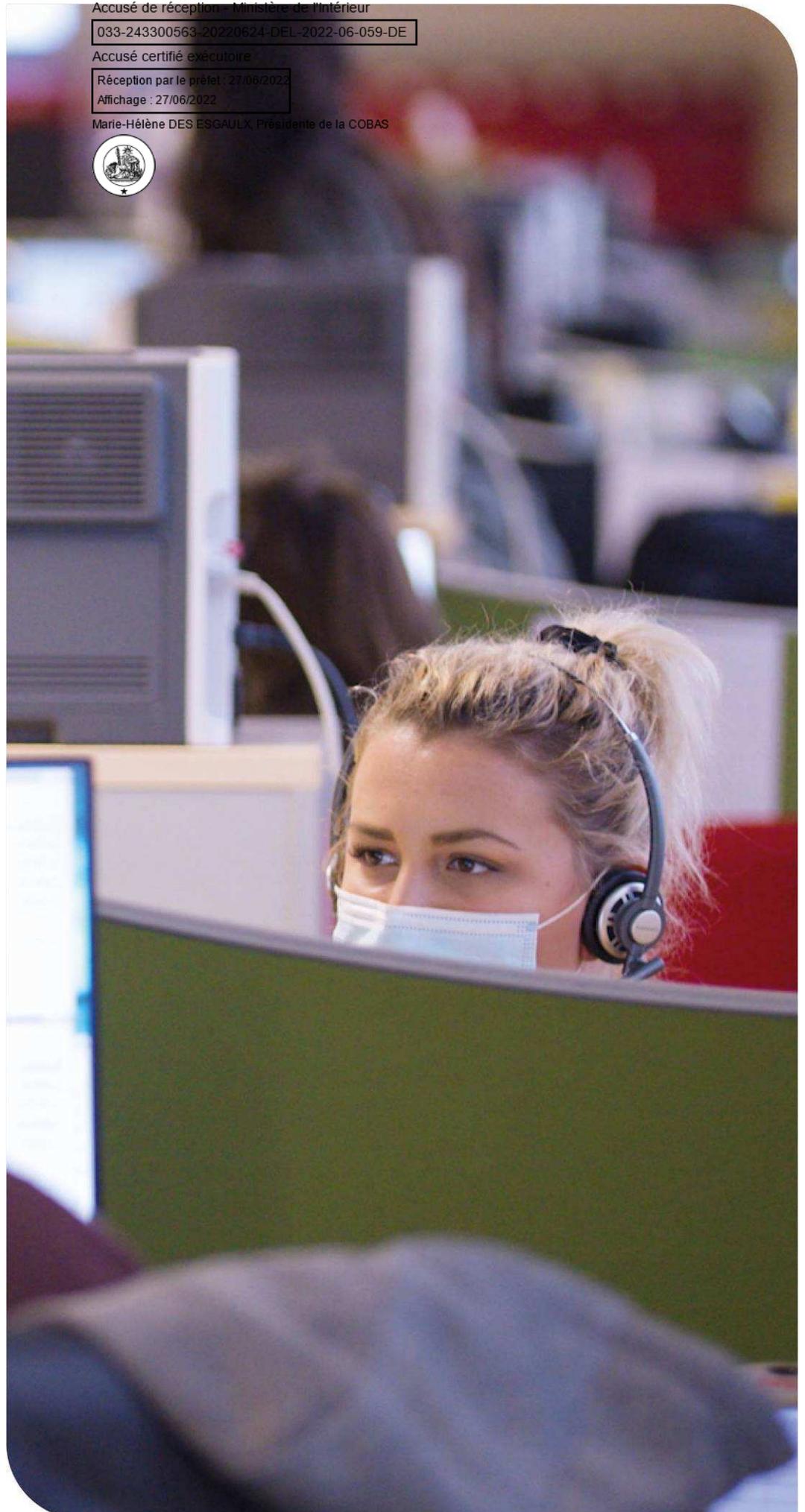
Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



# 2.

**LES  
CONSOUMATEURS  
DE VOTRE SERVICE  
ET LEUR  
CONSOMMATION**



Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation avec ses consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

## 2.1 Les consommateurs abonnés du service

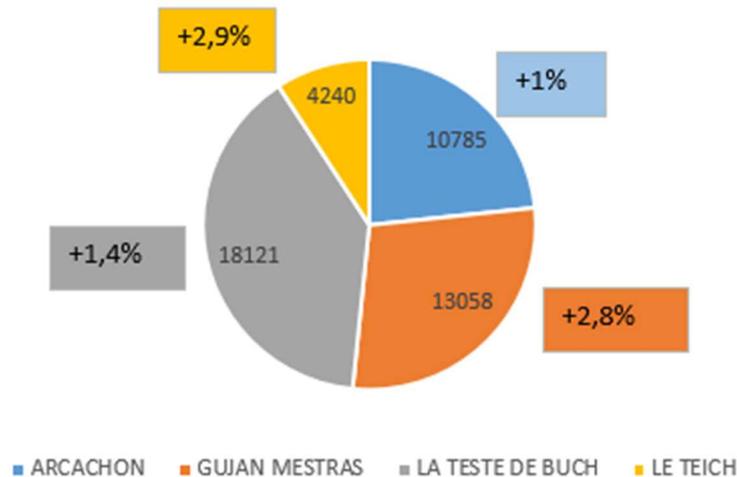
### • Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	<b>42 719</b>	<b>43 796</b>	<b>44 815</b>	<b>45 373</b>	<b>46 204</b>	<b>1,8%</b>
domestiques ou assimilés	42 718	43 795	44 814	45 372	46 203	1,8%
autres que domestiques	1	1	1	1	1	0,0%

L'abonné « autres que domestiques » référencé sur la COBAS est l'Esturgeonnière, Route de Mios, Balanos, 33470 Le Teich qui a affichée une consommation de 1 939 m3 en 2021.

Nombre d'Abonnés par commune



### • Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre annuel de demandes d'abonnement	4 508	4 842	4 883	4 082	4 011	-1,7%
Taux de clients mensualisés	36,1 %	37,4 %	38,6 %	40,0 %	40,9 %	2,3%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	26,6 %	28,1 %	29,0 %	29,4 %	29,5 %	0,3%
Taux de mutation	10,7 %	11,2 %	11,0 %	9,1 %	8,8 %	-3,3%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.



## 2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

### *Le baromètre de satisfaction du Groupe Veolia intégrant les résultats de la SEEBAS*

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

**NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.**

**Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés.** En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

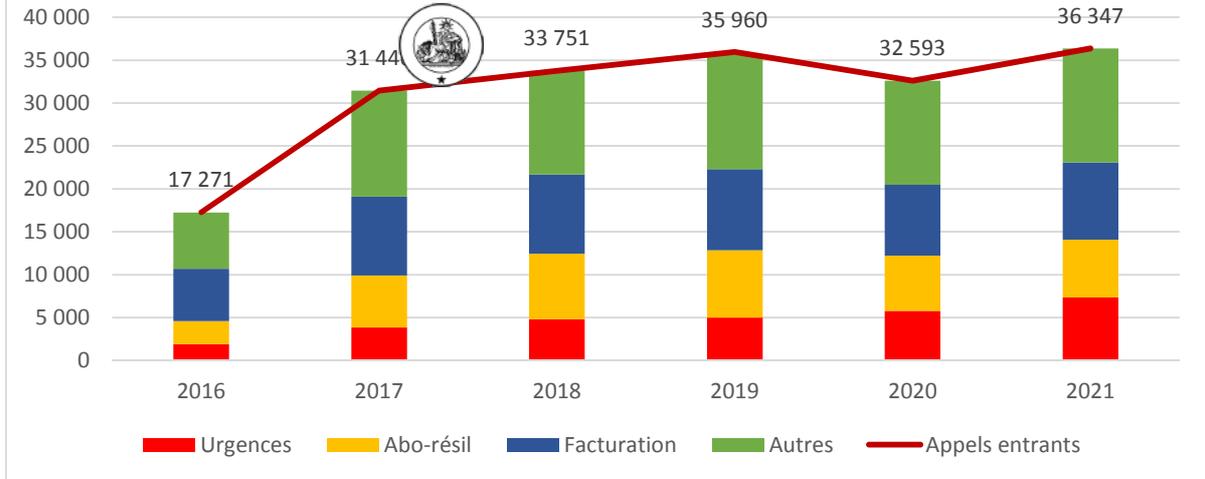
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Satisfaction globale	86	82	87	90	77	-13
La continuité de service	93	92	94	95	93	-2
La qualité de l'eau distribuée	79	76	81	82	79	-3
Le niveau de prix facturé	54	55	60	66	53	-13
La qualité du service client offert aux abonnés	80	75	80	86	75	-11
Le traitement des nouveaux abonnements	86	83	88	92	80	-12
L'information délivrée aux abonnés	76	68	71	74	71	-3

- **Les indicateurs So'Bass au niveau du Centre Service Client**

Plus localement sur le périmètre des 4 communes du Sud Bassin d'Arcachon, il est suivi, au niveau des comités Relations aux usagers, des indicateurs mensuels relatifs au Centre Service Client. Ci-dessous une compilation des indicateurs depuis le début du contrat.

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Appels entrants</b>	Urgences	1 909	3 878	4 840	5 028	5 802	7 373
	Abo-résil	2 694	6 027	7 602	7 838	6 421	6 724
	Facturation	6 089	9 206	9 217	9 421	8 261	8 973
	Autres	6 562	12 335	12 092	13 313	12 109	13 277
	<b>Appels entrants</b>	<b>17 271</b>	<b>31 446</b>	<b>33 751</b>	<b>35 960</b>	<b>32 593</b>	<b>36 347</b>
<b>Appels traités</b>	Urgences	1 854	3 727	4 524	4 918	5 710	7 228
	Abo-résil	2 640	5 714	6 806	7 360	6 126	6 384
	Facturation	6 000	8 537	8 277	9 182	8 005	8 799
	Autres	6 374	11 050	10 868	12 908	11 743	12 966
	<b>Appels traités</b>	<b>16 879</b>	<b>29 028</b>	<b>30 475</b>	<b>34 368</b>	<b>31 584</b>	<b>35 377</b>
<b>Taux de décroché (QS)</b>	Urgences	98,0%	96,1%	93,5%	97,8%	98,4%	98,0%
	Abo-résil	98,4%	94,8%	89,5%	93,9%	95,4%	94,9%
	Facturation	98,6%	92,7%	89,8%	97,5%	96,9%	98,1%
	Autres	97,7%	89,6%	89,9%	97,0%	97,0%	97,7%
	<b>QS</b>	<b>98,1%</b>	<b>92,3%</b>	<b>90,3%</b>	<b>95,6%</b>	<b>96,9%</b>	<b>97,3%</b>
<b>QS &lt; 180 s</b>	Urgences	95,5%	91,4%	83,3%	98,9%	97,3%	95,1%
	Abo-résil	96,9%	86,9%	75,2%	80,6%	83,8%	78,7%
	Facturation	96,7%	85,5%	80,0%	97,1%	92,0%	94,3%
	Autres	96,1%	80,0%	80,8%	96,8%	91,6%	94,4%
	<b>QS &lt; 180 s</b>	<b>96,4%</b>	<b>85,8%</b>	<b>79,9%</b>	<b>93,8%</b>	<b>91,6%</b>	<b>91,5%</b>
<b>Courriers</b>	<b>Courriers traités (nombre)</b>	<b>2 359</b>	<b>1 967</b>	<b>1 732</b>	<b>1 898</b>	<b>1 548</b>	<b>1 262</b>
	Délai traitement (j)	12	41,9	7,7	6,2	11,2	8,39
<b>Email</b>	<b>Emails traités (nombre)</b>	<b>6 660</b>	<b>7 382</b>	<b>10 204</b>	<b>16 221</b>	<b>31 488</b>	<b>8 152</b>
	Emails traités > 8j (nombre)	11	418	338	856	3 494	716
	Emails traités < 8j (%)	98,1%	94,3%	96,7%	94,7%	88,9%	91,2%

### Evolution des appels entrants / Motifs

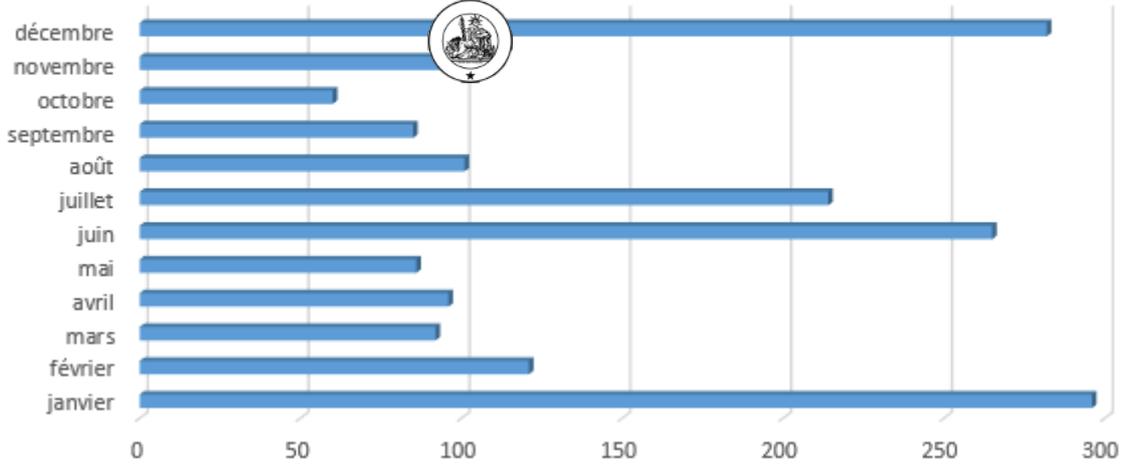


On peut noter une hausse des appels entrants de 11,5% par rapport à l'année 2020, en particulier sur le motif Urgence (+27%).

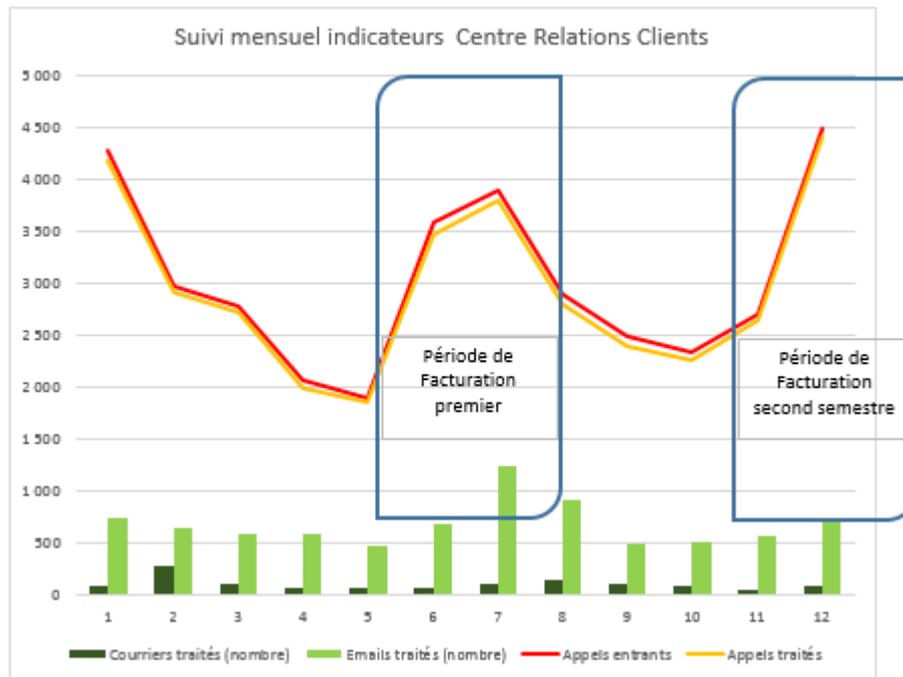
Indicateurs téléphoniques So'Bass														
2021		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL ANNUEL
Appels entrants	Urgences	613	611	601	260	291	396	498	573	626	738	766	1 400	11 974
	Abo-résil	564	506	649	565	507	573	644	532	573	523	568	520	10 084
	Facturation	1 567	799	502	341	328	1 083	1 337	818	409	310	436	1 043	13 326
	Autres	1 529	1 058	1 032	891	775	1 531	1 402	971	873	755	933	1 527	19 738
	Total	4 273	2 974	2 784	2 057	1 901	3 583	3 881	2 894	2 481	2 326	2 703	4 490	55 122
Appels traités	Urgences	608	602	592	255	283	381	484	556	613	721	755	1 378	11 735
	Abo-résil	539	483	618	546	479	538	610	498	518	504	547	504	9 565
	Facturation	1 541	794	493	330	324	1 051	1 317	795	396	302	424	1 032	13 065
	Autres	1 481	1 038	1 010	867	764	1 500	1 374	943	856	731	911	1 491	19 272
	Total	4 169	2 917	2 713	1 998	1 850	3 470	3 785	2 792	2 383	2 258	2 637	4 405	53 637
QS	Urgences	99,2%	98,5%	98,5%	98,1%	97,3%	96,2%	97,2%	97,0%	97,9%	97,7%	98,6%	98,4%	98,0%
	Abo-résil	95,6%	95,5%	95,2%	96,6%	94,5%	93,9%	94,7%	93,6%	90,4%	96,4%	96,3%	96,9%	94,9%
	Facturation	98,3%	99,4%	98,2%	96,8%	98,8%	97,0%	98,5%	97,2%	96,8%	97,4%	97,2%	98,9%	98,0%
	Autres	96,9%	98,1%	97,9%	97,3%	98,6%	98,0%	98,0%	97,1%	98,1%	96,8%	97,6%	97,6%	97,6%
	Total	97,6%	98,1%	97,4%	97,1%	97,3%	96,8%	97,5%	96,5%	96,0%	97,1%	97,6%	98,1%	97,3%
QS < 180 s	Urgences	99,8%	97,8%	94,3%	95,7%	96,5%	92,4%	90,7%	92,3%	96,0%	91,8%	96,6%	97,5%	94,9%
	Abo-résil	84,6%	78,5%	82,7%	75,5%	73,9%	84,6%	66,7%	69,5%	71,5%	81,2%	88,3%	86,9%	77,9%
	Facturation	93,8%	97,2%	96,3%	93,0%	96,6%	92,9%	95,3%	91,8%	93,7%	91,7%	94,1%	94,7%	94,2%
	Autres	94,3%	96,3%	96,3%	94,6%	96,1%	95,3%	96,4%	92,7%	94,8%	90,3%	91,4%	94,4%	94,4%
	Total	93,7%	93,9%	92,8%	89,2%	90,5%	92,6%	90,5%	88,2%	89,9%	88,9%	92,7%	94,6%	91,2%

## Fréquentation Accueil Clients - 2021

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



Indicateurs demandes écrites So'Bass													
2021	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	CUMUL ANNUEL
Courriers traités	89	272	113	78	72	70	101	139	102	96	46	84	1 830
Délai traitement (j)	13	14	5	2	2	4	11	15	16	9	5	5	111
Emails traités	738	647	587	579	481	684	1 231	919	484	510	563	729	12 588
Emails traités > 8j	94	168	49	2	4	10	68	84	79	58	10	90	1 105
Emails traités < 8j	87,3%	74,0%	91,7%	99,7%	99,2%	98,5%	94,5%	90,9%	83,7%	88,6%	98,2%	87,7%	91,2%

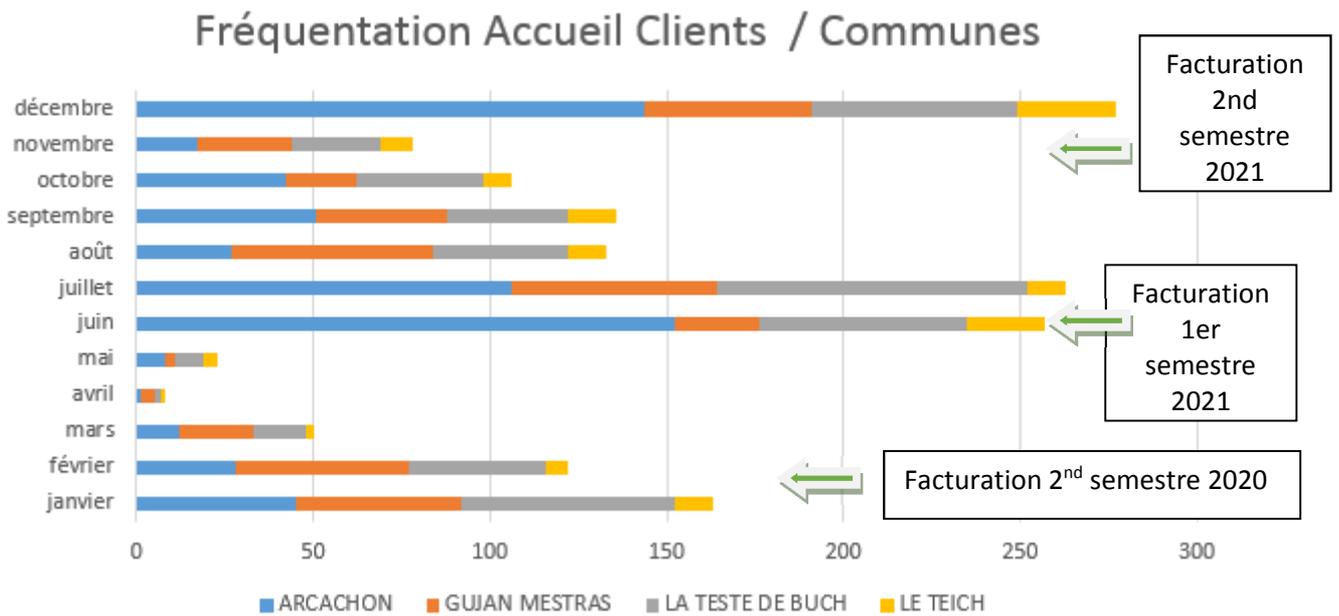


On visualise une hausse des appels entrants pendant les deux périodes facturation (décembre /janvier et juin/juillet). Le reste de l'année le nombre d'appels est environ à 2600 appels par mois.

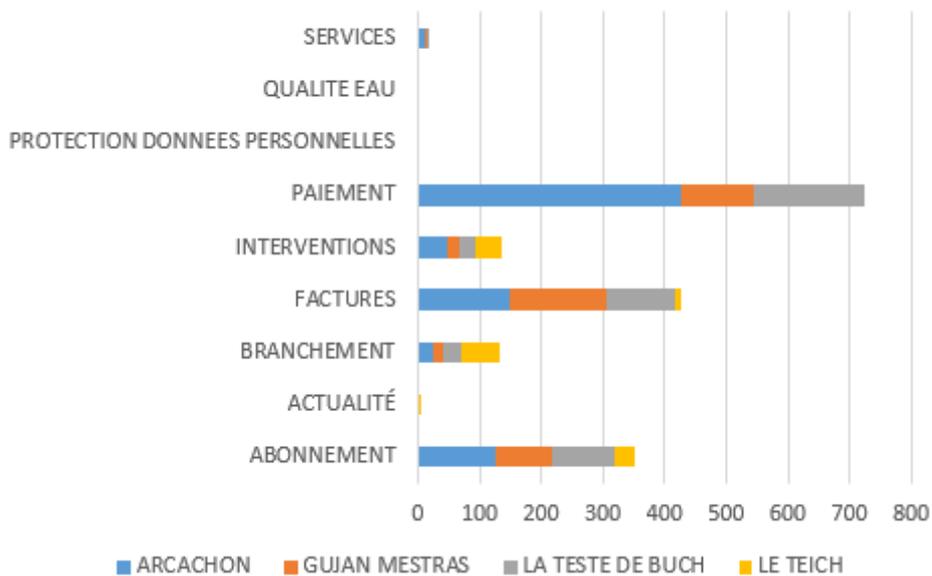
• **La fréquentation de nos accueils clients**

Le graphique ci-dessous montre la fréquentation au niveau des 2 accueils clients sur l'année 2021, soit **1793** visites.

La fréquentation des accueils est à mettre en parallèle avec la période de facturation (Juin-juillet et décembre)



### Motifs de déplacement en accueil / communes



- **Le taux de réclamations écrites [P155.1]**



Maire-Hélène DESSEBAYLX, Présidente de la COBAS

Le nombre de réclamations abonnées est de 2,86 u/1000 abonnés. Cela correspond à 132 réclamations pour 2021. Ce taux est en hausse par rapport à 2020 suite au changement de méthode de calcul.

Depuis juillet 2019, un nouveau logiciel de gestion des demandes clients baptisé IRIS a été déployé au niveau de notre service client.

Il nous permet de mieux appréhender les demandes clients et de les suivre de manière plus précise.

Chaque abonné possède une fiche sur laquelle sont référencées toutes ses demandes qu'elles soient téléphoniques, courriers ou terrains (système omnicanal).

En 2021, dans le but d'améliorer le traitement des réclamations, SEEBAS complète ses processus en axant sur une relation attentionnée personnalisée. Des appels systématiques seront effectués auprès des usagers portant des réclamations, avec la mise place d'un médiateur au sein de la SEEBAS. Cette personne suit le dossier jusqu'à son terme et informe en direct le plaignant. Des rendez-vous en accueil client sont renforcés et la possibilité de la joindre sur une ligne dédiée est déployée.

- **Les interruptions non-programmées du service public de l'eau**

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2021, ce taux pour votre service est de 0,97/ 1000 abonnés.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)</b>	<b>1,80</b>	<b>1,28</b>	<b>1,12</b>	<b>0,68</b>	<b>0,97</b>
Nombre d'interruptions de service	77	56	50	31	45
Nombre d'abonnés (clients)	42 719	43 797	44 816	45 374	46 204

Nombre d'arrêts d'eau pris en compte dans le calcul de l'indicateur 151.1

Commune	Nombre d'arrêt d'eau non programmé	Nb d'usagers impactés	Durée de l'arrêt d'eau
Arcachon	6	417	22
Gujan Mestras	17	377	46
La Teste de Buch	19	641	69
Le Teich	3	81	6
Cumul	45	1516	143

Détails :

Date	Ville	num	adresse	Durée arrêt d'eau (h)	Nombre abonnés impactés par la fuite
04/01/2021	GUJAN MESTRAS	11	allée Marc Nouaux	1h	1
05/01/2021	LA TESTE DE BUCH	6	Rue des poilus	7h	126
06/01/2021	LA TESTE DE BUCH	-	boulevard de cazaux	4h	8
06/01/2021	GUJAN MESTRAS	52	Rue Paul bataille	4h	62
13/01/2021	ARCACHON	-	Rue jean michelet	4h	15
13/01/2021	LA TESTE DE BUCH	-	angle rue de l'hermitage/ mimosas	3h	25
19/01/2021	LA TESTE DE BUCH	-	route de cazaux	5h	5
21/01/2021	GUJAN MESTRAS	9	Allée des Coquelicots	4h	50
22/01/2021	LA TESTE DE BUCH	-	route de cazaux	1h	1
28/01/2021	LA TESTE DE BUCH	35	boulevard d'arachon	10h	165
02/02/2021	ARCACHON	3	boulevard des abatilles	4h	62
26/02/2021	LE TEICH	0	Allée de la petite Forêt angle rue des Poissonniers	3h	70
01/03/2021	GUJAN MESTRAS	-	Avenue de l'Aérodrome	4h	50
18/03/2021	ARCACHON	10	avenue des goélands	4h	8
22/03/2021	LA TESTE DE BUCH	1051 A	boulevard de l'industrie	4h	15
22/03/2021	GUJAN MESTRAS	-	angle offenbach/ claude debussy	1h	1
20/04/2021	GUJAN MESTRAS	50	boulevard pierre dignac	4h	10
23/04/2021	GUJAN MESTRAS	26	allée des papillons	4h	38
08/05/2021	LA TESTE DE BUCH	6	rue desbiey	3h	38
10/05/2021	ARCACHON	12	Avenue st dominique	3h	82
03/06/2021	GUJAN MESTRAS	16	rue du maréchal foch	3h	16
05/07/2021	LA TESTE DE BUCH (CAZAUX)	17	Rue Maréchal Leclerc Angle rue Jean Jaurès	3h	70
07/07/2021	GUJAN MESTRAS	24	Rue Pierre Dignac	4h	1
08/07/2021	LE TEICH	2	Allée Cantelaude	1h	1
15/07/2021	GUJAN MESTRAS	47	Rue Edmond Daubric	3h	60
24/07/2021	ARCACHON	0	Rue du Port	4h	200
25/07/2021	LA TESTE DE BUCH (CAZAUX)	19	Rue P de Castera	1h	10
09/08/2021	GUJAN MESTRAS	52	Impasse Pierre Dignac	1h	15
12/08/2021	GUJAN MESTRAS	50	impasse Pierre Dignac	2h	15
12/08/2021	GUJAN MESTRAS	3	Rue Gambetta	3h	5
13/08/2021	GUJAN MESTRAS	16	Allée des fauvettes	3h	2
17/08/2021	GUJAN MESTRAS	0	forage de La Hume	1h	0
13/09/2021	LA TESTE DE BUCH	-	impasse de l'enclos du ping	2h	50
16/09/2021	GUJAN MESTRAS	0	forage la Hume	3h	1
29/09/2021	LA TESTE DE BUCH	-	Allée d'Aquitaine	4h	20
29/10/2021	GUJAN MESTRAS	20	Rue Paul Bataille	1h	50
12/11/2021	LA TESTE DE BUCH (CAZAUX)	53	impasse Jean Lavigne	3h	4
24/11/2021	ARCACHON	-	allée fenelon	3h	50
29/11/2021	LA TESTE DE BUCH	-	rd point eglise victor hugo	1h	3
11/12/2021	LA TESTE DE BUCH	2	allée de provence	2h	10
13/12/2021	LA TESTE DE BUCH	4	rue Maryse Bastié	11h	20
13/12/2021	LE TEICH	108	rue des poissonniers	2h	10
16/12/2021	LA TESTE DE BUCH	-	angle allée des cordiers et ostreiculteurs	3h	50
20/12/2021	LA TESTE DE BUCH	52	Av des ostreiculteurs	1h	1
22/12/2021	LA TESTE DE BUCH	56	Boulevard de l'Atlantique	1h	20

## Composition de votre eau !



*Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle de mécontentement. Sur le site internet ou sur simple appel, chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.*



Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



### • **Les 5 promesses aux consommateurs de SEEBAS**

Par ces 5 promesses, SEEBAS concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de SEEBAS à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

**#1 Qualité** : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

**#2 Intervention** : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

**#3 Budget** : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

**#4 Services** : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

**#5 Conseil** : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

## 2.3 Données économiques

### • *Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2021 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux d'impayés</b>	<b>1,14 %</b>	<b>1,51 %</b>	<b>1,46 %</b>	<b>1,35 %</b>	<b>1,37 %</b>
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	330 421	355 702	314 156	324 785	315 426
Montant facturé N - 1 en € TTC	28 950 666	23 606 274	21 515 286	24 056 962	23 007 630

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

### • *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2021, le montant des abandons de créance s'élevait à 582 €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	2	37	26	26	15
Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	80,00	1 685,22	1 171,00	792,00	582,00
Volume vendu selon le décret (m3)	5 348 838	5 314 667	6 246 452	5 678 068	5 745 269

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

- **Les échéanciers de paiement**

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	623	356	356	275	337

- **Le fond de solidarité logement**

Le détail des chèques eau encaissés depuis le début du contrat figure au tableau ci-dessous :

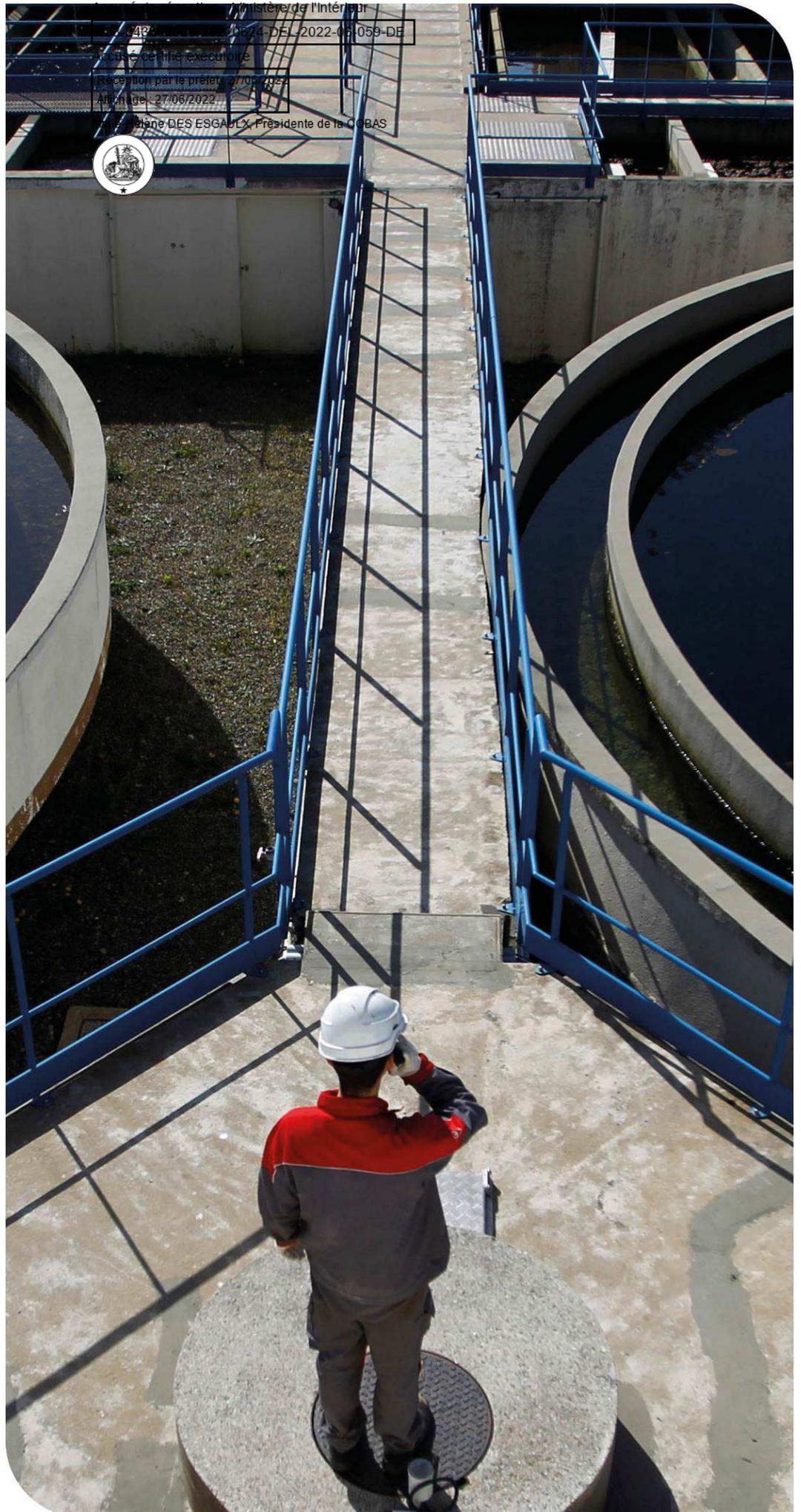
	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
<b>Commune</b>	Montant total des chèques					
<b>Arcachon</b>	2 890 €	3 840 €	3 610 €	5 858 €	2940	2 450 €
<b>La Teste de Buch</b>	5 675 €	7 125 €	4 130 €	14 955 €	9496	6 030 €
<b>Gujan Mestras</b>	5 280 €	6 825 €	5 465 €	15 593 €	6415	3 157 €
<b>Le Teich</b>	2 770 €	2 945 €	4 300 €	5 065 €	4475	2 638 €
<b>TOTAL Chèque eau encaissé</b>	<b>16 615 €</b>	<b>20 735 €</b>	<b>17 505 €</b>	<b>41 472 €</b>	<b>23327</b>	<b>14 275 €</b>

Il est également à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la procédure a été dématérialisée entre les CCAS et la So'Bass. Les abonnés n'ont plus la nécessité de se présenter en accueil client avec les chèques papier. Cependant, la démarche de chaque consommateur reste toujours volontaire pour pouvoir bénéficier de ce dispositif et seul le CCAS local demeure décisionnaire dans l'attribution de cette aide.

Le montant encaissé en 2021 est inférieur à la dotation contractuelle de 20 000 €. Le compte reste créditeur d'un montant de 20 386€, auquel on ajoute la dotation 2022 de 20 000€. Le montant alloué pour 2022 est de 40 386€.

# 3.

LE PATRIMOINE DE  
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

## 3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat. L'inventaire des équipements et installations du patrimoine du service, permet d'en connaître l'état et d'en suivre l'évolution. Les biens sont propriétés de la collectivité et, s'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire (ou financés par le délégataire dans le cadre du contrat) en précisant s'il s'agit de biens de retour ou de biens de reprise.

Le patrimoine de la collectivité, géré dans le cadre du service de l'eau confié à SEEBAS, est composé :

- des installations de prélèvement et de production,
- des réseaux de distribution,
- des branchements jusqu'au compteur de l'abonné,
- des outils de comptage,
- des équipements du réseau.

### → L'exhaure de Cazaux Lac



L'eau de surface est prélevée dans le lac par une prise d'eau et une station de pompage située à Cazaux. La station d'exhaure est d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup>/h.

La station de pompage joue aussi le rôle de station de surveillance (station d'alerte) de l'eau brute issue de la prise d'eau du Lac. Les paramètres mesurés toutes les 15 minutes (COT, température, pH, conductivité, turbidité, oxygène dissous) sont télétransmis sur le système de télégestion de l'exploitant.

Un plan d'alerte a été établi par le bureau d'études « ANTEA » courant 2012. Il aide à définir les modalités de gestion des risques de pollution au niveau de la prise d'eau.

En 2017, la mise en place de la régulation sur le pompage du Lac de Cazaux ainsi que le rapatriement de ces informations au niveau de la supervision globale a permis de gagner en efficacité d'exploitation.

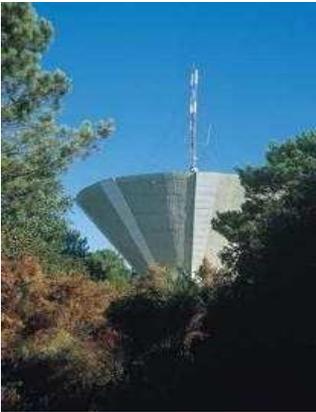
### → Station Desbief



Cette station n'est composée que du forage d'Arcachon (Desbief).

Cet ouvrage a été rétrocédé en 2018 à la COBAS dans le cadre de la vente du site situé au 55 cours Desbief à Arcachon.

### → Station l'Etoile



Cette station n'est composée que du château d'eau d'Arcachon d'une capacité de 3000 m3

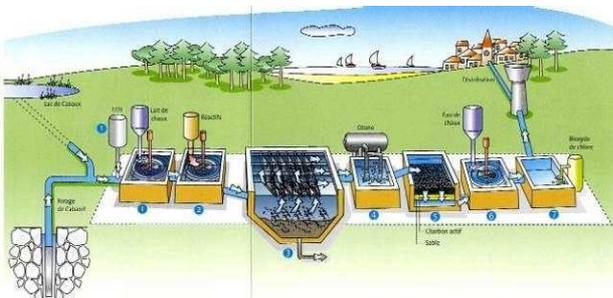
Le refoulement du forage Desbief se fait directement dans le réservoir. Les installations de traitement y ont été intégrées.

### Usine du Cabaret des Pins

Cette usine est alimentée par l'eau pompée au niveau de l'exhaure de Cazaux Lac. La filière de traitement comporte différentes étapes : traitement COT et pesticides par du charbon actif en poudre, une coagulation-floculation suivie d'une décantation par le procédé Actiflo, une ozonation, une filtration bicouche, une remise à l'équilibre et une désinfection avant envoi de l'eau dans le réseau.

La qualité physico-chimique et microbiologique des eaux du lac de Cazaux est ainsi améliorée et respecte les critères énoncés dans le décret.

L'eau du forage après désinfection est envoyée dans la bache 1000 puis dans le réseau.



→ **Station Le Golf**



Cette station n'est composée que d'une bache d'une capacité de 5000 m<sup>3</sup>.

→ **Usine de Pissens**



Cette station est composée de 3 entités :

- La production, composée du Forage de Pissens
- Les réservoirs de Pyla s/ mer (3 réservoirs d'une capacité totale de 6000 m<sup>3</sup>) alimentant le pyla gravitaire
- Le surpresseur de Pyla s/ Mer alimentant le pyla surpressé et la route des plages océanes (en secours, lorsque la vanne automatique des Pompiers du Pyla est ouverte).

→ **Station Piste 214**



Cette station est composée d'un surpresseur équipé d'une bache de 300 m<sup>3</sup> et de 3 pompes à vitesse variable. Il assure l'alimentation des réseaux des plages océanes et le Pyla surpressé (en secours, lorsque la vanne automatique des Pompiers du Pyla est ouverte).

→ **Vanne des Pompiers du Pyla**

Cette installation est équipée d'une vanne motorisée, permettant de mailler les réseaux des plages océanes (Piste 214) et celui du Pyla surpressé (Pissens)

→ Usine de La Hume



Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente du CDBA

Cette usine de production est composée de 2 forages La Hume 1 et 2 d'une bache de 1000 m3 et de 4 pompes de reprise.

En 2016, il a été effectué une régénération partielle du forage.

Une vanne automatique a été ajoutée à ce niveau du réseau afin de mailler les secteurs de La Teste de Buch et Gujan Mestras.

→ Station La Passerelle



Elle est composée du château d'eau de Gujan Mestras, alimenté par le forage de la passerelle.

En 2016, le forage a été régénéré.

→ Station de Caplande



Cette usine de production est composée de 2 forages Caplande 1 et 2, d'une bache de 250 m3, de 2 pompes de reprise et du château d'eau du Teich d'une capacité de 650 m3.

En 2016, le forage n°1 a été régénéré mais n'est plus utilisé aujourd'hui dans le cadre de la production.

→ [Station de Villemarie](#)



Cette station de production est composée du forage de Villemarie, d'une bache de 1000 m3 et de 3 pompes de reprise.

En 2016, le forage a été régénéré.

→ [Station du Hameau des Barons](#)



Il s'agit d'un surpresseur en ligne avec 2 pompes à vitesse variable alimentant le point haut de ce quartier. Il a été construit en 1999 et mis en service en 2000 en remplacement du surpresseur « Portes de l'Océan ».

→ [Station de Cazaux-Libération](#)



Cette station est composée d'un forage sur site, d'un point de désinfection et d'un château d'eau de 350 m3. Le forage de Caône alimente également ce réservoir en amont de la désinfection.

→ [Station de Cazaux Caône](#)



Cette station est composée de :

- d'un forage qui alimente le réservoir de libération.
- d'une bache de 500 m3
- de surpresseurs qui alimentent une partie de la ville de Cazaux dont 1 qui assure la défense incendie.

→ Station de Camicas



Afin d'assurer l'alimentation et la défense incendie du réseau d'alimentation de la zone de Camicas, un surpresseur est installé sur le réseau de distribution de La Teste de Buch.

→ Station de Grangeneuve :



Cette station est composée d'un surpresseur équipé d'une bache de 620 m<sup>3</sup> et de 3 pompes à vitesse variable. Il assure l'alimentation des réseaux des quartiers de Sylvabelle, Balanos et Lamothe sur l'est de la COBAS.

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat. Dans ce premier tableau, sont décrits les débits de prélèvements autorisés sur chacune des 12 ressources de la COBAS. Ces chiffres sont conformes aux arrêtés de DUP de chaque ouvrage.

Installation de captage	Débit de prélèvement autorisé (m <sup>3</sup> /h)	Débit de prélèvement autorisé (m <sup>3</sup> /j)
FORAGE CABARET DES PINS	220	5 280
FORAGE CAONE	80	1 400
FORAGE CAPLANDE 1	60	625
FORAGE CAPLANDE 2	150	3 000
FORAGE DESBIEY	95	1 900
FORAGE HUME 1	170	4 080
FORAGE HUME 2	150	2 500
FORAGE LA PASSERELLE	120	2 880
FORAGE LIBERATION	25	500
FORAGE PISSENS	120	1 500
FORAGE VILLEMARIE	150	3 000
ST 04 - CAZAUX LAC	1 000	20 000
<b>Débit de prélèvement total</b>	<b>2 340</b>	<b>46 665</b>

Dans le tableau suivant, sont présentés les capacités de production de chacune des stations de production ainsi que la capacité de stockage du site.

Les capacités de production sont calculées en multipliant par 20 h/j la capacité horaire des pompes de production.



Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
ST 01 – ETOILE (forage de Desbief)	1 500	3 000
ST 07 – PISSENS (forage de Pissens)	1 476	6 000
ST 10 - LA HUME (forages de La Hume 1 et La Hume 2)	3 720	1 000
ST 11 - LA PASSERELLE (forage Passerelle)	1 640	1 500
ST 12 – CAPLANDE (forages Caplande 1 et Caplande 2)	2 120	900
ST 15 - CAZAUX LIBERATION (forages Libération et Caône)	1 820	350
ST05-CABARET PINS (Forage Cabaret des Pins)	3 240	1 000
ST05-CABARET PINS(Prise d'eau Cazaux Lac)	20 000	300
ST13 – VILLEMARIE (forage Villemarie)	2 300	1 000
<b>Capacité totale</b>	<b>37 816</b>	<b>15 050</b>

Dans ces 2 derniers tableaux, sont données les capacités de stockage et de reprise des autres ouvrages.

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
ST 06 - LE GOLF	5 000
<b>Capacité totale</b>	<b>5 000</b>

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Capacité de stockage (m3)
ST 09 - PISTE 214	230	250
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	30	
ST 16 - CAZAUX CAONE	160	500
ST 17 - CAMICAS	80	
ST18 - GRANGENEUVE	150	620
<b>Capacité totale</b>	<b>650</b>	<b>1 370</b>

## 3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

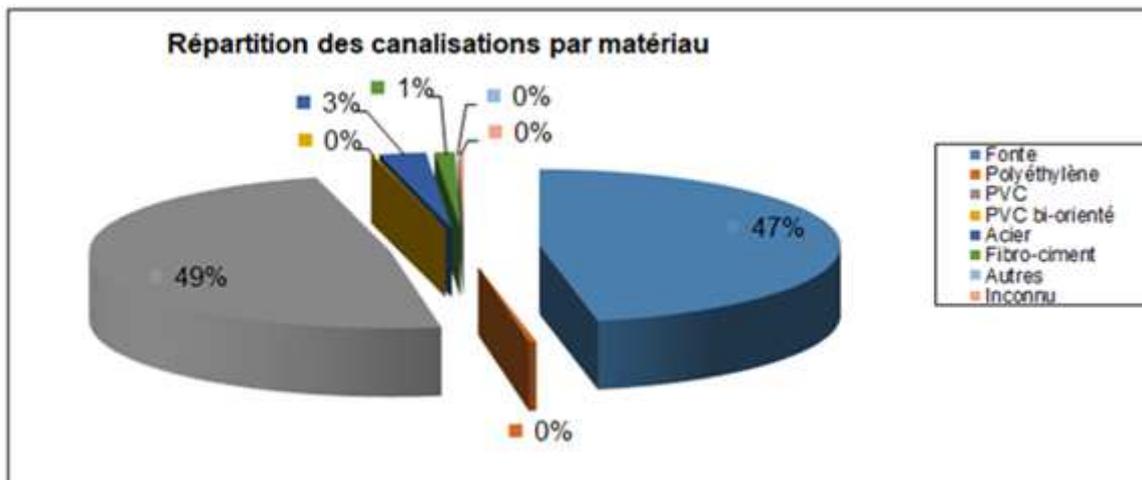


- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- **Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage**

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Canalisations</b>						
Longueur totale du réseau (km)	913,9	914,6	920,4	922,3	926,0	0,4%
Longueur d'adduction (ml)	29 582	29 582	29 582	29 582	29 582	0%
Longueur de distribution (ml)	884 365	884 992	890 837	892 672	896 392	0,4%
<i>dont canalisations</i>	662 774	661 770	666 219	666 500	668 554	0,3%
<i>dont branchements</i>	221 591	223 222	224 618	226 172	227 838	0,7%
<b>Equipements</b>						
Nombre d'appareils publics	1 471	1 473	1 491	1 488	1 480	-0,5%
<b>Branchements</b>						
Nombre de branchements	32 208	32 445	32 648	32 870	33 108	0,7%





ANNEE 2021

10260

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	136
	<=50	0
	65	28 465
	80	13 431
	100	86 386
	125	4 782
	150	43 531
	175	955
	200	57 684
	250	53 989
	300	7 373
	350	240
	400	3 947
	450	0
	>450	23 647
<b>FONTÉ</b>		
<b>TOTAL FONTÉ</b>		<b>324 567</b>
	indéterminé	0
	<=32	140
	40	256
	50	2 001
	63	353
	75	0
	90	0
	110	34
	125	0
	140	0
	>140	0
<b>POLYETHYLENE</b>		
<b>TOTAL POLYETHYLENE</b>		<b>2 784</b>
	indéterminé	198
	<=32	404
	40	3 094
	50	8 811
	63	42 446
	75	1 630
	90	30 283
	110	109 348
	125	47 743
	140	11 544
	160	73 727
	>160	7 798
	<b>PVC</b>	

Matériau	Diamètre en mm	Lineaire en ml
	indéterminé	0
	<=65	0
	80	0
	100	6 593
	150	6 993
	200	3 737
	300	0
	>300	0
<b>ACIER</b>		
<b>TOTAL ACIER</b>		<b>17 323</b>
	indéterminé	0
	<=80	2 330
	100	2 313
	150	243
	200	0
	300	171
>300	2 517	
<b>FIBRO CIMENT - BETON</b>		
<b>TOTAL FIBRO CIMENT - BETON</b>		<b>7 574</b>
	indéterminé	0
	<=40	59
	60	0
	100	12
	150	14
>150	0	
<b>AUTRES</b>		
<b>TOTAL AUTRES</b>		<b>85</b>
	indéterminé	0
	<=63	0
	75	0
	90	317
	125	488
	140	0
	160	0
	200	0
	225	0
250	0	
>250	0	
<b>PVC BI-ORIENTÉ</b>		
<b>TOTAL PVC BI-ORIENTÉ</b>		<b>805</b>
<b>INCONNU</b>	indéterminé	1 721
	<=100	56
	>100	71
<b>TOTAL INCONNU</b>		<b>1 848</b>



• **Les outils de comptage**

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	Qualification
<b>Compteurs</b>							
Nombre de compteurs	44 683	46 093	47 258	48 144	48 724	1,2%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>	42 740	43 911	44 940	45 572	46 358	1,7%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>	1 943	2 182	2 318	2 572	2 366	-8,0%	

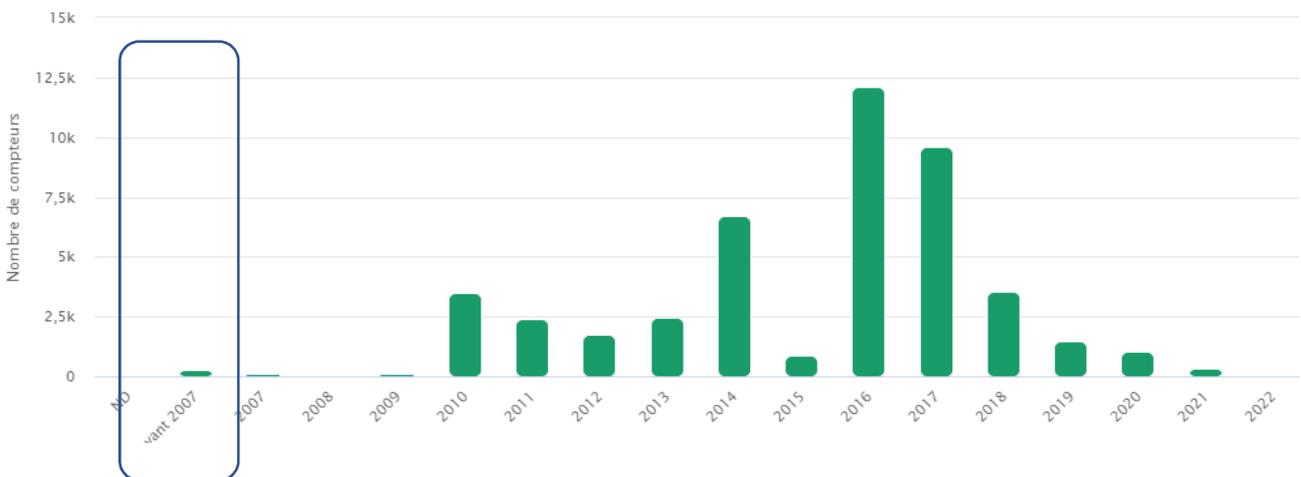
✓ L'âge du Parc compteur est de 6 ans et 11 mois

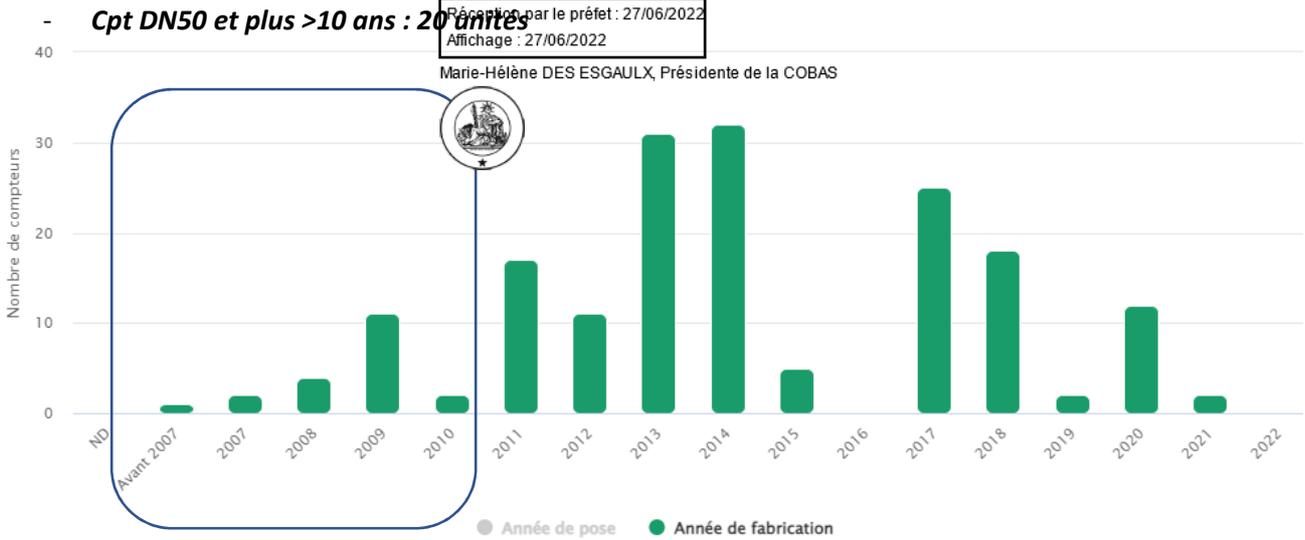
**Pyramide des âges des compteurs**



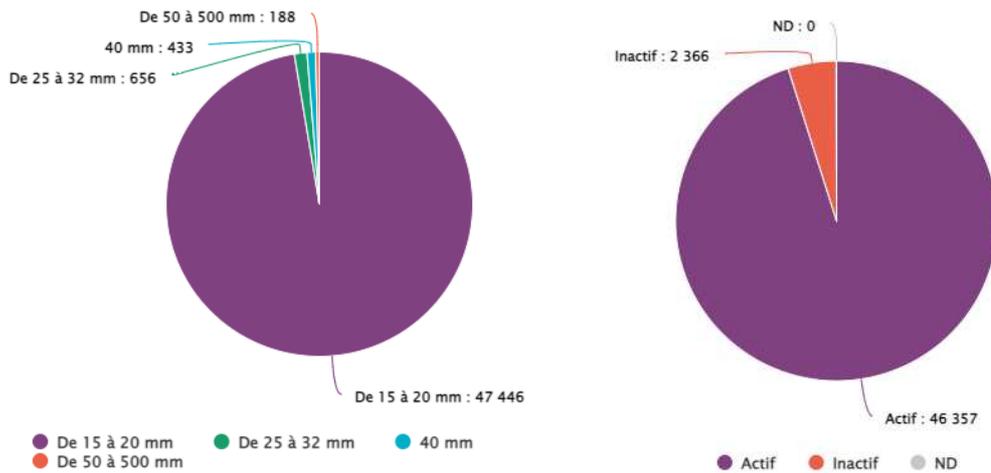
Focus sur les compteurs actifs anciens;

- **Cpt DN15 à 40mm >15 ans : 260 unités**





Un plan d'action est lancé pour relancer les usagers ayant un compteur avec une date de fabrication antérieure à 2007 pour les DN 15 à 40 et 2011 pour les DN>40 mm, pour effectuer le renouvellement. 258 compteurs sont impactés nécessitant des travaux d'accessibilité, d'installations très vétustes ou non démontables



→ **Parc fixe de la Télérélevé**

Le parc fixe nécessaire au système de télérelevé des compteurs est donc au 31/12/2021 :

	COBAS	Arcachon	La Teste	Gujan	Le Teich
<b>Passerelles</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>Cellules</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		
<b>Répéteurs</b>	<b>2244</b>	461	1055	560	168

Chaque commune a été équipée en fonction de sa topographie, de sa densité de population et des équipements urbains disponibles.

Il est à remarquer que tous les types de sites (propres à la COBAS, privés, publics) ont été utilisés pour le positionnement de ce réseau :

- Sites de production (usines, réservoirs, surpresseurs)
- Antennes TDF
- Lieux privés (camping, entreprise, bâtiments Gironde Habitat)
- Lieux publics (stade, déchetterie, centre administratif, Olympia)
- Candélabres (pour les cellules et les répéteurs)

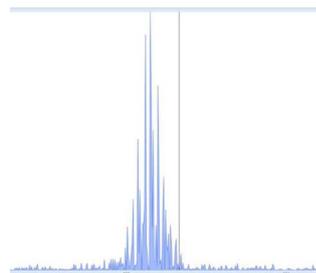
### • Les équipements de surveillance du réseau

#### Les sondes de Gutermann

Les 520 sondes Gutermann posées sur le réseau de la COBAS sont aujourd'hui utilisées dans le cadre de la recherche des fuites pour les secteurs de sectorisation urbains. Lors de la détection, dans l'Hypervision, de bruits anormaux par une sonde, un agent est envoyé sur le terrain pour vérifier la présence de la fuite et procéder à la réparation.



Leak St.	S.	Logger	État	Bruit m.	Large.	Emplacement	Remarques
30	313 385		*	48.5 dB	14.5 dB	60 Rue du Dr Dulaur	
85	314 221		*	10.5 dB	1.5 dB	1 Rue Célière	
81	314 238		*	3.5 dB	2.0 dB	1-7 Rue Thomas Lussan	
59	313 955		*	29.8 dB	1.5 dB	649 Avenue du Parc des Expositions	
56	314 007		*	31.8 dB	1.0 dB	Rue du Général Galleni	
62	313 373		*	19.0 dB	2.0 dB	54 Rue Paul Bataille	



#### Les Apilink

Les Apilink sont les capteurs installés sur 300 poteaux incendie du réseau pour surveiller les ouvertures sauvages de poteaux et les vols d'eau associés.

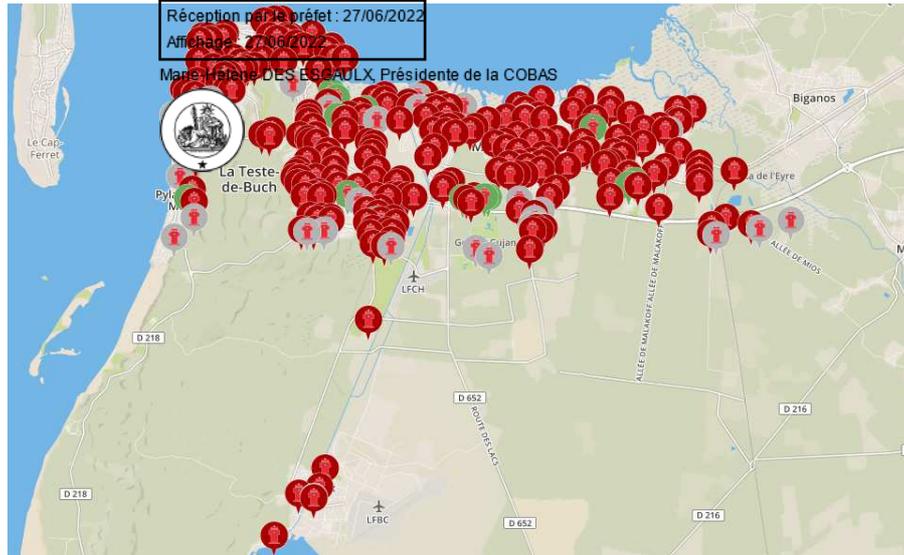
Le but est d'identifier ces poteaux à risque et de quantifier le volume d'eau perdu.

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022  
Affichage : 27/06/2022

Mme Hélène DES EGAULX, Présidente de la COBAS



Boîte de réception - laure.cheyres X Corporate - Agenda - Semaine X VEOLIA: Superviseur : Opérations X kapta - Recherche Google

https://woifr.smartwaterbox.com/ioc/

VEOLIA: Superviseur : Opérations - Laure CHEYRES

Mesures

Bouche incendie - AV ALEXANDER FLEMING - LA TESTE-DE-BUCH

Statut	Nom	Type	Valeur	Unité	Envoyé
Inconnu	TEST_MAX_F	Test débit max	43		21 oct. 2019 23:00:00
Inconnu	FLOW_AT_OR	Débit sous 1 bar	0		21 oct. 2019 23:00:00

Total : 4 Sélectionné : 1

N° d'Event	Type	Identifiant du PI	Intervenant	Date de début	Date de fin	Durée	Consommation ...	Saturation	Vitesse de ferm...
58646	Ouverture PI	201334		03/05/2021 08:41	03/05/2021 08:46	314.16 s	1.46 m3	68 %/s	
58644	Ouverture PI	201334		03/05/2021 07:56	03/05/2021 07:56	129.77 s	2.21 m3	83 %/s	
58599	Ouverture PI	201334		01/05/2021 17:44	01/05/2021 17:49	96 s	4.53 m3	143 %/s	
58594	Ouverture PI	201334		01/05/2021 15:09	01/05/2021 15:12	129.44 s	2.35 m3	133 %/s	
58567	Ouverture PI	201334		30/04/2021 16:57	30/04/2021 16:04	152.14 s	4.36 m3	315 %/s	
58460	Ouverture PI	201334		29/04/2021 17:36	29/04/2021 15:12	980.49 s	16.82 m3	96 %/s	
58455	Ouverture PI	201334		29/04/2021 17:03	29/04/2021 17:05	16.6 s	0.04 m3	61 %/s	
58453	Ouverture PI	201334		29/04/2021 16:22	29/04/2021 16:27	210.12 s	8.14 m3	210 %/s	

Durée d'ouverture et volume estimé par heure pour le 29 Avril 2021



## Les sondes Kapta

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

Cinq sondes Kapta mesurant le chlore, la température, la pression et la conductivité sont actuellement installées. Elles sont positionnées sur des points stratégiques du réseau : Aqualand, Centre de Dialyse, Centre Hospitalier et 2 extrémités du réseau.



### 3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité patrimoniale – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et opérationnelle du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

#### 3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

Canalisations	2017	2018	2019	2020	2021
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	662 774	661 770	666 219	666 500	668 554
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)</b>				<b>0,74</b>	<b>0,69</b>
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	662 774	661 770	666 219	666 500	668 554
Longueur renouvelée totale (ml)	2 550	6 255	7 250	2 783	4 625
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0

#### 3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2021 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2017	2018	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	110	110	110	110	110

## Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Barème	Valeur ICGPR
--------	--------------

Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)	Barème	Valeur ICGPR
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		100 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
<b>Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240</b>	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
<b>Total Parties A et B</b>		<b>45</b>	<b>45</b>
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
<b>Total:</b>		<b>120</b>	<b>110</b>

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2021 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, SEEBAS procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

## 3.4 Gestion du patrimoine

### 3.4.1 Les renouvellements réalisés



Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

- ***Les installations***

## Installations électromécaniques

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

	Opération réalisée dans l'exercice	Mode de gestion
<b>ETOILE</b>		
<b>CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE</b>		
ARMOIRE ELECTRIQUE	Renouvellement	Compte
<b>CAZAUX LAC</b>		
<b>FILE EAU - TRANSFERT</b>		
COLLECTEUR DE RFT	Rénovation	Compte
<b>FILE EAU - STATION D'ALERTE</b>		
SONDE COT	Renouvellement	Compte
<b>CONTROLE / COMMANDE - CONTROLE / COMMANDE</b>		
DISJONCTEUR GENERAL	Renouvellement	Compte
<b>CABARET DES PINS</b>		
<b>FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
VANNE PNEUMATIQUE ENTREE USINE	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - CAP / CAG</b>		
VANNE D'ISOLEMENT AMONT HYDROEJECTEUR	Renouvellement	Compte
VANNE D'ISOLEMENT AVAL HYDROEJECTEUR	Renouvellement	Compte
VANNE RINÇAGE LATERAL TREMIE	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - CHAUX ETEINTE</b>		
VIS DOSEUSE INJECTION PREPA LAIT DE CHAUX SILO 1	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - LAIT DE CHAUX</b>		
BAC DE PREPARATION LAIT DE CHAUX	Renouvellement	Compte
POMPE LAIT DE CHAUX VERS REMINERALISATION 3	Renouvellement	Compte
DEBITMETRE LAIT DE CHAUX REMINERALISATION	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - OZONE</b>		
CAPTEUR POINT DE ROSE	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - EAU DE CHAUX</b>		
POMPE DOSEUSE EAU DE CHAUX À L'EQUILIBRE 2	Renouvellement	Compte
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE</b>		
DEMARREUR POMPE VERS ETOILE 2	Renouvellement	Compte
ARMOIRE ELECTRIQUE	Rénovation	Compte
<b>PISSENS</b>		
<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>		
COLLECTEUR DE RFT	Rénovation	Compte
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE</b>		
Inverseur de source	Renouvellement	Compte
<b>ENERGIE - PRODUCTION ENERGIE ELEC</b>		
GRUPE ELECTROGENE	Renouvellement	Programme
<b>LA HUME</b>		
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
COMPTEUR FORAGE 2	Renouvellement	Compte
<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>		
VANNE AUTOMATIQUE SECOURS REMPLISSAGE BACHE	Rénovation	Compte
BALLON ANTI BELIER	Rénovation	Compte

<b>LA PASSERELLE</b>	Réception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 27/06/2022		
<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS		
DEBITMETRE DISTRI		Renouvellement	Compte
<b>VILLEMARIE</b>			
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>			
POMPE		Renouvellement	Compte
<b>CAMICAS</b>			
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - UNITE DE CONTRÔLE / COMMANDE</b>			
SUPPORT DE TELETRANSMISSION		Rénovation	Compte
BOITIER DE REGULATION DES POMPES		Renouvellement	Compte
<b>CPT PISSENS 2 (DN250)</b>			
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>			
DEBITMETRE		Renouvellement	Programme

- **Les réseaux**

DIVERS RESEAU		
50 Sondes GUTERMANN	Renouvellement	Compte
VANNE DN 80 La Teste de Buch angle Pinsons/Tourterelles	Renouvellement	Compte
VANNE DN-250 La Teste de Buch Boulevard d'Arcachon	Renouvellement	Compte
VANNE DN-80 La teste de Buch Avenue des Sternes/Cols verts	Renouvellement	Compte

- **Les branchements**

	Quantité renouvelée dans l'exercice	Mode de gestion
Réseau (lot)		
BRANCHEMENTS EAU	557	Programme

Lors de la renégociation quadriennale, fin 2020, le programme a été revu, en étalant les branchements restant du Programme des 6000 sur 3 ans. Un nouveau programme de 150 branchements, prévu initialement sur le compte, été lancé en 2021.

A noter, un programme complémentaire a été établi en 2021 à hauteur de 75 branchements renouvelés complémentaires, 30 en isolé et 50 à la rue.

Programme des 6000 et Programme des 1050 (ancien compte de renouvellement)	Rue	477
Programme complémentaire Avt3	Rue	50
	Isolé (fuite)	30
<b>Cumul</b>		<b>557</b>

Renouvellement des branchements plomb		2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de branchements	37 208	32 445	32 648	32 870	33 108	0,7%	
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	0	0	0	0%	

(\*) inventaire effectué au vu de la partie visible au compteur  
 (\*\*) par le Délégué et par la Collectivité

### • Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de compteurs	44 683	46 093	47 258	48 144	48 724	1,2%
Nombre de compteurs remplacés	11 927	2 582	1 375	439	513	16,9%
Taux de compteurs remplacés	26,7	5,6	2,9	0,9	1,1	22,2%

Le choix des compteurs à renouveler a été fait en fonction des compteurs à équiper dans le cadre de l'opération de mise en place du télérelevé. De moins en moins de compteurs sont aujourd'hui à renouveler car posés depuis 2010 et donc déjà équipés du système de télérelevé. Ce constat explique la chute du taux de compteurs remplacés entre 2017 et 2021.

280 compteurs actifs qui ont plus de 15 ans (dn15 à 40) et plus de 10 ans (DN50 et plus), n'ont pas pu être remplacés pour les motifs suivants :

- Impossibilité d'avoir un rendez-vous avec l'utilisateur et ce malgré l'envoi de recommandés
- Impossibilité de le remplacer sans la mise aux normes du regard, à la charge de l'utilisateur
- La fragilité de la canalisation privée étant trop importante, l'utilisateur doit remplacer son installation afin que nous puissions intervenir.

De nouvelles relances vont être menées auprès des usagers afin que nous puissions respecter cet engagement en 2022.

Au niveau de l'équipement des compteurs en télérelevé, au 03/01/2021, **98,7% du parc actif** était équipé (45 794 compteurs actifs équipés sur 46 357 compteurs actifs).

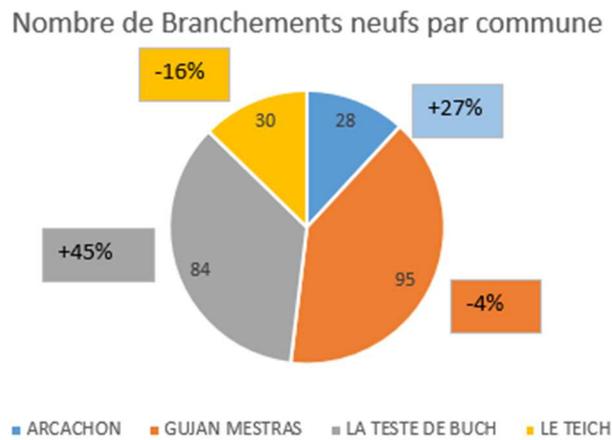
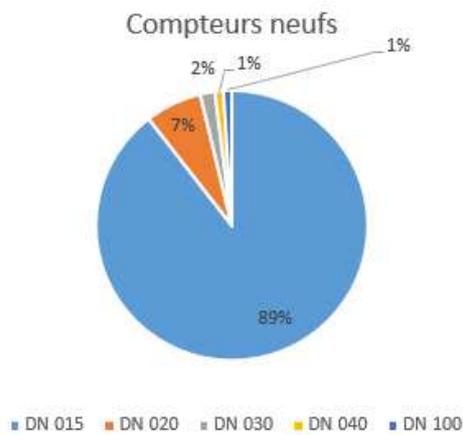
### 3.4.2 Les travaux neufs réalisés



- **Les réseaux, branchements et compteurs**

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

- ✓ Pas d'extension de réseau réalisée par le délégataire.
- ✓ Les branchements neufs : **238** unités
- ✓ Les compteurs neufs : 401 unités,



- **Travaux réalisés par la Collectivité :**

COMMUNE	RUE	NATURE DES TRAVAUX	linéaire
<b>La Teste de Buch</b>	Impasse du Dadé	Extension de 95 ml de canalisation en PVC DN 63 mm	95
<b>Gujan Mestras</b>	Ecole Pasteur	Extension de 240 ml de canalisation en fonte DN 100 mm	530
<b>Arcachon</b>	Rue Alfred de Vigny	Extension de 90 ml de canalisation en PVC DN 63 mm	90
<b>Arcachon</b>	Impasse Tendel	Extension de 30 ml de canalisation en PVC DN 63 mm	30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



# 4.

**LA PERFORMANCE  
ET L'EFFICACITÉ  
OPÉRATIONNELLE  
POUR VOTRE  
SERVICE**



Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

## 4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

### 4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1292	1051	26
Physico-chimique	7006	4312	2277

### 4.1.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

En 2021, nous n'avons pas eu de Non-conformité en limite de qualité.

- **Conformité des paramètres analytiques**

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Déléguataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Déléguataire	Valeur du seuil et unité
Bact et spores sulfito-rédu	0	5000	1	2	146	175	0 n/100ml
Bactéries Coliformes	0	80	2	1	222	175	0 n/100ml
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1	4	9	10	24	47	2 Qualitatif
Fer total	0	550	1	0	218	0	200 µg/l
Température de l'eau	6,5	26,3	7	2	240	179	25 °C
Turbidité	0	0,62	0	1	8	22	0,5 NFU
Turbidité	0	3,88	1	2	206	149	2 NFU

- **Composition de l'eau du robinet**

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	13	33,90	71	mg/l	Sans objet
Chlorures	23	87	93	mg/l	250
Fluorures	72	310	24	µg/l	1500
Magnésium	2,90	7,90	71	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	0,43	93	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,06	17	µg/l	0,5
Potassium	2,30	3,50	71	mg/l	Sans objet
Sodium	21,60	73	71	mg/l	200
Sulfates	0	11	86	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	6,08	10,51	93	°F	Sans objet

#### 4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

- **Historique des données du contrôle officiel (ARS)**

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Paramètres microbiologiques</b>					
<b>Taux de conformité microbiologique</b>	<b>100,00 %</b>				
Nombre de prélèvements conformes	201	215	214	226	227
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	201	215	214	226	227
<b>Paramètres physico-chimique</b>					
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>96,72 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de prélèvements conformes	57	61	59	52	59
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	2	0	0
Nombre total de prélèvements	57	61	61	52	59

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

### • Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

#### Situation sur votre service :

Les prélèvements pour le paramètre CVM dans le cadre de l'autosurveillance sont conformes.

Pt PLV Adresse	COMMUNE	Date réal	CVM µg/L
Avenue du parc Bouche incendie	ARCACHON	13/09/2021	<0.1
Allée de Camille Saint Saens Pyla sur Mer vanne de purge	LA TESTE DE BUCH	13/09/2021	0.1
Avenue de la cote d'argent	GUJAN MESTRAS	14/09/2021	<0.1
Square de la Marelle	LA TESTE DE BUCH	14/09/2021	<0.1
Allée des Tilloles	LA TESTE DE BUCH	14/09/2021	<0.1
Rue Captal François de Rua	LA TESTE DE BUCH	14/09/2021	<0.1
Rue de Mouras	LE TEICH	14/09/2021	<0.1
Allée des Grives	LE TEICH	14/09/2021	<0.1
Rue du Pont	LE TEICH	14/09/2021	0.44
Rue Jean Auguste Lafont	LE TEICH	14/09/2021	<0.1



#### 4.1.4 Bilan de la qualité de l'eau et préconisations

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

- Des dépassements de la référence de qualité fixée à 25° C pour le paramètre température ont été enregistrés en départ station La Hume (température du forage profond concernés supérieure à la limite de qualité des eaux brutes fixée à 25° C et d'origine naturelle) et ponctuellement durant l'été sur le réseau de distribution.

- Des traces de métabolites inférieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixée à 0,1 µg/L par substance individuelle ont été détectées en départ distribution Cabaret des Pins (ESA métolachlore valeur maximale 0,06 µg/L et OXA métolachlore valeur maximale 0,05 µg/L), à la station la Caone ((ESA métolachlore valeur maximale 0,03 µg/L), à la station l' Etoile (ESA métolachlore valeur maximale 0,03 µg/L et OXA métolachlore valeur maximale 0,02 µg/L), à la station Pissens (ESA métolachlore valeur maximale 0,02 µg/L).

- Une eau légèrement agressive a été enregistrée en départ distribution de La Teste-de-Buch à la station Villemarie et à la station La Hume, une eau légèrement agressive à agressive en départ distribution de la station Cazaux communale, ainsi qu'une eau agressive en départ distribution de la station de Pissens.

## 4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau



### 4.2.1 L'efficacité de la production - Le volume prélevé et produit

- *Le volume prélevé*

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m <sup>3</sup> /h)	Volume journalier (m <sup>3</sup> /jour)
ST 01 - ETOILE	95	1 900
ST 07 - PISSENS	120	1 500
ST 10 - LA HUME	320	6 580
ST 11 - LA PASSERELLE	120	2 880
ST 12 - CAPLANDE	210	3 625
ST 15 - CAZAUX LIBERATION	25	500
ST05-CABARET PINS (Forage)	220	5 280
ST05-CABARET PINS(Cazaux Lac)	1 000	20 000
ST13 - VILLEMARIE	150	3 000

Installation de captage	Débit de prélèvement Max constaté en 2021 (m <sup>3</sup> /h)
FORAGE CABARET DES PINS	158
FORAGE CAONE	80
FORAGE CAPLANDE 2	100
FORAGE DESBIEY	61
FORAGE HUME 1	68
FORAGE HUME 2	101
FORAGE LA PASSERELLE	68
FORAGE LIBERATION	25
FORAGE PISSENS	120
FORAGE VILLEMARIE	113
ST 04 - CAZAUX LAC	1000
<b>Débit de prélèvement total</b>	<b>1909</b>

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>7 360 844</b>	<b>7 220 614</b>	<b>7 221 188</b>	<b>7 484 204</b>	<b>7 481 830</b>	<b>-0,0%</b>
<b>Volume prélevé par ressource (m3)</b>						
ST 01 - ETOILE	576 569	547 956	412 674	494 919	500 653	1,2%
ST 07 - PISSENS	524 727	449 894	373 884	384 046	449 834	17,1%
ST 10 - LA HUME	1 009 259	642 021	486 171	579 075	567 198	-2,1%
<i>Dont la Hume 1</i>		329 588	331 307	422 675	432 684	2,4%
<i>Dont la Hume 2</i>		312 433	154 864	156 400	134 514	-14%
ST 11 - LA PASSERELLE	460 393	576 617	568 162	555 311	523 744	-5,7%
ST 12 - CAPLANDE	435 248	463 171	643 432	686 103	697 108	1,6%
<i>Dont Caplande 1</i>		26 804	0	0	0	/
<i>Dont Caplande 2</i>		436 367	643 432	686 103	697 108	1,6%
ST 15 - CAZAUX LIBERATION	135 306	139 492	138 513	174 580	151 236	-13,4%
<i>Dont Libération</i>		46 911	48 603	35 659	55 102	54%
<i>Dont Caône</i>		92 581	89 910	138 921	96 134	-31%
ST05-CABARET PINS (Forage)	1 309 073	1 312 436	1 241 804	1 375 092	1 368 065	-0,5%
ST05-CABARET PINS(Cazaux Lac)	2 216 717	2 444 670	2 971 040	2 810 151	2 788 922	-0,8%
ST13 - VILLEMARIE	693 552	644 357	385 508	424 927	435 070	2,4%
<b>Volume prélevé par nature d'eau (m3)</b>						
Eau souterraine non influencée	5 144 127	4 775 944	4 250 148	4 674 053	4 692 908	0,4%
Eau de surface	2 216 717	2 444 670	2 971 040	2 810 151	2 788 922	-0,8%
Part Eau de surface sur Volume prélevé	30,1%	33,9%	41,1%	37,6%	37,3%	

- **Le volume produit et mis en distribution**

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>7 360 844</b>	<b>7 220 614</b>	<b>7 221 188</b>	<b>7 484 204</b>	<b>7 481 830</b>	<b>-0,0%</b>
Volume eau brute acheté	0	0	0	0	0	
Volume eau brute vendu	114 025	101 283	95 193	73 107	80 053	9,5%
Besoin des usines	160 434	196 138	299 292	369 287	392 226	6,2%
Pertes en adduction	0	0	0	0	0	0%
<b>Volume produit (m3)</b>	<b>7 086 385</b>	<b>6 923 193</b>	<b>6 826 703</b>	<b>7 041 810</b>	<b>7 009 551</b>	<b>-0,5%</b>
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	<b>7 086 385</b>	<b>6 923 193</b>	<b>6 826 703</b>	<b>7 041 810</b>	<b>7 009 551</b>	<b>-0,5%</b>

Le volume d'eau brute vendu correspond à la vente d'eau industrielle à partir du forage de la Hume 1 pour l'alimentation du parc Aqualand.

L'augmentation des besoins usines est à concilier avec les volumes traités importants en périodes estivales avec une usine à plein régime nécessitant la présence de lavage de filtres plus important. Un plan d'action sera mené en 2022 pour limiter ces pertes.



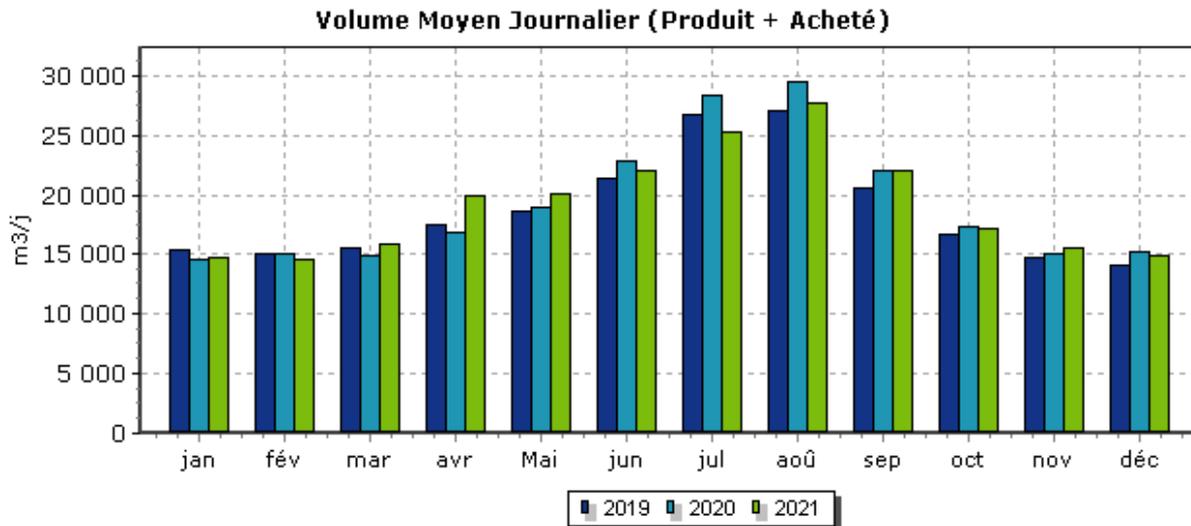
**Détail des volumes Mis en distribution par site de production :**

	2021	N/N-1
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>7 009 551</b>	<b>-0,0%</b>
Site DESBIEY	500 653	1,2%
Site PISENS	449 834	17,1%
Site LA HUME	505 342	-4%
Site PASSERELLE	523 744	-5,7%
Site CAPLANDE	701 868	4,9%
Site VILLEMARIE	401 441	4,5%
Site CAZAUX LIBERATION	147 167	-8,2%
Site CABARET PINS	3 779 502	-0,5%
Départ vers réservoir Etoile	1 244 736	5%
Départ vers réservoir Pissens	451 967	-28%
Départ vers réservoir Golf	2 082 799	1,4%

• **Bilan mensuel**

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Volume moyen journalier produit (m3/j)	14 702	14 609	15 819	19 881	20 174	22 005	25 234	27 741	22 035	17 146	15 522	14 985
<b>Total (m3/j)</b>	<b>14 702</b>	<b>14 609</b>	<b>15 819</b>	<b>19 881</b>	<b>20 174</b>	<b>22 005</b>	<b>25 234</b>	<b>27 741</b>	<b>22 035</b>	<b>17 146</b>	<b>15 522</b>	<b>14 985</b>



## 4.2.2 L'efficacité de la distribution de l'eau potable, le volume consommé et leur évolution

### • Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

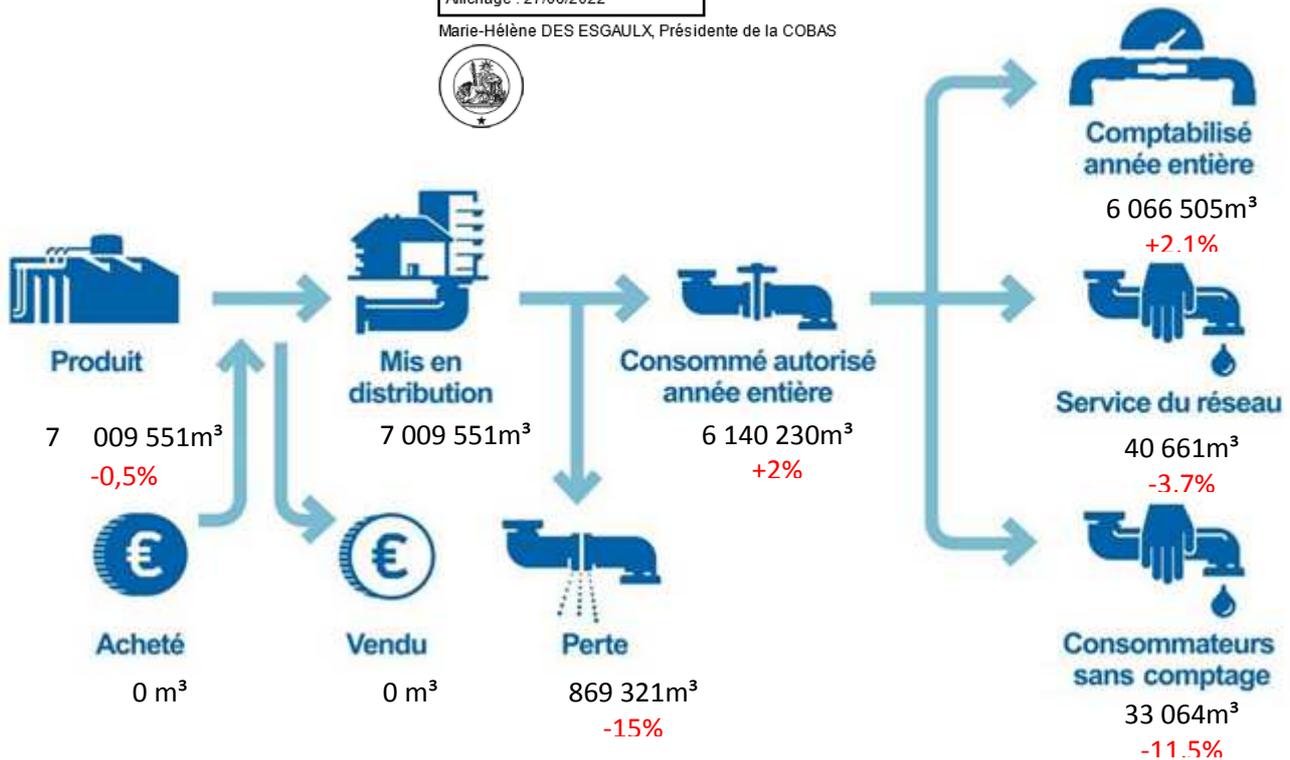
Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>5 348 838</b>	<b>5 314 667</b>	<b>6 246 452</b>	<b>5 678 068</b>	<b>5 745 269</b>	<b>1,2%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>5 348 838</b>	<b>5 314 667</b>	<b>6 246 452</b>	<b>5 678 068</b>	<b>5 745 269</b>	<b>1,2%</b>
domestique ou assimilé	5 347 304	5 312 969	6 244 057	5 675 949	5 743 330	1,2%
autres que domestiques	1 534	1 698	2 395	2 119	1 939	-8,5%
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

### • Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	5 549 905	5 581 278	5 816 524	5 890 155	5 983 402	1,6%
<b>Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)</b>	<b>5 658 423</b>	<b>5 722 378</b>	<b>5 816 524</b>	<b>5 938 834</b>	<b>6 066 505</b>	<b>2,1%</b>
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	358	356	/	363	360	-0,8%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	23 050	22 570	21 760	37 368	33 064	-11,5%
Volume de service du réseau (m3)	48 270	36 016	33 441	42 209	40 661	-3,7%
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>	<b>5 621 225</b>	<b>5 639 864</b>	<b>5 871 725</b>	<b>5 969 732</b>	<b>6 057 127</b>	<b>1,5%</b>
<b>Volume consommé autorisé 365 jours (m3)</b>	<b>5 729 743</b>	<b>5 780 964</b>	<b>5 871 725</b>	<b>6 018 411</b>	<b>6 140 230</b>	<b>2,0%</b>



#### 4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2021 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m <sup>3</sup> /j/km)	ILVNC (m <sup>3</sup> /j/km)	ILC (m <sup>3</sup> /j/km)
2021	87,6	70,03	3,56	3,86	25,16

*Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)*

*Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012*

*ILP (indice linéaire des pertes (m<sup>3</sup>/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)*

*ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (Reception par le préfet: 27/06/2022)  $(\frac{m^3/km}{j}) = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé année entière}}{\text{longueur de canalisation de distribution}} / \text{nombre de jours dans l'année}$ )*

*ILC (indice linéaire de consommation  $(\frac{m^3}{j/km}) = \frac{\text{volume consommé autorisé année entière} + \text{volume vendu à d'autres services}}{\text{longueur de canalisation de distribution hors branchements}} / \text{nombre de jours dans l'année}$ )*



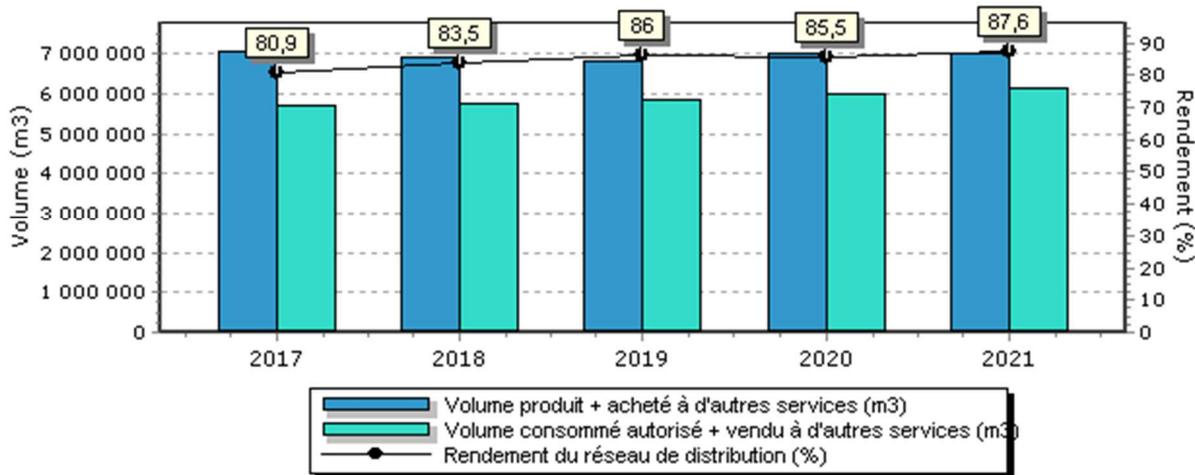
	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>80,9 %</b>	<b>83,5 %</b>	<b>86,0 %</b>	<b>85,5 %</b>	<b>87,6 %</b>	<b>2,5%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . A	5 729 743	5 780 964	5 871 725	6 018 411	6 140 230	2,0%
Volume vendu à d'autres services (m3) . . . . . B	0	0				
Volume produit (m3) . . . . . C	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810	7 009 551	-0,5%
Volume acheté à d'autres services (m3) . . . . . D	0					

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

**Evolution du rendement du réseau de distribution**



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2021 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Seebas poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2021.

• **L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]**



	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>5,90</b>	<b>4,97</b>	<b>4,15</b>	<b>4,52</b>	<b>3,86</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810	7 009 551
Volume comptabilisé 365 jours (m3) . . . . . B	5 658 423	5 722 378	5 816 524	5 938 834	6 066 505
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	662 774	661 770	666 219	666 500	668 554

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>5,61</b>	<b>4,73</b>	<b>3,93</b>	<b>4,20</b>	<b>3,56</b>
Volume mis en distribution (m3) . . . . . A	7 086 385	6 923 193	6 826 703	7 041 810	7 009 551
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) . . . . . B	5 729 743	5 780 964	5 871 725	6 018 411	6 140 230
Longueur de canalisation de distribution (ml) . . . . . L	662 774	661 770	666 219	666 500	668 554

• **Le rendement « brut »**

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Rendement brut (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>77,8 %</b>	<b>80,1 %</b>	<b>81,3 %</b>	<b>80,4 %</b>	<b>82,1 %</b>	<b>2,0%</b>
<b>Volume prélevé (m3) C</b>	<b>7 360 844</b>	<b>7 220 614</b>	<b>7 221 188</b>	<b>7 484 204</b>	<b>7 481 830</b>	<b>0,0%</b>
Volume eau brute acheté D	0	0	0	0	0	-
Volume eau brute vendu	114 025	101 283	95 193	73 107	80 053	9,5%
Besoin des usines	160 434	196 138	299 292	369 287	392 226	6,2%
Pertes en adduction	0	0	0	0	0	-
<b>Volume produit (m3)</b>	<b>7 086 385</b>	<b>6 923 193</b>	<b>6 826 703</b>	<b>7 041 810</b>	<b>7 009 551</b>	<b>-0,5%</b>
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	-
Volume vendu à d'autres services d'eau potable B	0	0	0	0	0	0%
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	<b>7 086 385</b>	<b>6 923 193</b>	<b>6 826 703</b>	<b>7 041 810</b>	<b>7 009 551</b>	<b>-0,5%</b>
<b>Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A</b>	<b>5 729 743</b>	<b>5 780 964</b>	<b>5 871 725</b>	<b>6 018 411</b>	<b>6 140 230</b>	<b>2,0%</b>

Ce calcul a été ajouté, à titre indicatif, selon les discussions de la CCSPL de juin 2019. Il ne constitue pas une valeur réglementaire ni contractuelle. L'indicateur retenu, P104.3, est le rendement du réseau de distribution présenté page 70 (Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT)).

## 4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



### **La gestion centralisée des interventions**

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

### 4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

#### • **Les installations**

Lors de ces passages sur les installations, SEEBAS réalise des opérations d'exploitation courantes telles que :

- Pilotage des installations avec réglage et contrôle de son fonctionnement ;
- Suivi analytique de l'eau produite ;
- Maintenance et réglage des appareils de chloration ;
- Etalonnage des équipements de mesures et de contrôles ;
- Paramétrage des transmetteurs et des sondes ;
- Maintenance préventive des installations ;
- Contrôle des installations électriques par un organisme agréé ;
- Nettoyage des ouvrages et l'entretien des espaces verts.

#### - **Lavage des réservoirs**

Pour cet exercice, les dates de lavages des ouvrages de stockage sont listées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'installation	Descriptif	Capacité en m <sup>3</sup>	Date Nettoyage année n
ST01 - ETOILE	Château d'eau	3 000	23/04/2021
ST04 – CAZAUX LAC	Bâche de reprise	120	01/02/2021
ST05 - CABARET DES PINS	Bâche de reprise	1 000	12/01/2021
ST05 - CABARET DES PINS	Bâche eau traitée	300	12/01/2021
ST06 - LE GOLF	Réservoir au sol	5 000	26/01/2021
ST07 - PISSENS 500 droite	Réservoir au sol	500	13/01/2021

ST07 - PISSENS 5000	Bâche de Caone	Réservoir au sol	500	13/01/2021
ST07 - PISSENS 5000	Réservoir au sol	Réservoir au sol	5 000	28/01/2021
ST09 - PISTE 214		Bâche de reprise	250	13/01/2021
ST10 - LA HUME		Bâche de reprise	1000	14/01/2021
ST11 - PASSERELLE		Château d'eau	1500	03/02/2021
ST12 - CAPLANDE		Château d'eau	650	27/01/2021
ST12 - CAPLANDE		Bâche de reprise	250	27/01/2021
ST13 - VILLEMARIE		Bâche de reprise	1000	14/01/2021 07/05/2021
ST15 - CAZAUX LIBERATION		Château d'eau	350	02/02/2021
ST16 - CAZAUX CAONE		Bâche de reprise	500	25/01/2021
ST17 - GRANGENEUVE		Bâche de reprise	620	11/01/2021



Bâche de Caone

Rotonde Caplande

Etoile

Passerelle

Piste 214

Des travaux hydrauliques seront à prévoir sur les réservoirs suivants :

- Bâche de Caone
- La Rotonde sur le site de Caplande
- Réservoir de l'Etoile
- Réservoir de Passerelle

Des réfection totales ou partielles (génie Civil, revêtement intérieur) devront être programmées sur les ouvrages suivants :

- Bâche 1000 usine de Cabaret
- Piste 214

A noter en 2021, des fissures extérieures avec chutes de crépis sur le réservoir de Passerelle ont été constatées.



### 4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

Des campagnes de contrôle de vanne stratégiques ont été lancées depuis 2020 pour s'assurer de leur bon fonctionnement et de pouvoir en cas d'urgence la possibilité de fermer l'eau sur un tronçon dit stratégique.

- **Contrôle des ventouses**

Une campagne de contrôles de ventouse sur la conduite d'eau brute entre la prise d'eau du lac de Cazaux et l'usine de production. Un recensement complet a été effectué et une planification de la maintenance avec gamme dédiée pour 2022.

- **Purge de canalisation et branchement**

50 purges sur canalisation ont été réalisées afin de garantir une eau de qualité.

Nombre de purge par commune



- **Manœuvre de vanne réseau**

810 manœuvres de vanne sur canalisation ont été réalisées afin de garantir le bon fonctionnement de l'équipement.

## Nombre de manœuvres de vanne par commune

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



### 4.3.3 Les recherches de fuites

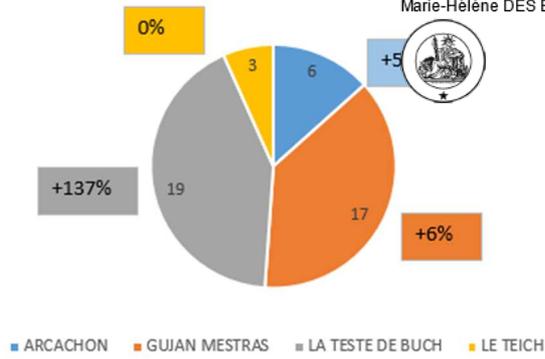
Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	45	48	24	31	45	45,2%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	284	307	256	200	256	28,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,9	1,0	0,8	0,6	0,8	33,3%
Nombre de fuites sur compteur	211	220	199	116	114	-1,7%
Nombre de fuites sur équipement	43	46	34	24	27	12,5%
Nombre de fuites réparées	583	621	513	371	442	19,1%
Linéaire soumis à recherche de fuites	87 500	79 866	97 310	65 659	44 410	-32,4%

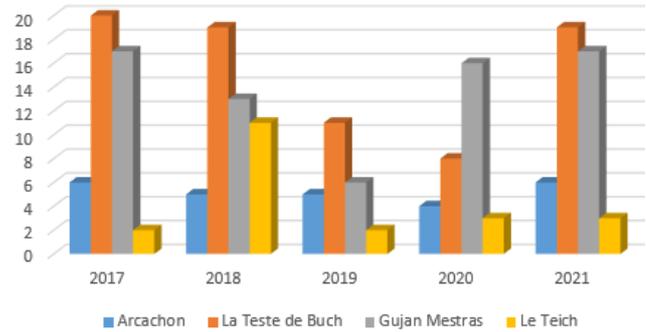
- **Nombre de fuites sur réseau et branchements – Curatif**

Commune	Sur canalisation				
	2017	2018	2019	2020	2021
Arcachon	6	5	5	4	6
La Teste de Buch	20	19	11	8	19
Gujan Mestras	17	13	6	16	17
Le Teich	2	11	2	3	3
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>45</b>

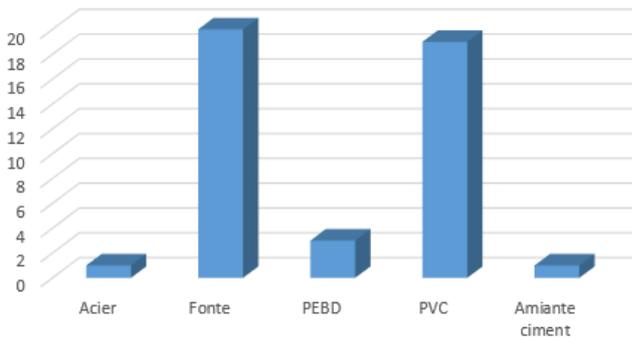
Nombre de fuite Canalisation par commune



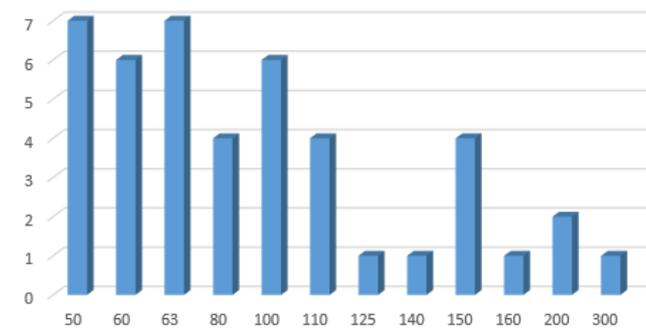
Fuites canalisation



Fuites / Matériaux



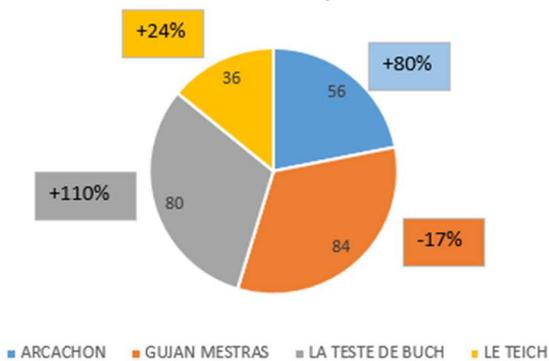
Fuites / Diamètre



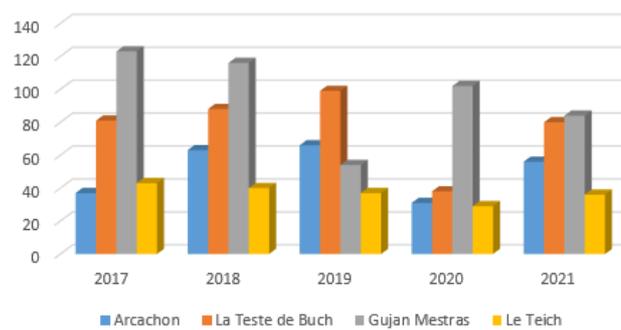
• Nombre de fuites sur branchements – Curatif

Commune	Sur branchement				
	2017	2018	2019	2020	2021
Arcachon	37	63	66	31	56
La Teste de Buch	81	88	99	38	80
Gujan Mestras	123	116	54	102	84
Le Teich	43	40	37	29	36
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>307</b>	<b>256</b>	<b>200</b>	<b>256</b>

Nombre de fuite Brcht par commune



Fuites branchement



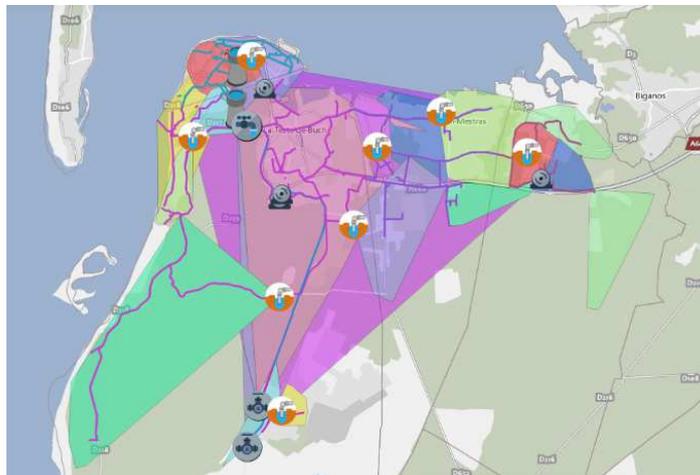


Concernant les fuites sur branchements, il est à noter une baisse significative depuis 2017, en lien avec le programme de renouvellement déployé.

- **Linéaire de recherche de fuites**

Une analyse journalière des débits minimum enregistrés par les compteurs de sectorisation détermine les zones de recherche de fuites.

- ✓ Sectorisation du réseau de la COBAS :

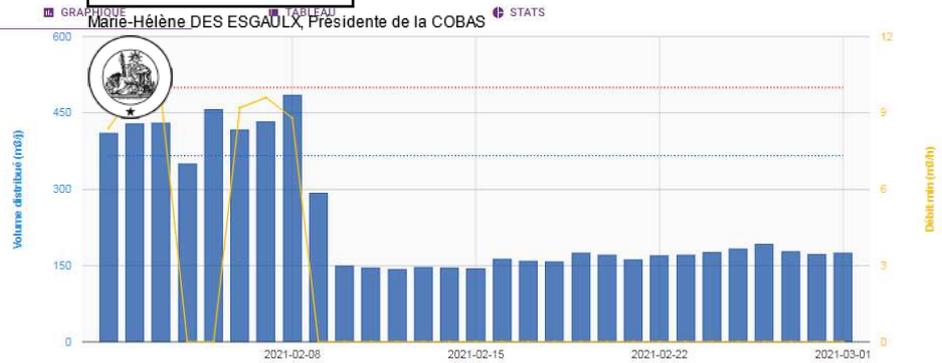


- ✓ Suivi des débits de nuit de chaque secteur :

SECTEURS	SERVICE DE RATTACHEMENT	DÉPASSEMENT DÉBIT MIN (M3/H) ▼	DÉPASSEMENT VOLUME (M3)	ILP J (M3//KM)
I0260_06 Cazaux-Surpresse	I0260 Exploitation COBAS	✓ 4,57 / 7	⚠ 77 / 320 / 243	8
I0260_11 La Teste Sud	I0260 Exploitation COBAS	✓ 11,3 / 36	⚠ 42 / 486 / 444	13,29
I0260_18 Balanos-Ouest	I0260 Exploitation COBAS	✓ 1,96 / 3	⚠ 29 / 229 / 200	-
I0260_03 Balanos-Est	I0260 Exploitation COBAS	✓ 0,8 / 1	⚠ 9 / 109 / 100	1,76
I0260_16 Le Pyla-Surpresse Nord	I0260 Exploitation COBAS	✓ 0 / 12	✓ 0 / 600	0
I0260_01 Arcachon-Est	I0260 Exploitation COBAS	✓ 24,75 / 85	✓ 1333 / 3000	12,31

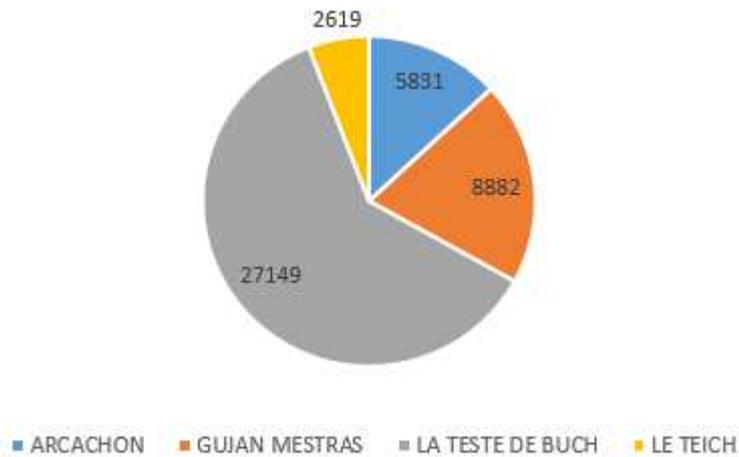
I0260 14 Piste 214 / Indicateurs

- Retour aux secteurs
- Informations
- Indicateurs**
- Détails par journée
- Configuration



**Export sectorisation Piste 214 – débits minimum et consommations journalières**

**Linéaire de recherche de fuite par commune**



Les recherches ont concernées 45 km de réseau, le linéaire par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous, avec une focalisation sur la commune La Teste de Buch suite à l’augmentation des fuites canalisations et branchements en 2021

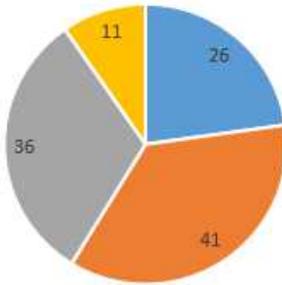
**• Nombre de fuites autres éléments (compteurs et autres équipements) - Curatif**

Dans ce tableau, est noté, le détail des fuites détectées dans le regard de comptage et sur les autres équipements du réseau.

**Fuite compteurs** : fuite ayant été détectée dans le regard de l’abonné, sur les raccords (joints, RF, RM), pièces situés avant le compteur côté public (Robinet d’arrêt) et compteurs.

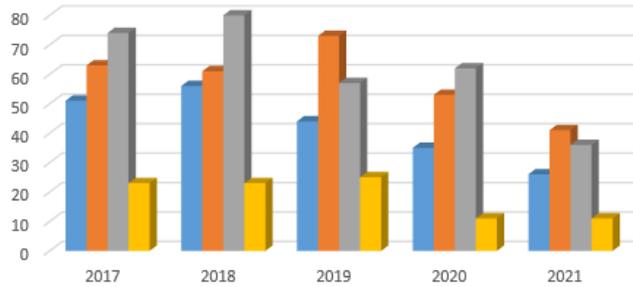
Commune	Fuites compteurs				
	2017	2018	2019	2020	2021
Arcachon	51	56	44	35	26
La Teste de Buch	63	61	73	53	41
Gujan Mestras	74	80	57	62	36
Le Teich	23	23	25	11	11
<b>Total</b>	<b>211</b>	<b>220</b>	<b>199</b>	<b>161</b>	<b>114</b>

### Fuite compteurs 2021



■ Arcachon ■ La Teste de Buch ■ Gujan Mestras ■ Le Teich

### Fuites compteurs

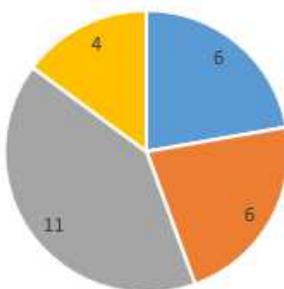


■ Arcachon ■ La Teste de Buch ■ Gujan Mestras ■ Le Teich

**Fuite autres équipements** : fuite ayant été détectée sur d'autres éléments du réseau : vannes, robinets de prise, ventouses...

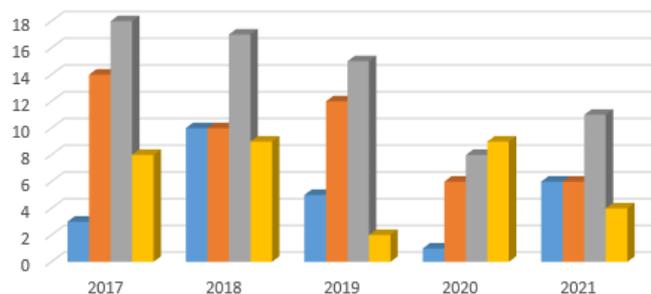
Commune	Fuites équipements réseaux				
	2017	2018	2019	2020	2021
Arcachon	3	10	5	1	6
La Teste de Buch	14	10	12	6	6
Gujan Mestras	18	17	15	8	11
Le Teich	8	9	2	9	4
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>27</b>

### Fuite équipements réseaux 2021



■ Arcachon ■ La Teste de Buch ■ Gujan Mestras ■ Le Teich

### Fuites équipements réseaux



■ Arcachon ■ La Teste de Buch ■ Gujan Mestras ■ Le Teich

- Les opérations de maintenance du télélevé

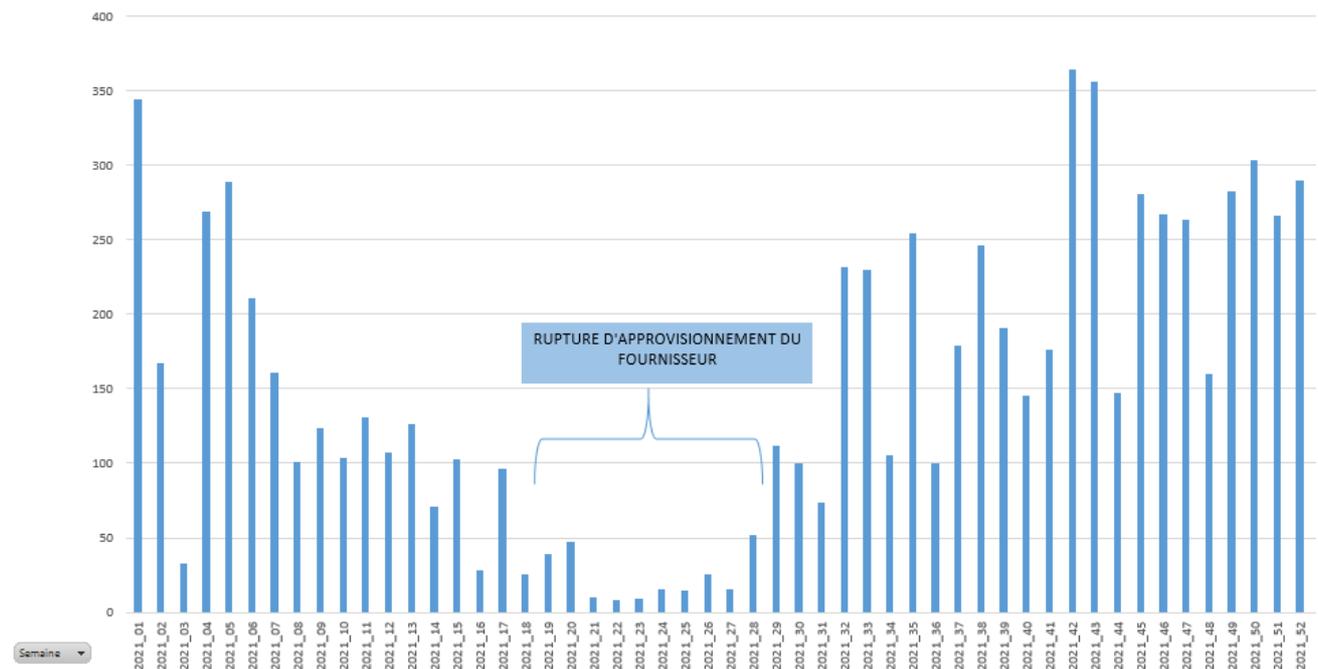
Au niveau de la maintenance du système, Jrdz est intervenu en 2021 pour effectuer de la maintenance sur les passerelles, sur le chaînage des têtes et des répéteurs :



Concernant la maintenance des têtes, nous avons renouvelés **7852** têtes malgré les difficultés d'approvisionnement des semi-conducteurs.

Nombre de Intervention

MAINTENANCE DE TÊTES EMETRICES EN 2021



## 4.4 L'efficacité environnementale

### 4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource</b>	<b>80 %</b>				

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

<b>Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production</b>	2017	2018	2019	2020	2021
ST 01 - ETOILE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 07 - PISSENS	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 10 - LA HUME	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 11 - LA PASSERELLE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 12 - CAPLANDE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST 15 - CAZAUX LIBERATION	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST05-CABARET PINS (Forage)	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST05-CABARET PINS(Cazaux Lac)	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
ST13 - VILLEMARIE	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %

### 4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>Energie relevée consommée (kWh)</b>	<b>4 412 398</b>	<b>4 362 662</b>	<b>4 294 315</b>	<b>4 457 957</b>	<b>4 321 783</b>	<b>-3,1%</b>
Surpresseur	108 867	147 542	148 303	180 969	158 665	-12,3%
Installation de reprise	113 611	99 840	124 782	129 485	149 594	15,5%
Installation de captage	758 839	474 037	368 509	395 213	384 962	-2,6%
Installation de production	3 431 081	3 641 243	3 652 721	3 752 290	3 628 562	-3,3%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

#### 4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est ét  façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

PRODUIT	Quantité annuelle 2017	Quantité annuelle 2018	Quantité annuelle 2019	Quantité annuelle 2020	Quantité annuelle 2021	Unité
Polymère	0,67	0,74	1,3	1	1,3	Tonnes
Charbon actif en poudre	33	48	58	61,2	80,6	Tonnes
Coagulant	92	122	186	169	167	Tonnes
Micro sable	13,7	13	11	11	11	Tonnes
Chaux	263	201	237	212	184	Tonnes
CO2	187	234	177	261	249	Tonnes
Hypochlorite de sodium 55°	25,4	35,6	41	38,2	38,75	Tonnes
Chlore gazeux	4,4	4,3	4,3	4,32	3,8	Tonnes

#### 4.4.4 La valorisation des sous-produits

- *La valorisation des déchets liés au service*



RESPONSABILITÉ

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

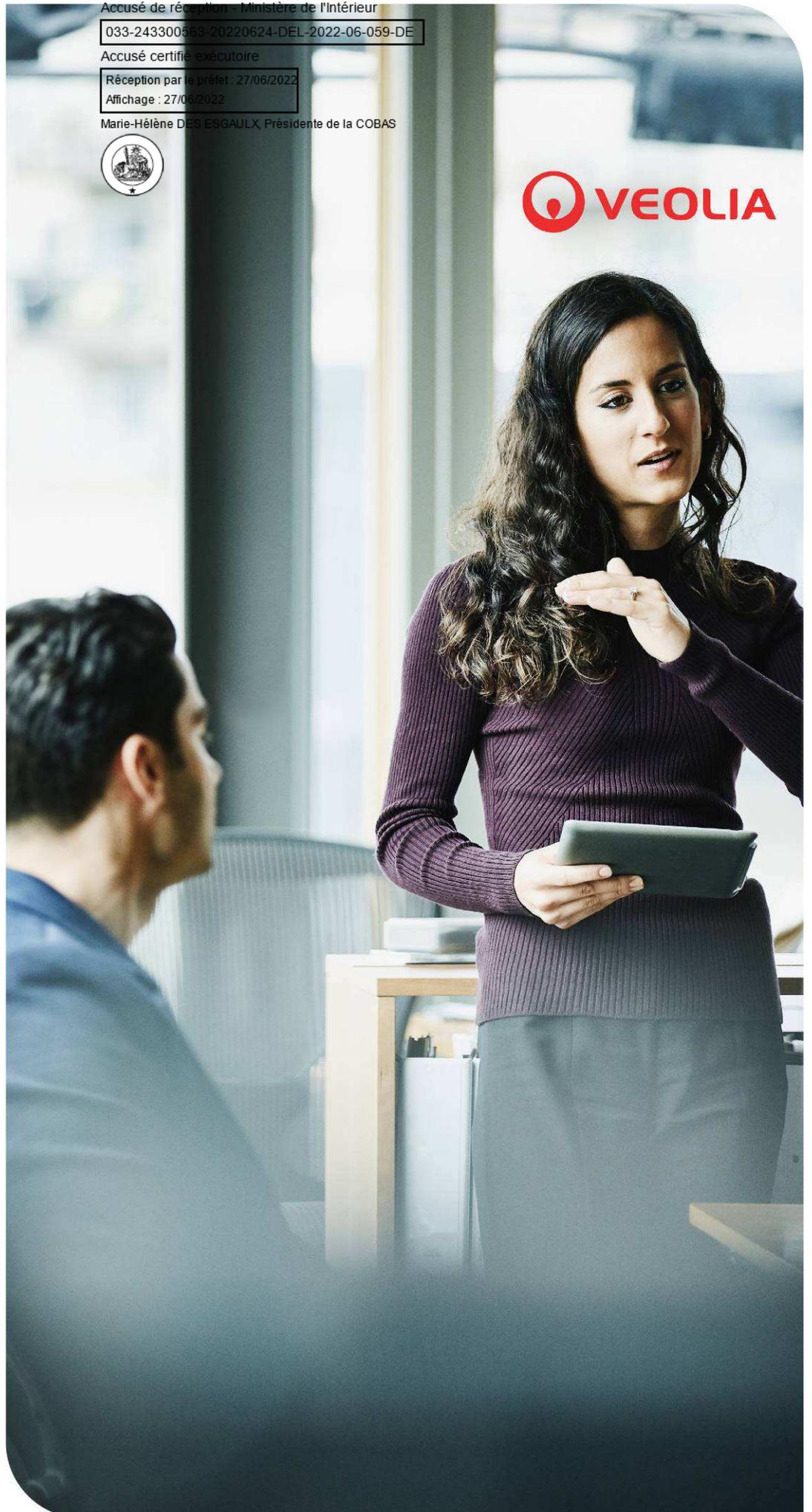
Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



 **VEOLIA**

# 5.

## RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le **Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)**. Il fait également le point sur la situation des bassins, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire en matière de confiance financière.



Marie-Hélène DES ESGAULY, Présidente de la COBAS

## 5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

### • Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Société d'Exploitation d'Eau du Bassin

Version Finale

### Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: I0260 - COBAS

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>11 681 718</b>	<b>10 826 922</b>	<b>-7,32 %</b>
Exploitation du service	6 185 185	5 824 477	
Collectivités et autres organismes publics	4 377 717	3 928 479	
Travaux attribués à titre exclusif	653 994	586 030	
Produits accessoires	464 822	487 935	
<b>CHARGES</b>	<b>10 876 868</b>	<b>10 770 099</b>	<b>-0,98 %</b>
Personnel	1 080 299	1 061 537	
Energie électrique	397 542	350 704	
Produits de traitement	263 000	338 434	
Analyses	87 517	61 739	
Sous-traitance, matières et fournitures	1 426 728	1 910 046	
Impôts locaux et taxes	57 371	71 989	
Autres dépenses d'exploitation	1 445 482	1 156 858	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	8 229	10 396	
<i>engins et véhicules</i>	100 045	126 594	
<i>informatique</i>	691 242	287 547	
<i>assurances</i>	70 838	72 476	
<i>locaux</i>	88 327	94 406	
<i>autres</i>	486 802	565 438	
Redevances contractuelles	73 538	103 534	
Collectivités et autres organismes publics	4 377 717	3 928 479	
Charges relatives aux renouvellements	1 036 525	1 143 591	
<i>programme contractuel ( renouvellements )</i>	759 379	1 030 118	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	277 146	113 473	
Charges relatives aux investissements	606 343	615 842	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	606 343	615 842	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	24 806	27 348	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>804 850</b>	<b>56 822</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	225 358	15 056	
<b>RESULTAT</b>	<b>579 493</b>	<b>41 766</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

17/03/2022

- **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros



Société d'Exploitation d'Eau du Bassin

Version Finale

### Etat détaillé des produits (1) Année 2021

Collectivité: I0260 - COBAS

Eau

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	6 185 185	5 824 477	-5,83 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	5 922 236	6 525 883	10,19 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	262 948	- 701 406	
<b>Exploitation du service</b>	<b>6 185 185</b>	<b>5 824 477</b>	<b>-5,83 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	2 202 042	2 139 568	-2,84 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	2 117 640	2 453 385	15,85 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	84 402	- 313 818	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	460 903	321 307	-30,29 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	434 028	464 804	7,09 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	26 875	- 143 496	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	1 727 336	1 470 718	-14,86 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	1 614 068	1 962 767	21,60 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	113 268	- 492 049	
Redevance Modernisation réseau	- 12 564	- 3 114	NS
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	- 12 564	- 3 114	NS
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>4 377 717</b>	<b>3 928 479</b>	<b>-10,26 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>653 994</b>	<b>586 030</b>	<b>-10,39 %</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>464 822</b>	<b>487 935</b>	<b>4,97 %</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

17/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Les principales évolutions des produits sont les suivantes :

Globalement, on note une baisse significative de 5,83% des produits liés à l'exploitation du service entre les 2 exercices.

Elle est en lien avec la baisse du prix unitaire de l'eau (-4%) et d'une surestimation des volumes lors de l'établissement de la DAE 2020.

- **Le compte d'Exploitation Conventionnel**

Le Compte d'Exploitation Conventionnel est le reflet du bilan comptable de l'exercice, des produits et charges de l'exploitant seul. Il permet une comparaison avec le Compte d'Exploitation Prévisionnel, base de la négociation contractuelle (avenant N°3). Il est établi à partir des données du CARE.

Reception par le prelet : 27/06/2022  
 Arrêté n° 27062022

**COBAS DSP EAU POTABLE**

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS

**COMPTE D'EXPLOITATION CONVENTIONNEL**

CEP 2021	REEL 2021	Variation
----------	-----------	-----------

PRODUITS	7 099 746 €	6 898 442 €	- 201 304 €
Exploitation du service	6 084 746 €	5 824 477 €	- 260 269 €
– abonnements	1 995 134 €	2 031 089 €	35 955 €
– part variable (prix au m <sup>3</sup> )	4 089 612 €	3 793 389 €	- 296 223 €
Travaux attribués à titre exclusif	565 000 €	586 030 €	21 030 €
Produits accessoires	450 000 €	487 935 €	37 935 €

CHARGES	6 905 947 €	6 841 620 €	- 64 327 €
Personnel	978 740 €	946 697 €	- 32 043 €
Énergie	365 778 €	350 704 €	- 15 074 €
Achat d'eau	- €	- €	- €
Réactifs (9)	286 457 €	338 435 €	51 978 €
Analyses	61 326 €	61 739 €	413 €
Sous-traitance (1)	613 758 €	652 005 €	38 247 €
Fournitures (2)	112 519 €	122 445 €	9 926 €
Entretien et réparations	- €	- €	- €
Autres dépenses d'exploitation dont :	838 768 €	837 800 €	- 968 €
– télécommunication, postes et télége	15 963 €	10 396 €	- 5 567 €
– engins et véhicules	88 000 €	128 895 €	40 895 €
– informatique (3)	566 005 €	528 434 €	- 37 571 €
– assurance (4)	74 300 €	72 475 €	- 1 825 €
– locations	- €	3 194 €	3 194 €
– locaux (5)	94 500 €	94 406 €	- 94 €
Autres frais (6)	558 000 €	538 811 €	- 19 189 €
Amortissements	- €	2 659 €	2 659 €
Impôts locaux et taxes (7)	52 026 €	71 989 €	19 963 €
<b>Sous-total des charges d'exploitation</b>	<b>3 867 372 €</b>	<b>3 923 283 €</b>	<b>55 911 €</b>
<b>Sous-total des charges TTE</b>	<b>429 249 €</b>	<b>475 905 €</b>	<b>46 656 €</b>
Personnel	132 674 €	114 839 €	- 17 835 €
Sous-traitance	206 575 €	263 532 €	56 957 €
Fournitures	90 000 €	97 534 €	7 534 €
Redevances contractuelles (8)	179 125 €	184 030 €	4 905 €
– redevance d'occupation du domaine	32 100 €	33 534 €	1 434 €
– redevance pour frais de contrôle	- €	- €	- €
– redevance pour CSD Cabaret	147 025 €	150 496 €	3 471 €
Contribution des services centraux et rech	425 985 €	421 620 €	- 4 365 €
Charges relatives aux investissements	654 835 €	615 842 €	- 38 993 €
Dotations de Gros Entretien et Renouvellem	1 022 132 €	1 051 341 €	29 209 €
Dotations de Gros Entretien et Renouvellem	92 250 €	92 250 €	- €
Dotations Fond de sécurisation des ouvrage	50 000 €	50 000 €	- €
Charges relatives aux investissements du	- €	- €	- €
Pertes sur créances irrécouvrables et cont	185 000 €	27 348 €	- 157 652 €

RÉSULTAT AVANT IMPÔT	193 799 €	56 822 €	- 136 977 €
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	55 058 €	15 909 €	- 39 149 €

RÉSULTAT	138 740 €	40 913 €	- 97 827 €
----------	-----------	----------	------------



Les commentaires formulés dans ce paragraphe sont valables pour le CARE et le CEC :

Concernant les **produits** :

Il est à noter une baisse globale de 2,8 % des produits de l'exploitation du service entre le CEP prévisionnel (avenant3) et l'exercice 2021 et une baisse de 5,6% par rapport à 2020. L'application du nouvel avenant 3 à partir du 01/07/2021, avec une baisse du prix de l'eau sur la part délégataire associée à une baisse des consommations expliquent le recul des produits exploitations.

- Concernant l'*Exploitation du service*
  - une augmentation du nombre d'abonnés de 1,8 % contre 1,6% dans le CEP prévisionnel limite la baisse grâce à un fort dynamisme sur le territoire de la COBAS, en particulier sur les communes du Teich (+2,9%) et de Gujan Mestras (+2,8%)
    - - 0,7% par rapport à l'exercice 2020
    - +1,8% Par rapport au CEP prévisionnel
  - une baisse des volumes vendus de 105 590 m3 par rapport au volume projeté dans le CEP prévisionnel associée à une baisse du prix au m3 impacte fortement la part consommation :
    - - 8,4% par rapport à l'exercice 2020
    - - 7,2% Par rapport au CEP prévisionnel
- Les *Travaux à Titre Exclusif* :
  - Le nombre de branchements réalisés est en légère augmentation par rapport à l'année 2020 mais avec une baisse de pose de compteurs SRU, nourrice, expliquant la baisse entre les deux exercices. Cependant, les produits TTE sont bien en phase avec le CEP prévisionnel.
    - - 10,4% par rapport à l'exercice 2020
    - +3,7% Par rapport au CEP prévisionnel
- Les Produits accessoires :
  - Ils sont en cohérence avec l'augmentation des abonnés et les mutations avec la facturation des frais d'accès de service et la convention assainissement indexée sur le nombre d'usagers.
    - +8,4% par rapport à l'exercice 2020
    - +5% Par rapport au CEP prévisionnel

Concernant les **charges** :

- Globalement, le montant des charges 2021 est conforme au CEP prévisionnel de l'avenant3, -0,9%. Il est en hausse de 5,3% lié aux nouvelles charges prévues dans l'avenant3 par rapport à l'exercice 2020 : Fond de sécurisation, renouvellement complémentaire.



- le montant des *charges de personnel* est en adéquation avec le montant attendu dans le Compte d'Exploitation Prévisionnel : 946 697 € en 2021 contre 978 740 € attendu au CEP soit -0,9%. A noter, sur la présentation des charges de personnel, conformément à la demande de la COBAS, nous avons isolé les charges de personnel travaux représentant 114 839€ soit -13,4% par rapport au CEP prévisionnel.
  - -1,7% par rapport à l'exercice 2020
  - -4,5% Par rapport au CEP prévisionnel (travaux inclus)
  
- la part d'*énergie* a baissé de 11,8% en 2021. Cette baisse s'explique par une baisse des volumes produits et une répartition eau de surface/eau de nappe moins importante en 2021. Elle est en cohérence avec le CEP prévisionnel.
  - -11,8% par rapport à l'exercice 2020
  - -4,1% Par rapport au CEP prévisionnel
  
- les coûts associés aux *produits chimiques* ont fortement augmenté de 17,1% entre les 2 exercices suite à une augmentation importante de la consommation en CAP de 31% et des coûts unitaires. Suite aux recommandations de l'ARS, en lien avec la présence de plus en plus importantes de métabolites de pesticides dans le lac de Cazaux, nous avons augmenté les taux de traitement en CAP.
  - +17,1% par rapport à l'exercice 2020
  - +18,1% Par rapport au CEP prévisionnel
  
- Concernant le coût des *analyses*, nous sommes en cohérence avec le CEP prévisionnel et une baisse importante par rapport à 2020 suite à une charge exceptionnelle en 2020
  - -29% par rapport à l'exercice 2020
  - +0,7% Par rapport au CEP prévisionnel
  
- Concernant le coût de *la sous-traitance*, nous sommes en légère augmentation de 6,2% par rapport au CEP prévisionnel suite à l'augmentation du nombre de fuites et à l'augmentation des surfaces de réfection de voirie. Nous sommes confrontés à effectuer des sur largeurs à la demande des collectivités et à prendre en compte de plus en plus de désactivés ou enrobés de couleur. Cette année, nous avons différencié la sous-traitance liée aux travaux neufs. Celle-ci a également augmenté suite aux réfections de voirie, pour les mêmes raisons (surlargeur).
  
- Pour les *fournitures*, une légère augmentation est constatée en lien avec l'augmentation des fuites (pièces réseaux, enrobés et matériaux de compactage...)
  
- Concernant les postes de charges *Autres dépenses d'exploitation*, ils sont en cohérence avec le CEP prévisionnel (-0,1%). On constate une forte augmentation des coûts de véhicule suite à l'augmentation du carburant et un rattrapage de loyer 2019 et 2020.
  
- Concernant *les impôts locaux et taxes*, une hausse est constatée de 38,4% suite à un rattrapage de CFE 2019 et 2020 sur les bureaux situés sur la commune du Teich

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022  
Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## 5.2 Les comptes Sociaux



Comme évoqué lors de la CCSPL de 2019, il a été convenu d'insérer dans ce document les Comptes Sociaux de la SEEBAS, société dédiée à l'exploitation du contrat de Délégation de Service Public d'Eau Potable de la COBAS.

# COMPTES ANNUELS

**Société : SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD**

**Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle**

**Siège social : 18 rue Jehenne 33120 ARCACHON**

**Date de clôture : 31/12/2021**

## Bilan actif

Marie-Hélène DES-ESGAULX, Présidente de la COBAS

BILAN-ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	6,173,137	182,148	5,990,989	5,977,788
Autres immobilisations corporelles	7,290	7,290	0	1,181
Immobilisations en cours	21,854	0	21,854	10,759
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>6,202,281</b>	<b>189,438</b>	<b>6,012,844</b>	<b>5,989,728</b>
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	471	0	471	287
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>471</b>	<b>0</b>	<b>471</b>	<b>287</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>6,202,753</b>	<b>189,438</b>	<b>6,013,315</b>	<b>5,990,015</b>
Matières premières, approvisionnements	82,901	0	82,901	154,943
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
<b>TOTAL Stock</b>	<b>82,901</b>	<b>0</b>	<b>82,901</b>	<b>154,943</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	6,630,476	507,212	6,123,264	13,115,923
Autres créances	5,262,583	39,901	5,222,682	2,681,105
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
<b>TOTAL Créances et divers</b>	<b>11,893,059</b>	<b>547,113</b>	<b>11,345,946</b>	<b>15,797,029</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	0	0	0	0
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	31,958	0	31,958	31,775
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>12,007,918</b>	<b>547,113</b>	<b>11,460,805</b>	<b>15,983,747</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecarts de conversion actif (VI)	0		0	0
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>18,210,671</b>	<b>736,550</b>	<b>17,474,120</b>	<b>21,973,762</b>

## Bilan passif

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

BILAN PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social ou individuel	dont versé : 100,000	100,000	100,000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence : 0	0	0
Réserve légale		10,000	10,000
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
Report à nouveau		5	7
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>111,927</b>	<b>489,678</b>
<b>Sous-Total : Situation Nette</b>		<b>221,931</b>	<b>599,685</b>
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>		<b>221,931</b>	<b>599,685</b>
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques		154,291	113,739
Provisions pour charges		2,662,256	2,078,105
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>		<b>2,816,546</b>	<b>2,191,843</b>
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3,552	170,053
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	6,182,116	5,765,361
<b>TOTAL Dettes financières</b>		<b>6,185,668</b>	<b>5,935,414</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1,353,055	1,738,025
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1,720,959	1,862,403
Dettes fiscales et sociales		376,413	415,845
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	8,641
Autres dettes		3,702,031	6,854,248
<b>TOTAL Dettes d'exploitation et divers</b>		<b>7,152,458</b>	<b>10,879,162</b>
Produits constatés d'avance		1,097,516	2,367,658
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>		<b>14,435,642</b>	<b>19,182,234</b>
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>		<b>17,474,120</b>	<b>21,973,762</b>

## Compte de résultat

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS

COMPTE DE RESULTAT 	Exercice 2021			Exercice 2020
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	358
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	10,938,626	0	10,938,626	11,936,429
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>10,938,626</b>	<b>0</b>	<b>10,938,626</b>	<b>11,936,786</b>
Production stockée			0	0
Production immobilisée			87,678	56,306
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			876,339	971,226
Autres produits			2,391	2,420
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>11,905,034</b>	<b>12,966,738</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			72,042	54,456
Autres achats et charges externes			8,550,090	9,145,235
Impôts, taxes et versements assimilés			87,224	65,102
Salaires et traitements			722,766	778,186
Charges sociales			355,810	340,335
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	616,481	596,255
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	135,358
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	50,000	5,534
Autres charges			1,213,900	1,070,526
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>11,668,313</b>	<b>12,190,987</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>236,721</b>	<b>775,751</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	140
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>0</b>	<b>140</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			20,248	22,727
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>20,248</b>	<b>22,727</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-20,248</b>	<b>-22,587</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>216,473</b>	<b>753,164</b>

## Compte de résultat (suite)

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	20,733	35,100
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>20,733</b>	<b>35,100</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	63,819	50,491
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	11,285	18,388
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>75,104</b>	<b>68,879</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>-54,371</b>	<b>-33,779</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	24,710	14,961
Impôts sur les bénéfices (X)	25,465	214,746
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>11,925,767</b>	<b>13,001,978</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>11,813,840</b>	<b>12,512,300</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>111,927</b>	<b>489,678</b>

## 5.3 Situation des biens

- **Variation du patrimoine immobilier**



Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération de cette nature n'est intervenue dans le cadre du contrat.

- **Inventaire des biens**

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- **Situation des biens**

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Seebas présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

## 5.4 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

- **Programme contractuel d'investissement**

Pas d'investissement sur l'exercice 2021

- **Le fond de sécurisation :**

**C.O.B.A.S SERVICE EAU**  
**COMPTE FONDS DE SECURISATION**  
Du 01/07/2021 au 31/12/2021

DATE DES OPERATIONS	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	RECETTES - DEPENSES	CUMUL RECETTES - DEPENSES
31/12/2021	DOTATION 2021		50 000		
31/12/2021	Sous-traitance COUVERTURE ACTIFLO	16 951			
31/12/2021	Sous-traitance INVERSEUR DE SOURCE Cazaux Lac	6 660			
31/12/2021	Sous-traitance INVERSEUR DE SOURCE Cabaret	23 728			
31/12/2021	Frais généraux	6 154			
<b>TOTAL</b>	<b>ANNEE 2021</b>	<b>53 493</b>	<b>50 000</b>	<b>-3 493</b>	<b>-3 493</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Approuvé le : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## • **Renouvellement de l'exercice**



L'état présenté dans cette section permet de suivre les dépenses réalisées dans le cadre du renouvellement de l'exercice au titre :

- Du programme contractuel de renouvellement ;
- Du fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

### ***Programme contractuel de renouvellement***

## Installations électromécaniques

Marie-Hélène DES-ESGAULX, Présidente de la COBAS

	Renouvelé exercices antérieurs	Renouvelé dans l'exercice
<b>CABARET DES PINS</b>		
<b>FILE BOUES - EXTRACTION / SOUTIRAGE BOUES</b>		
APPAREIL DE MESURE PHYSIQUE	2016	
<b>FILE EAU - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
DEBITMETRE ARRIVE DE CAZAUX	2016	
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION EAU TRAITEE</b>		
BALLON ANTI-BELIER DEPART PISSENS	2018	
<b>CAPLANDE</b>		
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
COMPTAGE F2	2016	
<b>CAZAUX LAC</b>		
<b>FILE EAU - TRANSFERT</b>		
DEBITMETRE P1	2016	
DEBITMETRE P2	2016	
DEBITMETRE P3	2017	
DEBITMETRE P4	2017	
<b>CAZAUX-CAONE</b>		
<b>FILE EAU - POMPAGE</b>		
COMPTEUR FORAGE	2019	
<b>CAZAUX-LIBERATION</b>		
<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>		
COMPTEUR ALIMENTATION RESERVOIR	2017	
COMPTEUR DISTRIBUTION	2017	
<b>CPT BORDEAUX</b>		
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	2020	
<b>CPT CAMPS</b>		
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	2016	
<b>CPT DANAY</b>		
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	2020	
<b>CPT ETOILE 1 (DN300)</b>		
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	2020	
<b>CPT ETOILE 2 (DN500)</b>		
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	2020	
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>		
DEBITMETRE	2017	
<b>CPT ETOILE PIED RESERVOIR (DN500)</b>		
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>		
SUPPORT DE TELETRANSMISSION	2020	

<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>	Réception par le préfet : 27/06/2022 Arrêté : 27/06/2022		
CANALISATION / TUYAUTERIE	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la	COBAS	2016
<b>CPT GAMBETTA</b>			
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>			
DEBITMETRE			2016
<b>CPT MOZART</b>			
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>			
SUPPORT DE TELETRANSMISSION			2020
<b>CPT PISSENS 1 (DN600)</b>			
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>			
SUPPORT DE TELETRANSMISSION			2020
<b>CPT PISSENS 2 (DN250)</b>			
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>			
DEBITMETRE			2021
<b>CPT VERDUN</b>			
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>			
SUPPORT DE TELETRANSMISSION			2020
<b>CPT VIGNES</b>			
<b>CONTRÔLE/COMMANDE - DISTRIBUTION / REPARTITION /</b>			
SUPPORT DE TELETRANSMISSION			2020
<b>FILE EAU - DISTRIBUTION / REPARTITION / MAILLAGE E</b>			
DEBITMETRE			2020
<b>DESBIEY</b>			
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE</b>			
ARMOIRE ELECTRIQUE			2019
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>			
COMPTEUR			2016
<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>			
BALLON ANTI-BELIER			2017
<b>HAMEAU DES BARONS</b>			
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE</b>			
ARMOIRE ELECTRIQUE			2017
<b>LA HUME</b>			
<b>ENERGIES - ENERGIE ELECTRIQUE</b>			
POSTE TRANSFO CABINE 160 KVA			2017
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>			
COMPTEUR FORAGE 1			2016
<b>POMPAGE - DISTRIBUTION</b>			
COMPTEUR AQUALAND ALLER			2016
COMPTEUR AQUALAND RETOUR			2016
COMPTEUR GUJAN			2016
COMPTEUR LA TESTE			2016
<b>POMPAGE - HYDRAULIQUE</b>			
RAMPE DE PULVERISATION			2018

<b>LA PASSERELLE</b>	Réception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 27/06/2022		
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE</b>	Présidente de la	COBAS	
TELEGESTION			2016
<b>ENERGIES - ALIMENTATION ELECTRIQUE</b>			
TRANSFORMATEUR			2016
TRANSFORMATEUR			2017
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>			
COMPTAGE			2016
<b>LE GOLF</b>			
<b>FILE EAU - ALIMENTATION / DISTRIBUTION</b>			
DEBITMETRE DOUBLE SENS			2019
<b>PISSENS</b>			
<b>ENERGIE - PRODUCTION ENERGIE ELEC</b>			
GRUPE ELECTROGENE			2021
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>			
COMPTAGE			2016
<b>PISTE 214</b>			
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE</b>			
ARMOIRE ELECTRIQUE			2017
AUTOMATE			2017
<b>POMPAGE - DISTRIBUTION</b>			
DEBITMETRE			2019
<b>PROTECTION CATHODIQUE - LE TEICH</b>			
<b>PROTECTION CATHODIQUE - PROTECTION CATHODIQUE</b>			
PROTECTION CATHODIQUE			2018
<b>VILLEMARIE</b>			
<b>CONTROLE / COMMANDE - ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE</b>			
ARMOIRE ELECTRIQUE			2018
AUTOMATE			2018
DEMARREUR POMPE FORAGE			2018
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>			
COMPTEUR			2016
<b>POMPAGE - DISTRIBUTION</b>			
DEBITMETRE ALIM RESEAU			2017
<b>Réseaux</b>		<b>Quantité renouvelée exercices antérieurs</b>	<b>Quantité renouvelée dans l'exercice</b>
BRANCHEMENTS EAU		5116	477
BRANCHEMENTS EAU			30
BRANCHEMENTS EAU			50
COMPTEURS EAU		525	413

- **Les autres dépenses de renouvellement**

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

### Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

DATE DES OPERATIONS	NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES	RECETTES - DEPENSES	CUMUL RECETTES - DEPENSES
01/01/2016	DOTATION 2016		246 557,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>ANNEE 2016</b>	97 477,86 €	246 557,00 €	149 079,14 €	149 079,14 €
01/01/2017	actualisation du solde au 31/12/2016		877,03 €		
01/01/2017	DOTATION 2017		245 106,51 €		
<b>TOTAL</b>	<b>ANNEE 2017</b>	272 326,48 €	245 983,54 €	-26 342,94 €	122 736,20 €
01/01/2018	actualisation du solde au 31/12/2017		227,43 €		
01/01/2018	DOTATION 2018		247 013,87 €		
<b>TOTAL</b>	<b>ANNEE 2018</b>	165 689,49 €	247 241,30 €	81 551,81 €	204 288,01 €
01/01/2019	Actualisation du solde au 31/12/2019		6 547,43 €		
01/01/2019	DOTATION 2019		254 459,15 €		
<b>TOTAL</b>	<b>ANNEE 2019</b>	135 013,79 €	261 006,58 €	125 992,79 €	330 280,81 €
01/01/2020	Actualisation du solde au 31/12/2020		17 559,05 €		
01/01/2020	DOTATION 2020		259 664,96 €		
<b>TOTAL</b>	<b>ANNEE 2020</b>	89 205,59 €	277 224,01 €	188 018,42 €	518 299,22 €
01/01/2021	Actualisation du solde au 31/12/2021		29 208,75 €		
01/01/2021	DOTATION 2021		84 261,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>ANNEE 2021</b>	89 136,50 €	113 469,75 €	24 333,25 €	542 632,47 €
<b>TOTAL</b>	<b>Toutes années confondues</b>	<b>848 849,71</b>	<b>1 391 482,20 €</b>	<b>542 632,47 €</b>	

La liste des équipements renouvelés dans le cadre du fond de renouvellement :

2 VANNES DN200 BOULET ESTE ARCAHO	Mme Hélène DES ESCHAUX, Présidente de la COBAS	-24,13
CAZAUX LAC SOUS LAUSSE		5527,76
VILLEMARIE_POMPE		11558,14
ETOILE_ARMOIRE ELECTRIQUE		5324,19
CABARET_QMETRE LAIT DE CHAUX REMIN		1167,22
DIVERS RESEAU_RENOUVELEMNT VANNES		4770,98
PISSENS_INVERSEUR DE SOURCE		4191,25
LA HUME_COMPTEUR FORAGE 2		732,3
CABARET_DEMAR PPE VERS ETOILE 2		828,58
CABARET_VANNE PNEUM ENTREE USINE		10325,29
CABARET_CAPTEUR POINT ROSEE		1058,22
LA PASSERELLE_DEBITMETRE DISTRI		1833,36
CAMICAS_TELETRANSMISSION		784,99
CAMICAS_BOITIER REGULATION POMPES		1462,43
CABARET_ARMOIRE ELECTRIQUE		2908,06
CABARET_VANNE AMONT HYDROEJECTEUR		358,55
CABARET_VANNE AVAL HYDROEJECTEUR		622
CABARET_VANNE RINÇAGE LATERAL TREM		255,09
CAZAUX LAC_DISJONCTEUR GENERAL		2034,3
DIVERS RESEAU_SONDES GUTERMANN		24746,74
LA HUME_BALLON ANTI BELIER		1195,53
CAZAUX LAC_COLLECTEUR DE RFT		1862,55
CABARET_BAC PREPARATION LAIT CHAUX		489,72
LA HUME_VANNE SECOURS REMPLI BACHE		1234,68
PISSENS_COLLECTEUR DE RFT		587,73
CABARET_VIS DOS LAIT CHAUX SILO 1		1211,37
CABARET_PPE DOS EAU CHAUX EQUIL 2		1701,49
CABARET_PPE LAIT CHAUX REMINE 3		940,31
correction 2021 QPFG 13%		-552,20
<b>ANNEE 2021</b>		<b>89 136,50</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-248300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



# 6.

## ANNEXES



# 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



ARCACHON

	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>170,87</b>	<b>164,56</b>	<b>-3,69%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>120,90</b>	<b>114,59</b>	<b>-5,22%</b>
Abonnement			34,76	32,44	-6,67%
Consommation	120	0,6846	86,14	82,15	-4,63%
<b>Part syndicale</b>			<b>42,77</b>	<b>42,77</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0600</b>	<b>7,20</b>	<b>7,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>287,44</b>	<b>228,30</b>	<b>-20,57%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>117,30</b>	<b>121,16</b>	<b>3,29%</b>
Abonnement			11,70	12,08	3,25%
Consommation	120	0,9090	105,60	109,08	3,30%
<b>Part communale</b>			<b>170,14</b>		
Abonnement			44,14		
Consommation	120	0,0000	126,00		
<b>Part syndicale</b>				<b>107,14</b>	<b>100%</b>
Abonnement			0,00	44,14	100%
Consommation	120	0,5250	0,00	63,00	100%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>112,92</b>	<b>106,66</b>	<b>-5,54%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			43,32	37,06	-14,45%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>571,23</b>	<b>499,52</b>	<b>-12,55%</b>

## GUJAN MESTRAS

			Prix au au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>				<b>170,87</b>	<b>164,56</b>	<b>-3,69%</b>
<b>Part délégataire</b>				<b>120,90</b>	<b>114,59</b>	<b>-5,22%</b>
Abonnement				34,76	32,44	-6,67%
Consommation	120	0,6846		86,14	82,15	-4,63%
<b>Part syndicale</b>				<b>42,77</b>	<b>42,77</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement				13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459		29,51	29,51	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0600</b>		<b>7,20</b>	<b>7,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>				<b>287,44</b>	<b>228,30</b>	<b>-20,57%</b>
<b>Part délégataire</b>				<b>117,30</b>	<b>121,16</b>	<b>3,29%</b>
Abonnement				11,70	12,08	3,25%
Consommation	120	0,9090		105,60	109,08	3,30%
<b>Part communale</b>				<b>170,14</b>		
Abonnement				44,14		
Consommation	120	0,0000		126,00		
<b>Part syndicale</b>					<b>107,14</b>	<b>100%</b>
Abonnement				0,00	44,14	100%
Consommation	120	0,5250		0,00	63,00	100%
<b>Organismes publics et TVA</b>				<b>112,92</b>	<b>106,66</b>	<b>-5,54%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300		39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500		30,00	30,00	0,00%
TVA				43,32	37,06	-14,45%
<b>TOTAL € TTC</b>				<b>571,23</b>	<b>499,52</b>	<b>-12,55%</b>

## LA TESTE DE BUCH

		Prix au au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>170,87</b>	<b>164,56</b>	<b>-3,69%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>120,90</b>	<b>114,59</b>	<b>-5,22%</b>
Abonnement			34,76	32,44	-6,67%
Consommation	120	0,6846	86,14	82,15	-4,63%
<b>Part syndicale</b>			<b>42,77</b>	<b>42,77</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement			13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459	29,51	29,51	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0600</b>	<b>7,20</b>	<b>7,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>287,44</b>	<b>228,30</b>	<b>-20,57%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>117,30</b>	<b>121,16</b>	<b>3,29%</b>
Abonnement			11,70	12,08	3,25%
Consommation	120	0,9090	105,60	109,08	3,30%
<b>Part communale</b>			<b>170,14</b>		
Abonnement			44,14		
Consommation	120	0,0000	126,00		
<b>Part syndicale</b>				<b>107,14</b>	<b>100%</b>
Abonnement			0,00	44,14	100%
Consommation	120	0,5250	0,00	63,00	100%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>112,92</b>	<b>106,66</b>	<b>-5,54%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500	30,00	30,00	0,00%
TVA			43,32	37,06	-14,45%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>571,23</b>	<b>499,52</b>	<b>-12,55%</b>

LE TEICH

			Prix au au 01/01/2022	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	N/N-1
<b>Production et distribution de l'eau</b>				<b>170,87</b>	<b>164,56</b>	<b>-3,69%</b>
<b>Part délégataire</b>				<b>120,90</b>	<b>114,59</b>	<b>-5,22%</b>
Abonnement				34,76	32,44	-6,67%
Consommation	120	0,6846		86,14	82,15	-4,63%
<b>Part syndicale</b>				<b>42,77</b>	<b>42,77</b>	<b>0,00%</b>
Abonnement				13,26	13,26	0,00%
Consommation	120	0,2459		29,51	29,51	0,00%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0600</b>		<b>7,20</b>	<b>7,20</b>	<b>0,00%</b>
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>				<b>287,44</b>	<b>228,30</b>	<b>-20,57%</b>
<b>Part délégataire</b>				<b>117,30</b>	<b>121,16</b>	<b>3,29%</b>
Abonnement				11,70	12,08	3,25%
Consommation	120	0,9090		105,60	109,08	3,30%
<b>Part communale</b>				<b>170,14</b>		
Abonnement				44,14		
Consommation	120	0,0000		126,00		
<b>Part syndicale</b>					<b>107,14</b>	<b>100%</b>
Abonnement				0,00	44,14	100%
Consommation	120	0,5250		0,00	63,00	100%
<b>Organismes publics et TVA</b>				<b>112,92</b>	<b>106,66</b>	<b>-5,54%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300		39,60	39,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,2500		30,00	30,00	0,00%
TVA				43,32	37,06	-14,45%
<b>TOTAL € TTC</b>				<b>571,23</b>	<b>499,52</b>	<b>-12,55%</b>

## 6.2 Les données consommateurs par commune



	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>ARCACHON</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10 700	11 188	11 400	11 528	11 825	2,6%
Nombre d'abonnés (clients)	10 326	10 523	10 625	10 679	10 785	1,0%
Volume vendu (m3)	1 394 607	1 365 689	1 461 490	1 331 231	1 457 379	9,5%
<b>GUJAN MESTRAS</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	21 062	21 300	21 435	21 602	21 991	1,8%
Nombre d'abonnés (clients)	12 093	12 313	12 507	12 703	13 058	2,8%
Volume vendu (m3)	1 350 413	1 288 230	1 822 276	1 468 023	1 346 336	-8,3%
<b>LA TESTE DE BUCH</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	26 381	26 493	26 525	26 438	26 626	0,7%
Nombre d'abonnés (clients)	16 727	17 169	17 657	17 870	18 121	1,4%
Volume vendu (m3)	2 198 993	2 249 267	2 385 085	2 425 553	2 488 228	2,6%
<b>LE TEICH</b>						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	7 567	7 835	7 884	8 059	8 378	4,0%
Nombre d'abonnés (clients)	3 573	3 791	4 026	4 121	4 240	2,9%
Volume vendu (m3)	404 825	411 481	569 011	453 261	453 326	0,0%
<b>Autre(s)</b>						
Volume vendu (m3)		0	0	0	0	0%

## 6.3 La qualité de l'eau



### 6.3.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	18	18		
Physico-chimique	643	638	1540	1536

Détail des non-conformités sur la ressource :

	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Nb de non-conformités	Valeur du seuil et unité
Température de l'eau	15.2	27.2	46	9	25 °C

### 6.3.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

- **Conformité des prélèvements**

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	222	222	175	175	397	397
Physico-chimie	59	59	81	81	140	140

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

- **Conformité des paramètres analytiques**

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité<sup>1</sup> :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	444	444	350	350
Physico-chimique	2574	2574	877	877
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	812	809	700	697
Physico-chimique	2430	2412	1327	1312
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologique	18		1	
Physico-chimique	1377		590	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

### 6.3.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

<sup>1</sup> Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

## PC - Forage CAPLANDE 2 COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
E.Coli /100ml	0	0	0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0	0	0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre	1.31	1.31	1.31	1	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.03	0.058	0.07	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	5	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	110	110	110	1	mg/l	
pH à température de l'eau	8.1	8.1	8.1	5	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.13	8.158	8.17	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.13	8.13	8.13	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	8.2	8.2	8.2	1	Unité pH	
TH Calcique	5.925	6.294	6.525	4	°F	
TH Magnésien	1.638	1.733	1.806	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	9.2	9.28	9.4	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.563	8.041	8.289	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	4	4	4	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	19.5	21.1	22	5	°C	<= 25
Température de mesure du pH	21.6	21.6	21.6	1	°C	
Fer dissous	11	11	11	1	µg/l	
Fer total	11	11	11	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	23.7	25.34	26.1	5	mg/l	
Chlorures	35	35.4	35.9	5	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	271	304.4	320	5	µS/cm	
Magnésium	3.9	4.14	4.3	5	mg/l	
Potassium	2.3	2.5	2.6	5	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	14	14	14	1	mg/l	
Sodium	27.4	28.54	29.2	5	mg/l	<= 200
Sulfates	6.5	6.675	6.8	4	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	6.7	6.75	6.8	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.26	0.26	0.26	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	0.1	0.1	0.1	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	4	4	4	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.1	0.1	0.1	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	5	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100

Bore	21	21	21	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	10	110	110	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	

**PC - Forage cazaux communal COBAS**

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Delta pH = PHE - PHEAU	0	0.035	0.1	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	4	Qualitatif	
pH à température de l'eau	8.2	8.275	8.3	4	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.3	8.31	8.32	4	Unité pH	
TH Calcique	5.5	5.638	5.775	4	°F	
TH Magnésien	1.176	1.229	1.26	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	9	9.2	9.3	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	6.676	6.866	6.993	4	°F	
Température de l'eau	15.8	16.15	16.9	4	°C	<= 25
Calcium	22	22.55	23.1	4	mg/l	
Chlorures	22.1	22.45	22.6	4	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	248	248.25	249	4	µS/cm	
Magnésium	2.8	2.925	3	4	mg/l	
Potassium	2.4	2.425	2.5	4	mg/l	
Sodium	22.2	22.775	23.6	4	mg/l	<= 200
Sulfates	0	0	0	3	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	0	0	0	1	mg/l	<= 250
Nitrates	0	0	0	4	mg/l	<= 100

## PC - Forage cazaux goulugne bas

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Delta pH = PHE - PHEAU		0.115	0.23	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	4	Qualitatif	
pH à température de l'eau	8.1	8.225	8.3	4	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.32	8.34	8.36	4	Unité pH	
TH Calcique	5.325	5.456	5.65	4	°F	
TH Magnésien	1.26	1.323	1.386	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.8	8.825	8.9	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	6.61	6.779	6.952	4	°F	
Température de l'eau	15.2	16.075	17	4	°C	<= 25
Calcium	21.3	21.825	22.6	4	mg/l	
Chlorures	23	23.475	23.8	4	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	245	246.5	247	4	µS/cm	
Magnésium	3	3.15	3.3	4	mg/l	
Potassium	2.5	2.55	2.6	4	mg/l	
Sodium	22.2	22.825	23.5	4	mg/l	<= 200
Sulfates	2	2.167	2.4	3	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	0	0	0	1	mg/l	<= 250
Nitrates	0	0	0	4	mg/l	<= 100

## PC - Forage de CABARET COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
E.Coli /100ml	0	0	0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0	0	0	1	n/100ml	<= 10000
Legionella pneumophilla sp	0	0	0	3	n/l	
Legionella sp	0	40	40	3	n/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre	1.38	1.38	1.38	1	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.07	0.085	0.1	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2	4	4	4	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	120	120	120	1	mg/l	
pH à température de l'eau	8.1	8.1	8.1	5	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.17	8.203	8.24	3	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.15	8.15	8.15	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.9	7.9	7.9	2	Unité pH	
TH Calcique	4.4	4.417	4.45	3	°F	
TH Magnésien	3.192	3.22	3.234	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	9.9	9.975	10.1	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.6	7.628	7.642	4	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0	0	0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0	0	0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	24.1	26.38	27.2	5	°C	<= 25
Température de mesure du pH	22	22	22	1	°C	
Fer dissous	21	21	21	1	µg/l	
Fer total	21	21	21	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	17.6	17.75	18	4	mg/l	
Chlorures	50	50.6	51.4	4	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	375	383.5	406	4	µS/cm	
Magnésium	7.6	7.7	7.8	4	mg/l	
Potassium	3.8	3.825	3.9	4	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	12	12	12	1	mg/l	
Sodium	35	41.25	44	4	mg/l	<= 200
Sulfates	7.3	7.375	7.4	4	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.26	0.26	0.26	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	0.2	0.2	0.2	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	2	2	2	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.099	0.099	0.099	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	4	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	

Accusé certifié exécutoire

Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	51	51	51	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	310	310	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	

## PC - Forage de PISSENS COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre	0.98	0.98	0.98	1	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0	0.118	0.23	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	5	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	130	130	130	1	mg/l	
pH à température de l'eau	8.2	8.26	8.3	5	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.3	8.368	8.43	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.36	8.36	8.36	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	8.3	8.3	8.3	1	Unité pH	
TH Calcique	3.125	3.225	3.3	4	°F	
TH Magnésien	2.814	2.972	3.15	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	10.6	11.16	13.2	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	6.064	6.177	6.45	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	20.8	22.4	23.8	5	°C	<= 25
Température de mesure du pH	21.9	21.9	21.9	1	°C	
Fer dissous	6	6	6	1	µg/l	
Fer total	9	9	9	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	12.5	12.92	13.2	5	mg/l	
Chlorures	81.8	83.08	85.3	5	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	493	498.4	511	5	µS/cm	
Magnésium	6.7	7.06	7.5	5	mg/l	
Potassium	2.8	3	3.2	5	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	11	11	11	1	mg/l	
Sodium	68.8	74.48	78.3	5	mg/l	<= 200
Sulfates	7.7	7.875	8	4	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	7.9	7.9	7.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.3	0.3	0.3	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	0.3	0.3	0.3	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	4.1	4.1	4.1	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.13	0.13	0.13	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	5	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100

Accusé certifié exécutoire

Bore	79	79	79	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	300	300	300	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	

Réception par le préfet : 27/06/2022  
 Affichage : 27/06/2022  
 Marie-Hélène DES ESGAUX Présidente de la COBAS



## PC - Forage de Villemarie COBAS

Marie-Hélène DES-ESGAULX, Présidente de la COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES-ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre	1.19	1.19	1.19	1	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.04	0.085	0.2	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	5	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	110	110	110	1	mg/l	
pH à température de l'eau	8	8.15	8.2	6	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.24	8.26	8.3	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.24	8.24	8.24	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	8.2	8.2	8.2	1	Unité pH	
TH Calcique	4.175	4.581	4.825	4	°F	
TH Magnésien	2.856	3.014	3.276	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.8	8.92	9	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.031	7.656	8.101	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Hydrocarbure dissous (indice)	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	22.8	23.367	23.8	6	°C	<= 25
Température de mesure du pH	21.7	21.7	21.7	1	°C	
Fer dissous	23	23	23	1	µg/l	
Fer total	18	18	18	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	16.7	18.46	19.3	5	mg/l	
Chlorures	32	32.54	33.4	5	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	285	290.2	300	5	µS/cm	
Magnésium	6.8	7.22	7.8	5	mg/l	
Potassium	2.5	2.66	3	5	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	12	12	12	1	mg/l	
Sodium	24.1	25.48	26.6	5	mg/l	<= 200
Sulfates	4.6	4.68	4.8	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.24	0.24	0.24	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	0.1	0.1	0.1	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	1.5	1.5	1.5	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.095	0.095	0.095	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	5	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	22	22	22	1	µg/l	

Accusé certifié exécutoire

Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	200	200	200	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	

## PC - Forage DESBIEY (District)

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Delta pH = PHE - PHEAU	0.07	0.125	0.21	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	4	Qualitatif	
pH à température de l'eau	8	8.075	8.1	4	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.17	8.2	8.22	4	Unité pH	
TH Calcique	4.65	4.844	5	4	°F	
TH Magnésien	3.15	3.287	3.402	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	9.4	9.5	9.6	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.8	8.13	8.402	4	°F	
Température de l'eau	23.2	23.825	24.9	4	°C	<= 25
Calcium	18.6	19.375	20	4	mg/l	
Chlorures	32.5	33	33.5	4	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	301	301.75	303	4	µS/cm	
Magnésium	7.5	7.825	8.1	4	mg/l	
Potassium	3.1	3.2	3.4	4	mg/l	
Sodium	25.5	26.8	27.6	4	mg/l	<= 200
Sulfates	5.4	5.5	5.6	3	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	5.4	5.4	5.4	1	mg/l	<= 250
Nitrates	0	0	0	4	mg/l	<= 100

## PC - Forage la PASSERELLE COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Delta pH = PHE - PHEAU		0.05	0.14	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	4	Qualitatif	
pH à température de l'eau	8.1	8.175	8.2	4	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.22	8.225	8.24	4	Unité pH	
TH Calcique	5.3	5.569	5.95	4	°F	
TH Magnésien	2.646	2.709	2.814	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.4	8.525	8.6	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.946	8.278	8.764	4	°F	
Température de l'eau	21	21.825	22.4	4	°C	<= 25
Calcium	21.2	22.275	23.8	4	mg/l	
Chlorures	31.9	32.375	32.9	4	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	280	281.5	283	4	µS/cm	
Magnésium	6.3	6.45	6.7	4	mg/l	
Potassium	2.7	2.85	3	4	mg/l	
Sodium	21.3	22.05	22.8	4	mg/l	<= 200
Sulfates	4.7	4.967	5.2	3	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	5	5	5	1	mg/l	<= 250
Nitrates	0	0	0	4	mg/l	<= 100

## PC - Forage 1 La HUME COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Legionella pneumophilla sp			0	2	n/l	
Legionella sp	0		0	2	n/l	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.07	0.275	-01.11	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		4	4	Qualitatif	
pH à température de l'eau	7	7.88	8.2	5	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.11	8.125	8.14	4	Unité pH	
TH Calcique	5.15	5.369	5.6	4	°F	
TH Magnésien	3.024	3.129	3.234	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	9.5	9.625	9.7	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	8.174	8.498	8.834	4	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Température de l'eau	24.4	25.667	26.7	6	°C	<= 25
Calcium	20.6	21.475	22.4	4	mg/l	
Chlorures	37.6	38.35	39.1	4	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	333	334	335	4	µS/cm	
Magnésium	7.2	7.45	7.7	4	mg/l	
Potassium	3.3	3.375	3.6	4	mg/l	
Sodium	31.3	32.3	33.1	4	mg/l	<= 200
Sulfates	9.8	10.233	10.5	3	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	10.6	10.6	10.6	1	mg/l	<= 250
Nitrates	0	0	0	4	mg/l	<= 100

## PC - Forage 2 La HUME COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Delta pH = PHE - PHEAU		0.13	0.17	3	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	3	Qualitatif	
pH à température de l'eau	8	8.067	8.1	3	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.17	8.197	8.22	3	Unité pH	
TH Calcique	5.5	5.775	6	3	°F	
TH Magnésien	3.066	3.276	3.486	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.9	9	9.1	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	8.566	9.051	9.311	3	°F	
Température de l'eau	20.4	21.567	22.2	3	°C	<= 25
Calcium	22	23.1	24	3	mg/l	
Chlorures	35.8	36.1	36.3	3	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	303	303.667	304	3	µS/cm	
Magnésium	7.3	7.8	8.3	3	mg/l	
Potassium	2.5	2.7	3	3	mg/l	
Sodium	21.6	22.5	23.3	3	mg/l	<= 200
Sulfates	4.8	5	5.2	3	mg/l	<= 250
Nitrates	0	0	0	3	mg/l	<= 100

PC - Lac de CAZAUX COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
ESA métolachlore	0	0.392	0.453	4	µg/l	<= 2
Metolachlor OXA	0.286	0.299	0.31	3	µg/l	
Metolachlor OXA	0.273	0.273	0.273	1	µg/l	<= 2
Biphényle	0	0	0	4	µg/l	
Bromures	0.1	0.115	0.12	4	mg/l	
Carbone Organique Total	5.7	6.03	6.35	12	mg/l C	<= 10
DCO	0	14.75	23	12	mg/l O2	
Anthraquinone	0	0	0	4	µg/l	
Pesticides totaux	0.334	0.464	0.7	4	µg/l	<= 5
PCB 101	0	0	0	4	µg/l	
PCB 105	0	0	0	4	µg/l	
PCB 118	0	0	0	4	µg/l	
PCB 138	0	0	0	4	µg/l	
PCB 149	0	0	0	4	µg/l	
PCB 153	0	0	0	4	µg/l	
PCB 170	0	0	0	4	µg/l	
PCB 18	0	0	0	4	µg/l	
PCB 180	0	0	0	4	µg/l	
PCB 194	0	0	0	4	µg/l	
PCB 209	0	0	0	4	µg/l	
PCB 28	0	0	0	4	µg/l	
PCB 31	0	0	0	4	µg/l	
PCB 35	0	0	0	4	µg/l	
PCB 44	0	0	0	4	µg/l	
PCB 52	0	0	0	4	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0.004	0.008	4	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	4	µg/l	

## UP - Bache de Caonne

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
ESA métolachlore	0.03	0.03	0.03	1	µg/l	<= 0.1
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre	1.45	1.45	1.45	1	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.01	0.083	0.15	3	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	0.05	0.05	0.05	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	4	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	100	100	100	1	mg/l	
pH à température de l'eau	8	8.125	8.2	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.15	8.217	8.29	3	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.11	8.11	8.11	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	8.06	8.17	8.27	6	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	6.175	6.55	7	3	°F	
TH Magnésien	2.142	2.184	2.226	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.6	8.88	9.5	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	8.401	8.866	9.53	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.5	3	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.048	0.29	6	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	12	17.5	23.3	6	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19	20.05	21.1	2	°C	
Fer total	10	11.5	13	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	24.7	26.4	28	4	mg/l	
Chlorures	42.5	45.96	47.2	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	324	344	370	6	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.8	5.1	5.3	4	mg/l	
Potassium	2.9	3.075	3.3	4	mg/l	
Sodium	27.6	30.275	32.5	4	mg/l	<= 200
Sulfates	7.1	7.86	8.5	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.82	1.252	1.4	6	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.006	0.012	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0	0.062	0.31	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0.003	0.006	2	mg/l	<= 1

Accusé certifié exécutoire

Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.032	0.041	0.049	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	2	0.02	0.02	1	mg/l	<= 0.7
Bore	29	29	29	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	120	120	120	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Pesticides totaux	0.03	0.03	0.03	1	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.19	0.27	0.37	6	mg/l	
Chlore total	0.25	0.348	0.4	6	mg/l	
Bromoforme	3.7	3.7	3.7	1	µg/l	
Chloroforme	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.5	2.5	2.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	6.5	6.5	6.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	14	14	14	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

## UP - usine VILLEMARIE COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Mini	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		4	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		7	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
CO2 libre	1.54	1.76	1.98	2	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.1	0.158	0.24	4	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	0.23	0.26	0.29	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	8	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	100	107.5	110	4	mg/l	
pH à température de l'eau	7.9	8.038	8.1	8	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.2	8.233	8.25	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.23	8.25	8.27	4	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.7	8.137	8.22	12	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	4.5	4.95	5.3	4	°F	
TH Magnésien	2.898	3.129	3.318	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.5	8.77	8.9	10	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.398	7.923	8.618	10	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1	5	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	11	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	22.2	23.208	24.2	12	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.4	20.6	22.2	6	°C	
Fer total	15	18	23	6	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Calcium	18	19.4	21.2	8	mg/l	
Chlorures	33	33.35	34.4	10	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	278	296.917	339	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	6.9	7.375	7.9	8	mg/l	
Potassium	2.5	2.713	2.9	8	mg/l	
Sodium	25	25.825	27.2	8	mg/l	<= 200
Sulfates	4.6	4.8	5.1	10	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.139	0.32	9	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.5
Nitrates	0	0	0	10	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2

Accusé certifié exécutoire

Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	2	mg/l	<= 0.7
Bore	22	22.5	23	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	170	190	200	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.26	0.328	0.39	12	mg/l	
Chlore total	0.28	0.347	0.41	12	mg/l	
Bromoforme	2.3	2.7	3.1	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1	1.1	1.2	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.28	0.3	0.32	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3.58	4.1	4.62	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

## UP - Usine CABARET COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	25	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		4	25	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	25	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	25	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	25	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	25	n/100ml	= 0
Legionella pneumophilla sp	0		0	3	n/l	
Legionella sp	0		0	3	n/l	
Microcystine-LR totale	0	0	0	2	µg/l	
Microcystine-RR totale	0	0	0	2	µg/l	
Microcystine-YR totale	0	0	0	2	µg/l	
Total microcystines	0	0	0	2	µg/l	<= 1
ESA métolachlore	0.034	0.048	0.06	7	µg/l	<= 0.1
Metolachlor OXA	0.022	0.037	0.05	6	µg/l	<= 510
Metolachlor OXA	0.022	0.022	0.022	1	µg/l	<= 0.1
Pentachlorobenzène	0	0	0	2	µg/l	
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
CO2 libre	1.02	1.287	1.44	3	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.21	0.024	0.3	12	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	-0.1	-0.035	0.03	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		3	15	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	100	100	100	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.9	8.12	8.3	15	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.05	8.149	8.28	12	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.09	8.13	8.2	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.88	8.145	8.25	24	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	6.35	7.36	8.475	12	°F	
TH Magnésien	1.722	2.02	2.268	12	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	6	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.2	8.889	10.7	18	°F	
Titre Hydrotimétrique	8.322	9.187	10.51	18	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.5	3	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.122	0.62	24	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Biphényle	0	0	0	4	µg/l	
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	13.6	19.564	24.4	25	°C	<= 25
Température de mesure du pH	17.1	19.917	22.3	6	°C	
Fer total	0	11.5	27	6	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	25.4	29.153	33.9	15	mg/l	
Chlorures	43.9	45.917	52	18	mg/l	<= 250

Accusé certifié exécutoire

Conductivité à 25°C	310	340.542	379	24	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.1	4.74	5.4	15	mg/l	
Potassium	8	3.033	3.3	15	mg/l	
Sodium	8	29.427	31.5	15	mg/l	<= 200
Sulfates	7.3	8.025	8.6	16	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	7.8	7.9	8	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.49	1.44	2	18	mg/l C	<= 2
DCO	0	1.417	17	12	mg/l O2	
Ammonium	0	0.005	0.015	6	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0	0.083	0.43	18	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0.006	0.012	6	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.002	0.01	6	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.009	0.024	0.036	18	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0.02	0.02	0.02	3	mg/l	<= 0.7
Bore	26	28	29	3	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	87	92.333	100	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	4	µg/l	
Pesticides totaux	0.04	0.053	0.06	7	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	4	µg/l	
PCB 105	0	0	0	4	µg/l	
PCB 118	0	0	0	4	µg/l	
PCB 138	0	0	0	4	µg/l	
PCB 149	0	0	0	4	µg/l	
PCB 153	0	0	0	4	µg/l	
PCB 170	0	0	0	4	µg/l	
PCB 18	0	0	0	4	µg/l	
PCB 180	0	0	0	4	µg/l	
PCB 194	0	0	0	4	µg/l	
PCB 209	0	0	0	4	µg/l	
PCB 28	0	0	0	4	µg/l	
PCB 31	0	0	0	4	µg/l	
PCB 35	0	0	0	4	µg/l	
PCB 44	0	0	0	4	µg/l	
PCB 52	0	0	0	4	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0.004	0.009	4	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	4	µg/l	
Chlore libre	0.21	0.337	0.46	25	mg/l	
Chlore total	0.24	0.398	0.56	25	mg/l	
Bromates	0	0.857	3	7	µg/l	<= 10

Accusé certifié exécutoire

Bromoforme	2.9	4.9	6.5	3	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	9	3.233	4.3	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1	0.713	0.99	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.21	8.847	11.79	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1

Réception par le préfet : 27/06/2022  
Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX Présidente de la COBAS



## UP - usine CAPLANDE COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Mini	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		6	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		23	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
Carbonates	0	1.1	2.2	2	mg/l CO3	
CO2 libre	1.65	1.685	1.72	2	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.11	0.015	0.18	4	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	0.1	0.1	0.1	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	6	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	110	110	110	2	mg/l	
pH à température de l'eau	8	8.117	8.3	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.13	8.165	8.19	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.13	8.135	8.14	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	8.09	8.156	8.21	11	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	6	6.394	6.6	4	°F	
TH Magnésien	1.638	1.754	1.806	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0.1	0.2	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.8	9.133	9.3	9	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.638	8.257	8.5	9	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.6	4	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.127	1.18	11	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	18.9	20.691	21.8	11	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19	20.38	21	5	°C	
Fer total	12	14.8	20	5	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	24	25.883	27	6	mg/l	
Chlorures	35	36.056	36.8	9	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	310	314.091	323	11	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	3.9	4.283	4.7	6	mg/l	
Potassium	2.3	2.517	2.6	6	mg/l	
Sodium	27.9	28.833	30	6	mg/l	<= 200
Sulfates	6.1	6.775	7.2	8	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	6.7	6.75	6.8	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.143	0.31	9	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.003	0.013	5	mg/l	<= 0.5
Nitrates	0	0	0	9	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1

Accusé certifié exécutoire

Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.01	0.01	0.01	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	21	22	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	110	120	130	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta résiduelle	0.005	0.005	0.005	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.078	0.078	0.078	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.22	0.305	0.4	11	mg/l	
Chlore total	0.23	0.336	0.45	11	mg/l	
Bromoforme	1.2	1.2	1.2	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.54	0.555	0.57	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.11	0.125	0.14	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	1.85	1.88	1.91	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

## UP - usine de CAZAUX COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Mini	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		69	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
CO2 libre	2.02	2.02	2.02	1	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.1	0.253	0.4	4	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	0.32	0.32	0.32	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		4	6	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	110	110	110	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.9	8.033	8.2	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.29	8.303	8.32	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.29	8.31	8.33	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.9	8.074	8.14	7	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	5.275	5.575	5.925	4	°F	
TH Magnésien	1.218	1.281	1.344	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.6	8.814	8.9	7	°F	
Titre Hydrotimétrique	6.493	6.835	7.269	7	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	2	4	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.138	0.29	6	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	15.6	16.95	18.5	8	°C	<= 25
Température de mesure du pH	18	19.8	21.3	3	°C	
Fer total	26	36.667	57	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	1	2	2	µg/l	<= 50
Calcium	21.1	22.2	23.7	6	mg/l	
Chlorures	23	23.571	24.3	7	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	246	254.143	270	7	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.9	3.067	3.2	6	mg/l	
Potassium	2.3	2.5	2.7	6	mg/l	
Sodium	22	22.65	23.8	6	mg/l	<= 200
Sulfates	0	1.086	2.1	7	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.45	0.577	0.66	6	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.005	0.016	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0	0	0	7	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1

Accusé certifié exécutoire

Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	2.4	2.4	2.4	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.02	0.02	0.02	1	mg/l	<= 0.7
Bore	8	18	18	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	72	85	98	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0.069	0.069	0.069	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	81	81	81	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.135	0.135	0.135	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	8080	8080	8080	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.26	0.294	0.35	8	mg/l	
Chlore total	0.28	0.329	0.38	8	mg/l	
Bromoforme	3.2	3.2	3.2	1	µg/l	
Chloroforme	2.1	2.1	2.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	5.7	5.7	5.7	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.4	3.4	3.4	1	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	14.4	14.4	14.4	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

## UP - usine de Pissens COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	12	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		36	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		36	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
ESA métolachlore	0	0.01	0.02	2	µg/l	<= 0.1
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
CO2 libre	1.71	1.92	2.29	3	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.12	0.263	0.41	4	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	0.15	0.38	0.57	3	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		4	8	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	110	122.5	130	4	mg/l	
pH à température de l'eau	7.8	7.998	8.1	8	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.12	8.283	8.39	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.15	8.295	8.41	4	Unité pH	
pH mesuré au labo	8.04	8.108	8.2	13	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	3.35	4.856	6.35	4	°F	
TH Magnésien	2.1	2.52	2.898	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	4	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.8	9.809	10.5	11	°F	
Titre Hydrotimétrique	6.08	7.128	8.45	11	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.333	5	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.086	0.37	12	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	17.2	21.546	24.2	13	°C	<= 25
Température de mesure du pH	17.2	19.871	22.3	7	°C	
Fer total	6	9	12	7	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	4	µg/l	<= 50
Calcium	13	18.463	25.4	8	mg/l	
Chlorures	53.8	71.755	87	11	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	370	443.385	516	13	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	5	6.225	7	8	mg/l	
Potassium	2.8	3.063	3.2	8	mg/l	
Sodium	38.9	57.95	73	8	mg/l	<= 200
Sulfates	7.8	8.13	8.6	10	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	7.8	7.8	7.8	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.29	0.687	1.26	10	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.002	0.015	7	mg/l	<= 0.5
Nitrates	0	0.025	0.27	11	mg/l	<= 50

Accusé certifié exécutoire

Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0.001	0.005	6	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	7	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0.012	0.029	6	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0	0.007	0.01	3	mg/l	<= 0.7
Bore	44	61	81	3	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	180	252.5	310	4	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.01	0.02	2	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.12	0.279	0.38	13	mg/l	
Chlore total	0.15	0.324	0.46	13	mg/l	
Bromoforme	0	14	24	3	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	5.9	12	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	1.133	2.4	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	21.033	38.4	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1

## UP - usine ETOILE

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	12	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	12	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	12	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	12	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	12	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	12	n/100ml	= 0
ESA métolachlore	0	0.015	0.03	2	µg/l	<= 0.1
Metolachlor OXA	0	0.01	0.02	2	µg/l	<= 510
Pentachlorobenzène	0	0	0	1	µg/l	
Carbonates	0	0	0	3	mg/l CO3	
CO2 libre	1.21	1.43	1.55	3	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.07	0.123	0.16	4	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	0.09	0.095	0.1	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	7	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	100	106.667	110	3	mg/l	
pH à température de l'eau	8	8.086	8.1	7	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.17	8.223	8.26	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.14	8.17	8.22	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	8.09	8.187	8.24	12	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	4.75	5.281	5.725	4	°F	
TH Magnésien	2.772	3.024	3.276	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	4	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.4	9.13	9.5	10	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.732	8.305	8.876	10	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.5	3	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.018	0.21	12	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	20	22.625	24.6	12	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19.8	20.75	21.8	6	°C	
Fer total	9	11	13	6	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	19	21.643	23	7	mg/l	
Chlorures	36	36.87	38	10	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	307	314	324	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	6.6	7.057	7.8	7	mg/l	
Potassium	3.1	3.214	3.4	7	mg/l	
Sodium	26.2	27.957	29	7	mg/l	<= 200
Sulfates	5.8	6.267	7.1	9	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	6	6	6	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.42	0.73	10	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1

Accusé certifié exécutoire

Nitrates	0	0	0	10	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	6	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0.008	0.025	6	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Baryum	0.01	0.01	0.01	3	mg/l	<= 0.7
Bore	25	25.667	27	3	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Fluorures	180	183.333	190	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	3	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	3	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	3	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	3	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.015	0.03	2	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.26	0.335	0.38	12	mg/l	
Chlore total	0.3	0.363	0.4	12	mg/l	
Bromoforme	6.5	12.833	22	3	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	3	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	5	8.133	10	3	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.3	1.933	2.3	3	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	12.8	22.9	34.3	3	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	3	µg/l	<= 1

## UP - usine LA HUME COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0	0	0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	0	1	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	0	4	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0	0	0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0	0	0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0	0	0	11	n/100ml	= 0
Legionella pneumophilla sp	0	0	0	2	n/l	
Legionella sp	0	0	0	2	n/l	
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
CO2 libre	1.78	1.865	1.95	2	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.12	0.185	0.32	4	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	0.21	0.225	0.24	2	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		4	7	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	110	113.333	120	3	mg/l	
pH à température de l'eau	7.9	8	8.1	7	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.14	8.21	8.32	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.11	8.16	8.22	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.35	8.063	8.2	12	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	5.075	5.275	5.75	4	°F	
TH Magnésien	2.94	3.045	3.192	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	4	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	9.1	9.4	9.7	10	°F	
Titre Hydrotimétrique	8.015	8.513	8.942	10	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.081	0.36	11	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	20.4	23.867	26	12	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19	20.95	23.8	6	°C	
Fer total	15	28.167	32	6	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	20.3	21.629	23	7	mg/l	
Chlorures	37	38.85	40	10	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	313	330.25	341	12	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	7	7.4	7.6	7	mg/l	
Potassium	2.8	3.129	3.5	7	mg/l	
Sodium	25	29.643	34	7	mg/l	<= 200
Sulfates	6.4	9.44	11	10	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.147	0.3	9	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.5
Nitrates	0	0	0	10	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	5	mg/l	<= 1

Accusé certifié exécutoire

Nitrites	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0	0.005	0.01	2	mg/l	<= 0.7
Bore	24	31.5	39	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0.6	1.2	2	µg/l	<= 50
Fluorures	150	180	210	3	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.19	0.296	0.39	12	mg/l	
Chlore total	0.21	0.323	0.43	12	mg/l	
Bromoforme	2.6	3.2	3.8	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1	1.2	1.4	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.28	0.29	0.3	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3.88	4.69	5.5	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

## UP - usine LA PASSERELLE COBAS

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Mini	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
CO2 libre	1.29	1.385	1.48	2	mg/l CO2	
Delta pH = PHE - PHEAU	0.06	0.118	0.16	4	Unité pH	
Ecart pH initial et pHéq	0.16	0.16	0.16	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	6	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	95	102.5	110	2	mg/l	
pH à température de l'eau	8.1	8.117	8.2	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.2	8.243	8.26	4	Unité pH	
pH d'équilibre à 20°C	8.22	8.24	8.26	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.36	8.085	8.36	11	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	5.3	5.556	5.875	4	°F	
TH Magnésien	2.604	2.699	2.814	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	3	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	7.8	8.4	8.7	9	°F	
Titre Hydrotimétrique	7.904	8.31	8.689	9	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1	5	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.046	0.31	11	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	19.3	21.282	23.1	11	°C	<= 25
Température de mesure du pH	19	20.26	20.9	5	°C	
Fer total	16	19.8	28	5	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	21.2	22.317	23.5	6	mg/l	
Chlorures	32	33.056	33.9	9	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	281	288.636	319	11	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	6.2	6.45	6.7	6	mg/l	
Potassium	2.8	2.9	3.1	6	mg/l	
Sodium	21.6	22.233	23.2	6	mg/l	<= 200
Sulfates	4.8	5.175	5.4	8	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	5	5	5	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0	0.131	0.26	9	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.5
Nitrates	0	0	0	9	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0	0	0	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1

Accusé certifié exécutoire

Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.01	0.01	0.01	2	mg/l	<= 0.7
Bore	1	21	21	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	170	170	170	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Chlore libre	0.18	0.241	0.3	11	mg/l	
Chlore total	0.21	0.265	0.32	11	mg/l	
Bromoforme	3	3.25	3.5	2	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1	1	1	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.21	0.215	0.22	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.21	4.465	4.72	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

## ZD - Réseau arcachon-teste-hume+

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		Incomptable	173	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	183	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	183	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		80	183	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	183	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	183	n/100ml	= 0
Flore saprophyte (37°C)	0		0	1	(+)	
Legionella pneumophilla sp	0		0	4	n/l	
Legionella sp	0		30	4	n/l	
pH mesuré au labo	6.82	8.192	8.4	174	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	118	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	1.454	12	108	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	118	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	118	Qualitatif	
Turbidité	0	0.077	3.88	175	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	6.5	19.389	26.3	192	°C	<= 25
Température de mesure du pH	15.2	19.929	22.6	108	°C	
Fer total	5	18.87	75	108	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	289	348.328	511	174	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.004	0.028	108	mg/l	<= 0.5
Nitrites	0	0.004	0.013	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.031	0.14	102	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	3	µg/l	<= 5
Chrome hexavalent	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Chrome total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0.018	0.044	6	mg/l	<= 2
Nickel	0	1.917	6.7	6	µg/l	<= 20
Plomb	0	0.25	1	6	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	8	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	3	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.113	0.47	185	mg/l	
Chlore total	0	0.137	0.5	185	mg/l	
Bromates	3	3.5	4	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	4.5	15.464	29	11	µg/l	
Chloroforme	0	0.48	1.2	11	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.1	9.418	17	11	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	2.773	5.7	11	µg/l	

Trihalométhanes totaux (4)	9.2 Réception par le préfet - 27/06/2022 Affichage - 27/06/2022	28.135	48.52	11	µg/l	<= 100
----------------------------	---	--------	-------	----	------	--------

## ZD - réseau de Cazaux



Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		17	17	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		12	17	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	17	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	17	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	17	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.55	8.069	8.22	17	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	11	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.818	3	11	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	11	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	11	Qualitatif	
Turbidité	0	0.026	0.23	17	NFU	<= 2
Température de l'eau	10.6	17.206	23.3	17	°C	<= 25
Température de mesure du pH	17.6	19.473	21.6	11	°C	
Fer total	21	36.909	53	11	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	246	270.294	373	17	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	11	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0	0	4	mg/l	<= 0.2
Chlore libre	0.08	0.23	0.32	17	mg/l	
Chlore total	0.09	0.26	0.4	17	mg/l	
Bromoforme	2.1	2.65	3.2	2	µg/l	
Chloroforme	1.7	1.8	1.9	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	4.1	4.1	4.1	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.8	3	3.2	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.7	11.55	12.4	2	µg/l	<= 100

## ZD - Réseau gujan, teich N

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Min	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	36	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		120	64	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		150	64	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	64	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	64	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	64	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.1	8.127	8.4	63	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	42	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0.75	4	40	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	42	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	42	Qualitatif	
Turbidité	0	0.093	2.3	64	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.2	18.276	24.7	68	°C	<= 25
Température de mesure du pH	13	19.213	21.5	40	°C	
Fer total	6	41.951	550	41	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	281	311.905	372	63	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.004	0.036	40	mg/l	<= 0.5
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.009	0.022	13	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome hexavalent	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0	0.039	0.13	4	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	4	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	4	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	3	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.201	0.39	65	mg/l	
Chlore total	0	0.222	0.39	65	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	2.6	7.983	15	6	µg/l	
Chloroforme	0	0.132	0.79	6	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	4.2	9.7	6	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.37	1.308	3	6	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.62	13.623	27.7	6	µg/l	<= 100

## ZD - Réseau TEICH Ouest

Paramètre	Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS			Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
	Mini	Moyen	Maxi			
Bact et spores sulfito-rédu	0		3	19	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		52	27	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		220	27	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		43	27	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	27	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	27	n/100ml	= 0
Delta pH = PHE - PHEAU	0.11	0.158	0.21	4	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	4	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	8.1	8.125	8.2	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	8.24	8.283	8.31	4	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.38	8.147	8.4	24	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	5.3	6.281	7.725	4	°F	
TH Magnésien	1.848	2.478	2.898	4	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	8.6	8.925	9.3	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	8.198	8.759	10.161	4	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	16	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	12	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	16	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		2	16	Qualitatif	
Turbidité	0	0.018	0.24	25	NFU	<= 2
Température de l'eau	10.2	18.763	24.6	32	°C	<= 25
Température de mesure du pH	15.9	19.967	21.6	12	°C	
Fer total	10	13	28	12	µg/l	<= 200
Calcium	21.2	25.125	30.9	4	mg/l	
Chlorures	37.2	42.3	47.8	4	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	293	326.792	378	24	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	4.4	5.9	6.9	4	mg/l	
Potassium	2.7	2.95	3.5	4	mg/l	
Sodium	27	29.225	34.1	4	mg/l	<= 200
Sulfates	5.4	6.3	7.9	3	mg/l	<= 250
Sulfates dissous	7.8	7.8	7.8	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.953	1.5	4	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.004	0.027	12	mg/l	<= 0.5
Nitrates	0	0	0	4	mg/l	<= 50
Aluminium total	0.01	0.013	0.023	5	mg/l	<= 0.2
Chlorure de vinyl monomère	0	0.31	0.44	7	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0	0.217	0.38	29	mg/l	
Chlore total	0.06	0.254	0.41	29	mg/l	
Bromoforme	9.6	15.3	21	2	µg/l	
Chloroforme	0.52	0.91	1.3	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	6.1	11.55	17	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.2	5.3	8.4	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	18.42	33.06	47.7	2	µg/l	<= 100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



## 6.4 Le bilan énergétique du patrimoine

### • Bilan énergétique détaillé



#### Installation de production

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>ST 01 - ETOILE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	4 727	6 293	3 332	5 473	4 615	-15,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	8	11	8	11	9	-18,2%
Volume produit refoulé (m3)	576 569	547 956	412 674	494 919	500 653	1,2%
<b>ST 07 - PISSENS</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	353 377	335 253	301 049	272 267	262 600	-3,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	674	745	805	709	584	-17,6%
Volume produit refoulé (m3)	524 527	449 894	373 884	384 046	449 834	17,1%
<b>ST 10 - LA HUME</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	659 903	459 788	376 273	446 255	418 766	-6,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	722	799	929	848	829	-2,2%
Volume produit refoulé (m3)	913 457	575 285	404 820	526 358	505 342	-4,0%
<b>ST 11 - LA PASSERELLE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)		320 113	319 115	318 786	299 688	-6,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)		555	562	574	572	-0,3%
Volume produit refoulé (m3)	460 393	576 617	568 162	555 311	523 744	-5,7%
<b>ST 12 - CAPLANDE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	207 561	230 588	334 883	373 075	383 883	2,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)	491	523	516	557	547	-1,8%
Volume produit refoulé (m3)	422 627	440 513	648 481	669 225	701 868	4,9%
<b>ST 15 - CAZAUX LIBERATION</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	59 499	42 995	29 086	43 985	1 995	-95,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	457	318	219	274	14	-94,9%
Volume produit refoulé (m3)	130 315	135 158	132 709	160 374	147 167	-8,2%
<b>ST05-CABARET PINS (Forage)</b>						
Volume produit refoulé (m3)	1 309 073	1 312 436	1 241 804	1 375 092	1 368 065	-0,5%
<b>ST05-CABARET PINS(Cazaux Lac)</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	1 792 070	1 896 898	2 058 119	2 057 064	2 027 885	-1,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	847	829	766	825	841	1,9%
Volume produit refoulé (m3)	2 116 698	2 287 162	2 688 581	2 492 529	2 411 437	-3,3%
<b>ST13 - VILLEMARIE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	353 944	349 315	230 864	235 385	229 130	-2,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	559	584	649	613	571	-6,9%
Volume produit refoulé (m3)	632 726	598 172	355 588	383 956	401 441	4,6%

#### Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>ST 09 - PISTE 214</b>						
Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS						
Energie relevée consommée (kWh)	113 611	99 840	124 782	129 485	149 594	15,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	856	641	617	539	448	-16,9%
Volume pompé (m3)	132 794	155 661	202 291	240 106	333 941	39,1%
<b>ST 14 - HAMEAU DES BARONS</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	21 311	10 489	10 375	10 649	10 528	-1,1%
<b>ST 16 - CAZAUX CAONE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	48 562	63 996	62 702	92 368	74 480	-19,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)	510	733	650	905	740	-18,2%
Volume pompé (m3)	95 161	87 287	96 485	102 020	100 647	-1,3%
<b>ST 17 - CAMICAS</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	1 919	2 625	964	3 182	3 020	-5,1%
Consommation spécifique (Wh/m3)	639	779	234	692	722	4,3%
Volume pompé (m3)	3 002	3 370	4 112	4 596	4 181	-9,0%
<b>ST18 - GRANGENEUVE</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	37 075	70 432	74 262	74 770	70 637	-5,5%
Consommation spécifique (Wh/m3)	211	211	221	230	234	1,7%
Volume pompé (m3)	175 458	334 149	336 034	325 516	301 477	-7,4%

**Installation de captage**

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
<b>FORAGE DESBIEY</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	347 079	320 872	217 830	278 265	288 554	3,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	602	586	528	562	576	2,5%
Volume pompé (m3)	576 569	547 956	412 674	494 919	500 653	1,2%
<b>ST 04 - CAZAUX LAC</b>						
Energie relevée consommée (kWh)	137 462	153 165	150 679	116 948	96 408	-17,6%
Consommation spécifique (Wh/m3)	62	63	51	42	35	-16,7%
Volume pompé (m3)	2 216 717	2 444 670	2 971 040	2 810 151	2 788 922	-0,8%

## 6.5 Annexes financières

- **Les modalités d'établissement du CARE**



### Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégué prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2021 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Pour la réalisation de son activité, à savoir l'exécution du contrat de délégation de service public de l'eau de la COBAS, la Société SEEBAS dispose de moyens propres; elle bénéficie par ailleurs de l'assistance de Veolia Eau, au sein de laquelle a été mutualisé un certain nombre de compétences.

Cette assistance s'exerce en particulier dans les domaines suivants : administration et gestion du personnel, gestion administrative comptable et financière, informatique, gestion clientèle, assistance juridique, locaux et assurance, assistance technique et opérationnelle.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

### Faits Marquants

#### 1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.



## 2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent l'ensemble des charges imputables au contrat.

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.2).

### 2.1 Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis cette année prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

### 2.2 Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique... il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

#### Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

#### - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.



Le montant porté sur cette ligne est issu du compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat du 18 décembre 2015.

#### - Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

#### Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée ;

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;
- pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

#### - Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont

propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »). Les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à l'ordinateur à la ligne « informatique »...).



## 2.3 Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

## 2.4 Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2021 correspond au taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises réalisant moins de 250 M€ de CA (26,5%), hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

## 2.5 Charges d'encadrement, de structure, d'assistance, de support, d'assistance des services centraux

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, la Société bénéficie du support de Veolia Eau au travers de services rendus par VE-CGE.

Ainsi, dans le cadre de conventions spécifiques, VE CGE réalise les prestations suivantes au profit de la Société:

- Assistance générale
- Finance et comptabilité
- Paie et ressources humaines
- Informatique, bureautique et accès au réseau
- Gestion juridique et contractuelle
- Gestion des achats et approvisionnements
- Assistance technique et exploitation
- Gestion et relation clientèle

## 2.6 Autres charges

### 2.6.1 Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement

applicables aux opérations supérieures à 500 K€, ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

### 2.6.2 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2021 au titre de l'exercice 2020.

## 2.7 Autres informations

Au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale, sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

---

### Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*

## 6.6 Engagements à incidence financière



Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

### 6.6.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

- **Régularisations de TVA**

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition<sup>2</sup>, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA<sup>3</sup> : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

- **Biens de retour**

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

- **Biens de reprise**

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

<sup>2</sup> art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

<sup>3</sup> Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

- **Autres biens ou prestations**

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations pas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

- **Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

### 6.6.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

- **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

- **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.



A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents<sup>4</sup> affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

- **Comptes entre employeurs successifs**

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13<sup>ème</sup> mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

---

<sup>4</sup> Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

## 6.7 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (\*)



N° 2015/69288.4

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 50001 : 2011**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Adresse N° SIREN  
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS 572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / List of certified locations on the following pages

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-11

Jusqu'au  
until

2021-08-20

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

Franck LEBEUGLE  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

Notre certification électronique, accessible sur [www.afnor.com](https://www.afnor.com), est fidèle en toutes langues à la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.com](https://www.afnor.com), reflects in all languages the certification of the organization.  
Notre certification est certifiée par le Comité AFNOR de Certification des Systèmes de Management, 1 rue de la Boétie, 75008 Paris, France. Our certification is certified by the AFNOR Committee for Management Systems Certification, 1 rue de la Boétie, 75008 Paris, France.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



# Certificat

Certificate

N° 2015/69287.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 9001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au  
Until

2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Franck LEBEUGLE**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Ce certificat électronique consultable sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org), est la preuve de la certification de l'organisme. This electronic certificate only available at [www.afnor.org](https://www.afnor.org)  
afnor is member of the company: AFNOR Certification (AFNOR) - 00001, Certification de Systèmes de Management, Siège Représentatif [www.afnor.org](https://www.afnor.org)  
COBAS - association AFNOR - Management Systems Certification, Siège Représentatif [www.afnor.org](https://www.afnor.org)  
AFNOR est certifiée depuis: AFNOR a été certifiée depuis: 10/01/1998 (N° 17739)

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 02 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 167 000 € - 476 076 002 RCS Boulogne - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



# Certificat

Certificate

N° 2015/69286.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

**ISO 14001 : 2015**

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au  
Until

2021-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Franck LEBEUGLE**  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Placez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Read the certificate description, consultable on [www.afnor.org](https://www.afnor.org), set to an expiry date for the certification of the system. The certificate certificate code, available at [www.afnor.org](https://www.afnor.org), allows to determine that the company is certified according to the AFNOR Certification of the system of management. France, Republic of [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
Certification of the system of management. AFNOR Certification of the system of management. Code of the system of management. [www.afnor.org](https://www.afnor.org).

(\*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

## 6.8 Actualité réglementaire 2021

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

### Dérèglement climatique et résilience des territoires : des nouvelles obligations importantes pour les collectivités dans le domaine de l'eau !

La Loi du 22 août 2021 portant *lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets* (dite loi « *climat et résilience* ») fait écho aux préoccupations et aux défis considérables soulevés par le dérèglement climatique pour les citoyens, les territoires et les services publics locaux.

Cette loi comporte un large éventail de dispositions comme les **diagnostics de vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations** afin d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal.

Cet objectif a par ailleurs été précisé par la loi du 25 novembre 2021 qui  *vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels*. Ainsi, pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus, cette loi introduit de **nouvelles obligations en matière d'information des populations sur les risques et les mesures de sauvegarde associées** ainsi qu'un renforcement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

**Dans le domaine de l'alimentation en eau potable**, la loi *climat et résilience* pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, cette Loi vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et consacre ainsi l'importance stratégique de l'eau potable dans le code de l'environnement. Ainsi :

- ✓ Les masses d'eau souterraines qui comprennent des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable devront être identifiées. Les SDAGE (Schéma directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) devront également identifier les "zones de sauvegarde" des masses d'eau souterraines où des mesures de protection seront instituées afin de garantir la disponibilité et la qualité des ressources à long terme afin de "satisfaire en priorité les besoins de la consommation humaine".
- ✓ Les communes et EPCI compétents en eau potable devront compléter leur schéma de distribution d'eau potable par un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable, complété d'un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement des ouvrages et équipements.

En outre, **l'enjeu de la rareté de l'eau** a également donné lieu à la publication de plusieurs textes réglementaires en 2021. Notamment, un décret du 23 juin 2021 est venu préciser la gestion des situations de crise liées à la sécheresse. Ce texte vise à anticiper et prévenir les conflits d'usages susceptibles de survenir en situation de crise. Ce décret renforce la mise en place d'une stratégie d'évaluation des volumes prélevables, qui permet de développer des activités humaines dans le respect des écosystèmes aquatiques.

Dans l'ensemble de ces domaines, vos équipes de Veolia peuvent vous aider à définir des plans d'actions précis, réaliser des études et des diagnostics de vos ouvrages ou de votre territoire, hiérarchiser les actions en vous accompagnant particulièrement dans la méthodologie pour respecter ces nouvelles contraintes réglementaires qui s'imposent à vous dès aujourd'hui.

## **Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières : suspension temporaire des pénalités de retards applicables.**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours.

Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

### **Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui changent tout !**

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement conduit à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Cette situation nouvelle va s'amplifier au cours des prochains mois et de nombreux services d'eaux vont devoir faire face à une situation de non-conformité. En outre, pour les services concernés, cette situation de non-conformité perdurera dans le temps en raison de la persistance des métabolites de pesticides dans les ressources en eau.

Cette instruction, en renforçant le contrôle sanitaire des eaux distribuées et en nécessitant potentiellement la mise en place d'actions de préventions, de modification ou de création de traitement des eaux produites, entraîne un impact contractuel et financier certain sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia vont donc rapidement se rapprocher de vous pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences pour votre service de cette instruction dès 2022.

### **Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !**

La Directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable ;
2. Elle renforce les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances ;
3. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité ;
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...),

Cette directive sera transposée en droit français au plus tard le 12 janvier 2023. Cette transposition comportera un volet législatif qui donnera lieu à une ordonnance dédiée (conformément à la loi 2021-1308 du 8 octobre 2021).

Le volet réglementaire de cette transposition sera porté par un décret et une quinzaine d'arrêtés (nouveaux ou modifiés). La majorité de ces textes entreront en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023. C'est le cas notamment des arrêtés définissant les modalités de réalisation du contrôle sanitaire par les ARS et de surveillance par la Personne Responsable de la Production et Distribution de l'Eau (PRPDE), qui est au centre de ce dispositif essentiel pour la qualité de l'eau.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, lorsque ces nouveaux textes seront publiés, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

## Commande Publique

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement.

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le **22 août 2026**.

### *La prise en compte des objectifs de développement durable ("ODD") et des caractéristiques environnementales*

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;
- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations ;
- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix ;
- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les

conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.



### ***Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)***

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;
- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le **1er janvier 2023**.

### ***La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République***

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le **25 août 2021**. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;
- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont un an, jusqu'au 25 août 2022, pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

### ***Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023***

À compter du **1er janvier 2022**, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

### ***Promotion et développement de l'innovation***

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit

inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

Réception par le préfet : 27/06/2022  
Affichage : 27/06/2022  
Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS

### *Interdiction des accords-cadres maximum*



En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin 2021, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

### *Marchés globaux*

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (Loi 'ASAP'), comporte diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

## Suites de la crise sanitaire



### *Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières*

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

### *Factures d'eau, de gaz et d'électricité*

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

## Services publics locaux

### *Résilience des territoires et sécurité civile*

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi "climat et résilience" pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d'information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire pour les communes soumis à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l'article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l'exposition à un ou plusieurs risques naturels.

### *Travaux à proximité des réseaux*

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice ([www.reseaux-et-](http://www.reseaux-et-)

canalisations.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

### *Instruction budgétaire et comptable*



L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

### *Gestion de la qualité des eaux de piscines*

L'arrêté du 25 février 2021 (JO du 27 février 2021) modifie l'arrêté du 7 avril 1981 qui détaille les dispositions techniques applicables aux eaux de piscine publiques et privées à usage collectif (article D. 1332-1 du code de la santé publique). Cet arrêté décrit les modalités d'autorisation des produits ou procédés utilisés pour traiter l'eau des piscines.

Le décret 2021-656 du 26 mai 2021 (JO du 27 mai 2021) relatif à la sécurité sanitaire des eaux de piscine modifie en profondeur les normes et règles applicables à gestion de la qualité des eaux de piscines publiques et privées à usage collectif. Ses dispositions rentrent en vigueur à compter du 1er avril 2022. Ce décret est accompagné de quatre arrêtés, publiés également au JO du 27 mai 2021, à savoir :

- Un arrêté modifiant de nouveau l'arrêté du 7 avril 1981 (cf supra) relatif aux dispositions techniques applicables aux piscines
- Un arrêté relatif au contrôle sanitaire et à la surveillance des eaux de piscine
- Un arrêté relatif aux limites et références de qualité des eaux de piscine
- Un arrêté du 26 mai 2021 relatif à l'utilisation d'une eau ne provenant pas d'un réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine pour l'alimentation d'un bassin de piscine.

Le décret 2021-1238 du 27 septembre 2021 (JO du 28 septembre 2021) modifie le décret du 26 mai en précisant la notion de fréquentation maximale instantanée.

Enfin, une instruction de la Direction Générale de la Santé à destination des Agences Régionales de Santé en date du 20 octobre 2021 (mise en ligne le 31 décembre 2021) est venue préciser les conditions d'application des dispositions des précédents textes cités plus haut.

### *Facturation électronique*

L'ordonnance du 15 septembre 2021 (Journal officiel du 16 septembre 2021) définit le cadre juridique nécessaire à la généralisation de la facturation électronique pour les transactions effectuées entre entreprises assujetties à la TVA, établies en France. Les entreprises concernées devront ainsi émettre, transmettre et recevoir des factures sous forme électronique dans leurs transactions avec d'autres assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et transmettre les données de facturation, ainsi que les données de transaction (e-reporting des opérations transactions avec une personne non assujettie « business to customer » (B2C) et des transactions entre assujettis non domestiques et données de paiement des prestations de service) à l'administration fiscale.

L'ordonnance prévoit que, pour remplir leurs obligations, les entreprises pourront librement choisir de recourir soit à une plateforme de dématérialisation partenaire de l'administration, soit directement au portail public de facturation qui s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro qui assure déjà l'échange dématérialisé des factures du secteur public.

L'obligation d'émettre les factures sous forme électronique s'applique à compter du 1er juillet 2024 pour les grandes entités, à compter du 1er janvier 2025 pour les entités de taille intermédiaire, et du 1er janvier 2026 pour les PME.



## **Recouvrement**

Le décret n° 2021-1322 du 11 octobre 2021 vient alléger la procédure d'injonction de payer (apposition de la formule exécutoire avant signification) et clarifier les modalités de recours à l'opposition. Les principaux changements apportés à la procédure d'injonction de payer sont les suivants:

- La requête en injonction de payer ne doit plus seulement contenir l'indication de son fondement et être accompagnée des documents justificatifs mais inclure en outre le bordereau des documents justificatifs produits à l'appui de la requête ;
- L'apposition de la formule exécutoire sur l'ordonnance d'injonction de payer dès qu'elle est rendue. Il est ainsi inutile de revenir devant le greffe. En cas de non-recours, l'ordonnance devient titre exécutoire.
- la signification doit également désormais indiquer « de manière très apparente » le délai d'opposition et les « modalités » de recours ;
- l'opposition est, quant à elle, revisitée. Elle doit indiquer, à peine de nullité, l'adresse du débiteur. L'opposition formée comme le délai pour ce faire sont, dans tous les cas (c.-à-d. indépendamment du mode de signification), suspensifs d'exécution ;
- enfin, lorsque finalement le débiteur décide de se désister de son opposition, le nouvel article 1419-1 du Code de Procédure Civile énonce que ce désistement suit les règles prévues aux articles 400 à 405, renvoyant de ce fait au droit commun de cette renonciation.

Ces dispositions sont applicables à une date fixée par arrêté du garde des Sceaux et au plus tard le 1er mars 2022.

## **Décret tertiaire**

**Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire**

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

## **Service public de l'eau potable**

### **Les ressources stratégiques en eau**

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi "climat et résilience") comporte différentes dispositions en matière d'alimentation en eau potable.

Dans son article 45, cette loi pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, elle vise à renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.



L'article 61 modifiant l'article L 212-1 du code de l'environnement consacre ainsi l'importance stratégique de l'eau potable dans le code de l'environnement, répondant ainsi aux préoccupations du déficit des nappes stratégiques.

### **Renforcement des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

Les SDAGE (Schéma directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) devront, au plus tard avant le 31 décembre 2027, identifier les masses d'eau souterraines et les aquifères qui comprennent des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Cette échéance permettra la prise en compte au sein des SDAGE de la période 2028-2033.

Les SDAGE devront également identifier les "zones de sauvegarde" des masses d'eau souterraines, si l'information est disponible, et délimiter au sein de celles-ci un périmètre où des mesures de protection sont instituées afin de garantir la disponibilité et la qualité des ressources à long terme afin de "satisfaire en priorité les besoins de la consommation humaine".

### **Dérogations au Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

#### **Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)**

La loi ASAP a englobé dans la procédure d'Autorisation Environnementale les dérogations motivées au respect des objectifs des SDAGE (C. envir., art. L. 181-2, 14°). L'AE tient lieu de dérogation et la consultation du public dispense, pour le projet concerné, de la mise à la disposition du public de la liste des dérogations (C. envir., art. L. 212-1, VII).

Le décret modifie l'article R. 214-44 pour le faire concorder avec cette nouvelle disposition : sont désormais visés "les travaux destinés à prévenir un danger grave et immédiat, présentant un caractère d'urgence".

Le décret supprime également l'enquête publique pour la remplacer par une participation du public par voie électronique (CGPPP, art. R. 2111-8 et R. 2111-9).

### **Renforcement du Schéma de distribution d'eau potable**

Les communes et EPCI compétents en eau potable doivent déterminer les zones desservies par le réseau public de distribution et dans lesquelles une obligation de desserte s'applique au sein des Schémas de distribution d'eau potable, créés par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.

Au plus tard le **31 décembre 2024**, les Schémas de distribution d'eau potable devront comprendre, outre un descriptif détaillé :

- un diagnostic des ouvrages et équipements nécessaires à la distribution d'eau potable,
- un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement des ouvrages et équipements.

Ce schéma devra également tenir compte de l'évolution de la population ainsi que des ressources en eau disponibles.

Ces dispositions s'inscrivent dans la poursuite des objectifs d'amélioration de la connaissance des réseaux et de leur efficacité en termes de rendement de réseau, issus de la loi dite "Grenelle 2" (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010).

Pour les communautés de communes, ces nouvelles obligations doivent être mises en œuvre au plus tard dans les deux ans suivant la prise de compétence obligatoire, lorsqu'elle intervient après le 1er janvier 2023. Ainsi, les communautés de communes qui ont porté au 1er janvier 2026 la prise de compétence "eau potable" (en mettant en œuvre les dispositions dérogatoires prévues par la loi Fesneau), devront adapter leur Schémas de distribution d'eau potable au plus tard le 31 décembre 2027.

### ***Encadrement de la déclaration de forage***

L'article 64 de loi "climat et résilience" stipule que les entreprises doivent tenir un registre des forages d'eau qu'elles réalisent, quel qu'en soit l'usage, et doivent les déclarer pour le compte de leur client au maire de la commune concernée dans les trois mois suivant leur réalisation.

### ***Gestion des risques sanitaires associés aux pesticides ou leurs métabolites***

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 (mise en ligne le 29 janvier 2021) est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) renforcent progressivement le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement conduit à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires. Il s'agit d'une situation nouvelle, susceptible de perdurer au cours des mois et années à venir en raison de la persistance des métabolites de pesticides dans les ressources en eau.

La distribution d'eaux concernées par la présence de pesticides et métabolites est encadrée par l'instruction du 18 décembre 2020 qui décrit, au cas par cas, des modalités de gestion dépendant du caractère de pertinence / non pertinence attribué par l'ANSES aux métabolites observés, des concentrations analysées, et de la durée des éventuelles situations de non-conformité.

### ***Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine***

La loi 2021-1308 du 8 octobre 2021 (JO du 9 octobre 2021) comporte un ensemble de dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'économie et des finances. Notamment, cette loi prévoit que les dispositions législatives de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pourront être transposées en droit français par voie d'ordonnance au plus tard le 8 janvier 2023. Cette disposition inclut les actes délégués et les actes d'exécution prévus par la directive 2020/2184.

### ***Gestion de la rareté de l'eau***

Dans le contexte du changement climatique, une série de textes réglementaires publiés en 2021 sont venus renforcer les modalités de gestion des épisodes de sécheresse et de rareté de la ressource en eau.

Le décret 2021-588 du 14 mai 2021 (JO du 15 mai 2021) crée un comité d'anticipation et de suivi hydrologique auprès du Comité national de l'eau. Ce nouveau comité est composé de 43 membres dont 14 représentants

de l'État et de ses établissements publics et 29 autres membres représentant les collectivités territoriales et les différents usagers de l'eau.

Le décret 2021-795 du 23 juin 2021 (JO du 24 juin 2021) porte plus spécifiquement sur la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse. Ce texte vise à anticiper et prévenir les conflits d'usages susceptibles de survenir en situation de crise. Ce faisant, il renforce les prérogatives du préfet coordonnateur de bassin pour la mise en place d'une stratégie d'évaluation des volumes prélevables, qui permet de développer des activités humaines dans le respect des écosystèmes aquatiques. Il simplifie aussi le classement de bassins en zone de répartition des eaux où des exigences renforcées dans la gestion des prélèvements sont applicables, en unifiant la compétence au seul niveau du préfet coordonnateur de bassin.

La circulaire du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation aux préfets de département du 22 juin 2021 (mise en ligne le 1er juillet 2021) est relative à la mise en place d'un protocole de gestion décentralisée concernant la ressource en eau dans le secteur agricole. Cette instruction octroie aux préfets de départements davantage d'autonomie et de responsabilité dans la gestion des situations de sécheresse. Selon les constats effectués durant la période estivale, cette circulaire précise les mesures d'adaptation des pratiques agricoles susceptibles de s'appliquer et les outils d'atténuation de l'impact économique des épisodes de sécheresse.

L'instruction du 27 juillet 2021 (mise en ligne le 4 août 2021) est relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique. Cette instruction précise les principes à respecter dans la gestion des situations de pénurie d'eau. Elle rappelle que les mesures prises dans ces situations doivent être graduelles, temporaires et limitées à une zone géographique déterminée. Ces mesures doivent assurer l'exercice des usages prioritaires : la santé, la sécurité civile et l'approvisionnement en eau potable. Pour le reste, elles doivent concilier les autres usages dans les territoires et veiller à la solidarité amont-aval des bassins versants, dans le respect des équilibres naturels.

#### ***Utilisation des ressources non-conventionnelles dans les ICPE et IOTA***

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

#### ***Réseaux intérieurs***

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

#### ***Contrôle sanitaire des Eaux Destinées à la Consommation Humaine***

Le décret 2021-205 du 24 février 2021 (JO du 25 février 2021) précise les modalités de transfert à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) d'une grande partie des décisions individuelles en matière d'eau qui relevaient jusqu'à présent du ministre de la santé. Ce même décret modifie en conséquence le code de santé publique.



L'arrêté du 25 février 2021 (JO du 27 février 2021) s'inscrit dans la continuité du décret 2021 - 205. En effet, cet arrêté précise les conditions d'agrément des laboratoires par l'ANSES pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation, des eaux minérales naturelles, des eaux de piscines et des eaux de baignade.

### ***Gestion des proliférations de cyanobactéries***

Une instruction de la Direction Générale de la Santé à destination des Agences Régionales de Santé en date du 6 avril 2021 (mise en ligne le 30 avril 2021) précise les modalités de gestion à mettre en œuvre et les recommandations sanitaires en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative. Cette instruction se fonde sur la base des travaux de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) publiés en 2020.

### ***Gestion des sous-produits / déchets***

- ***Déchets non dangereux***

**Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux**

**Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement**

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

- ***Déchets - Bordereaux de suivis des déchets***

**Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante**

Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice, Trackdéchets)

Les informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante

Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.



- **Déchets - Registre de déchets**

### **Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement**

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet.

Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux.

Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m3
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m3
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m3

- **Déchet – Traçabilité**

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments  
Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée [Trackdéchets](#)).  
L'identification des sociétés se fait par la base SIREN.

Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;
- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;
- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.

La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.

Le site de l'excavation correspond :

- pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,
- pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.

La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.



- **Déchet - Sortie de statut de déchet**

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet

Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement

La procédure de sortie de statut de déchet désormais possible hors ICPE et IOTA. Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;
- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et nouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais.
- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet
- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année
- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments

***Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement***

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un **délit général de pollution** (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un **délit d'écocide** (L. 231-3 CE). Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir. , art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).

Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire

La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

## ICPE

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;
- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;
- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé". Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.



(art 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours.

## Transition énergétique

### *Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale*

**Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

**L'article 12 de la loi Climat** interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret ;
- L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale ...

## 6.9 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments justificatifs utiles à la compréhension du document.

### Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

### Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

### Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m<sup>3</sup>/jour).

### Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

### Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

### Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

### Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

### Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

### Consommation individuelle unitaire :



Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m<sup>3</sup>/client/an).

### Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m<sup>3</sup>/consommateur/an).

### Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

### Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

**Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030** sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

### Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

### HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

### Indice de connaissance et de gestion fonctionnelle des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

### Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

### Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

### Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

### Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

### Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

### Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m<sup>3</sup>/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations **excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm<sup>3</sup>/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).**



### Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

### Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

### Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

### Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

### Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

### Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

### Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

### Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

**Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j :** pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

**Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j** : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

#### **Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :**

**Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j** : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

**Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j** : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

#### **Taux de mutation (demandes d'abonnement) :**

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

#### **Taux de réclamations [P155.1] :**

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

#### **Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

#### **Volume comptabilisé :**

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

#### **Volume consommateurs sans comptage :**

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

#### **Volume consommé autorisé :**

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

#### **Volume de service du réseau :**

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

#### **Volume mis en distribution :**

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

**Volume produit :**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service d'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

**Volume vendu en gros (ou vendu à des services d'eau potable) :**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.



Mme Hervé ESCOFFIER, Président de la COBAS

# 6.10 Autres annexes

Réception par le préfet : 27/06/2022  
 Arrêté : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



• Situation administrative des ouvrages

POINTS D'EAU						ARRETES PREFECTORAUX						
						PERIMETRES DE PROTECTION		AUTORISATIONS DE PRELEVEMENT				
N° interne	NOM	COMMUNE	Profond.	Ind. BRGM	observat.	date	(1) copie reçue	date	(1) copie reçue	m3/h	m3/jour	m3/an
110.0-F01	<b>DESBIEY</b>	ARCACHON	<b>478,00</b>	825.8.5		09/12/1987				95	1 900	693 500
110.0-F02	<b>VILLEMARIE</b>	LA TESTE DE BUCH	<b>506,00</b>	849.4.79		23/05/2003		23/05/2003		150	3 000	1 000 000
110.0-F03	<b>CABARET DES PINS</b>	LA TESTE DE BUCH	<b>609,00</b>	849.4.57		01/04/1985		18/08/1980		220	5 280	1 927 200
110.0-F04	<b>PISSENS</b>	LA TESTE DE BUCH	<b>480,00</b>	849.3.88		23/05/2003		23/05/2003		120	1 500	550 000
110.0-F05	<b>LA PASSERELLE</b>	GUJAN-MESTRAS	<b>376,00</b>	850.1.5		09/12/1987		17/10/1988		120	2 880	876 000
110.0-F06	<b>LA HUME 1</b>	GUJAN-MESTRAS	<b>615,50</b>	849.4.56		01/04/1985		18/08/1980		170	4 080	1 489 200
110.0-F07	<b>LA HUME 2</b>	GUJAN-MESTRAS	<b>402,00</b>	849.4.58		01/08/1985		09/04/1984		150	2 500	912 500
110.0-F08	<b>CAPLANDE 1</b>	LE TEICH	<b>390,00</b>	850.1.4		09/12/1987		14/10/1965		60	625	228 125
110.0-F09	<b>CAPLANDE 2</b>	LE TEICH	<b>310,00</b>	850.1.86		03/11/1989		26/04/1988		150	3 000	1 095 000
110.0-F10	<b>CAZAUX LIBERATION</b>	LA TESTE DE BUCH	<b>129,00</b>	849.8.001		01/04/1985		25/04/1961		25	500	182 500
110.0-F11	<b>CAZAUX CAONE</b>	LA TESTE DE BUCH	<b>185,00</b>	849.8.053		01/06/2015		01/06/2015		80	1 400	250 000
110.0-C01	<b>CAPTAGE CAZAUX LAC</b>	LA TESTE DE BUCH	<b>0,00</b>	849.8.57		03/12/2010		03/12/2010		1000	20 000	3 000 000
							<b>Légende (1)</b>		Document reçu	10 000	Prescrit	
									Document pas reçu	10 000	Calculé	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## 6.11 Attestations d'assurances



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022



Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS

### Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société :

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

**SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD - SEEBAS**  
18, rue Jehenne  
33120 ARCACHON  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218422** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

**Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par sinistre

**Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 07/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur / of the insurer :

Signature autorisée / Authorised signatory :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022



Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la Société :

**VEOLIA ENVIRONNEMENT**  
21, rue La Boétie  
75008 PARIS  
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

**SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD - SEEBAS**  
18, rue Jehenne  
33120 ARCACHON  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218522** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incombent du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

### GARANTIES DE BASE :

**RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT** **10 000 000 EUR**

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période de la police du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 Cours Michelet - CS 30051  
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
487 424 808 RCS Nanterre

Siège social:  
Königsplatz 28  
80802 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 206312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Grauhofendorfer Strasse 105 - 53117 Bonn, Allemagne  
[www.agcs.allianz.com](http://www.agcs.allianz.com)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

## ATTESTATION D'ASSURANCE



Nous soussignés, **GRAS SAVOYE**, société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton  
92800 PUTEAUX,  
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**  
**21 rue la Boétie**  
**75008 Paris.**

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2022/FR/PDB/001 par CODEVE Insurance Company DAC**, Floor 4 - 25/28 Adelaide Road - Dublin D02 RY98 – Ireland; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR et FR00019008PR émises par XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)),

Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :

**SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD - SEEBAS**  
**18, rue Jehenne**  
**33120 ARCACHON**

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2022** jusqu'au **31 Décembre 2022**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 28 Décembre 2021



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 27/06/2022

Affichage: 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS



**SMA**  
**COURTAGE**

<i>Notre référence à rappeler dans toute correspondance :</i>	
<b>N° ASSURE : F18746E</b> <b>N° CONTRAT : 1351.001 / 2 85834</b> <b>N° SIREN : 817 489 370</b>	
Pour tout renseignement contacter : <b>SMA SA Grands Comptes Entreprises</b> 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.40.59.70.00 Fax : 01.40.59.70.57	<b>SOCIETE D'EXPLOITATION D'EAU DU BASSIN D'ARCACHON SUD - SEEBAS</b> <b>18, rue Jehenne</b> <b>33120 BORDEAUX</b>

### Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2022 au 31/12/2022

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** pour l'ensemble de ses filiales.

#### 1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
  - o Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
  - o Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
  - o Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
  - o Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
  - o Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
  - o Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

**SMA COURTAGE**, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)

**SMA**



**SMA  
COURTAGE**

- o Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- o Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- o Réservoirs, et bassins de rétention,
- o Eoliennes,
- o Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- o Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- o Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- o Eclairage public et signalisations,
- o Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- o Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- o Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- o Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- o Ascenseurs, monte charges,
- o Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- o Gestion technique Centralisée
- o Electricité,
- o Installation groupes électrogènes.
- o Plomberie / installations sanitaires
- o Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- o Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- o Murs rideaux et façades industrielles
- o Métallerie, serrurerie
- o Fumisterie Ramonage (tubage)
- o Détection incendie, intrusion
- o Couverture / charpente bois,
- o Ravalement de façades, protection des façades
- o Calfeutrement de joint de construction
- o Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- o Etanchéité de toitures.

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)

**SMA**



**SMA**  
**COURTAGE**

- o Revêtements et plastiques,
  - o Ingénierie Bâtiment : Maîtrise d'œuvre, études techniques TCE
  - o Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
  - o MOE de désamiantage
  - o Maîtrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
  - o Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
  - o Etudes techniques Vitrerie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- o 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
  - o 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
  - o 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- o travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
  - o travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)(3)</sup>, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>(2)(3)</sup>,
  - o travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
  - o procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>(3)</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'Innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : [www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC [www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)

**SMA**


**SMA  
COURTAGE**
**2- ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE**

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p><b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p><b>Hors Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p><b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	<p><b>Marché d'entreprise</b> 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p><b>Marché de maîtrise d'œuvre</b> 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p><b>Durée et maintien des garanties :</b> La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

**3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)

**SMA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESCAULX, Présidente de la COBAS



**SMA  
COURTAGE**

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

**La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.**

Fait à PARIS  
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire  
Par délégation



**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA**  
**SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
Entreprise régie par le code des assurances au capital  
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

[www.sma-courtage.com](http://www.sma-courtage.com)

**SMA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 27/06/2022  
Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



## 6.12 Inventaire du patrimoine

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
CLAPET - ALLEE ANTONIO VIVALDI	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		
CLAPET - AV HAÏZA	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique		
CP Aqualand	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Canalisation	2019	
CP Aqualand	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Débitmètre Electromagnétique	2019	
CP Aqualand	Unité de Contrôle	Organes de Contrôle	Coffret de Télégestion	2019	
CPT Balanos	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Canalisation	2015	
CPT Balanos	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2014	
CPT Balanos	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	
CPT Bordeaux	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Canalisation	2015	
CPT Bordeaux	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Débitmètre Electromagnétique	2014	
CPT Bordeaux	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	
CPT Communal	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Canalisation	2015	AMRI KSB ACTAIR 6 R1121
CPT Communal	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Débitmètre Electromagnétique	2014	AIRELEC Airpulse 306.01
CPT Communal	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	HACH LANGE SC60
CPT Cote d'Argent	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Canalisation	2015	LUMP AGVL1200
CPT Cote d'Argent	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Débitmètre Electromagnétique	2014	LUMPP AGVL1350
CPT Cote d'Argent	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	LUMPP AGVL1350
CPT Daney (sur S500 passerelle)	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Canalisation	2015	LUMPP AGVL2100
CPT Daney (sur S500 passerelle)	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Débitmètre Electromagnétique	2014	LUMPP AGVL600
CPT Daney (sur S500 passerelle)	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	SIEMENS 2KJ3101-1CH11-2FM1-Z
CPT Desbief	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Canalisation	2015	LUMPP ZF38-M80S4
CPT Desbief	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Débitmètre Electromagnétique	2014	ALMO TECHNOLOGIE MTA 80 G8
CPT Desbief	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	ALMO TECHNOLOGIE MTA80G8
CPT Dignac	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisations	Canalisation	2015	MILTON ROY VDA2110S035

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
CPT Dignac	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Reception par le préfet : 27/06/2022 Affichage - 27/06/2022 Mairie Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS Canal et Canalisation	Debitmètre Electromagnétique	2014	LUMPP AGVL1100
CPT Dignac	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	LUMPP AGVL1100
CPT Etoile 1 (DN300)(sur S500 Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	BOSCH Solution 880-ICP-488ENCL508
CPT Etoile 1 (DN300)(sur S500 Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre à insertion	2014	ALTEC
CPT Etoile 1 (DN300)(sur S500 Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	ALTEC
CPT Etoile 2 (DN500)(sur Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	
CPT Etoile 2 (DN500)(sur Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre à insertion	2014	
CPT Etoile 2 (DN500)(sur Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	
CPT Etoile pied réservoir (DN500)(sur Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	ALTEC
CPT Etoile pied réservoir (DN500)(sur Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique en Conduite (sonde à insertion)	2014	
CPT Etoile pied réservoir (DN500)(sur Etoile)	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2015	
CPT Gambetta	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	
CPT Gambetta	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre à insertion	2014	
CPT Gambetta	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	SIEMENS DEPOLOX 5
CPT Industrie	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	SIEMENS DEPOLOX 5
CPT Industrie	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	HACH UVAS PLUS
CPT Industrie	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	HACH LANGE UVAS Sc Plus
CPT Iavoir	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	
CPT Iavoir	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	SIEMENS DEPOLOX 5
CPT Iavoir	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	SIEMENS Depolox 5 W3T158816
CPT Leclerc	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	SIEMENS DEPOLOX 5
CPT Leclerc	Distribution / Répartition / Maillage / Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	SIEMENS DEPOLOX 5

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
CPT Leclerc	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Organe de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	SIEMENS SFL
CPT Mariolan	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	SIEMENS DEPOLOX 5
CPT Mariolan	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	SIEMENS DEPOLOX 5
CPT Mariolan	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Organe de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	SIEMENS DEPOLOX 5
CPT Moulin Rouge	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	SIEMENS DEPOLOX 5
CPT Moulin Rouge	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	PROMINENT dulcometer d1c
CPT Moulin Rouge	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Organe de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	SIEMENS
CPT Mozart	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	EVOQUA Depolox 5 d5df
CPT Mozart	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	
CPT Mozart	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Organe de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	WALLACE ET TIERNAN DEPOLOX 4
CPT Nezer	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	WEDECO
CPT Nezer	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	HACH LANGE Combiné au pH mètre
CPT Nezer	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Organe de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	
CPT PASSERELLE (sur S500 passerelle)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	1960	11-100F
CPT PASSERELLE (sur S500 passerelle)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2019	
CPT PASSERELLE (sur S500 passerelle)	Unité de Contrôle / Commande	Organe de Contrôle	Coffret de Télégestion	2016	MODEL: FTE30-AA11 n°SERIE J501
CPT Pissens 1 (DN600)(sur S500 pissens)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	ENDRESS HAUSER FTL512K0U4/0
CPT Pissens 1 (DN600)(sur S500 pissens)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre à insertion	2014	ENDRESS HAUSER FTL51-2K0U4/0
CPT Pissens 1 (DN600)(sur S500 pissens)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Organe de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	
CPT Pissens 2 (DN250)(sur S500 Pissens)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	SIEMENS 7ML50331BA001A
CPT Pissens 2 (DN250)(sur S500 Pissens)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre à insertion	2014	SIEMENS XRS-5 Ultrasonic Transducer
CPT Pissens 2 (DN250)(sur S500 Pissens)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Organe de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	SIEMENS MultiRanger 100
CPT Point Canal (fragon)	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
CPT Point Canal (fragon)	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition / Commande	Débitmètre Electromagnétique	2014	
CPT Point Canal (fragon)	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	
CPT Pôle Santé	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	
CPT Pôle Santé	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	
CPT Pôle Santé	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	
CPT Tassigny	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	
CPT Tassigny	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	ENDRESS HAUSER FMX167-A1AMH1A7
CPT Tassigny	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	
CPT Verdun	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	
CPT Verdun	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	ENDRESS HAUSER FMX167-A1AVV1A7
CPT Verdun	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	ENDRESS HAUSER FMX167-A1AMH1A7
CPT Villemarie	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Canalisation	2015	
CPT Villemarie	Distribution Répartition / Maillage Eau	Canal et Canalisation	Débitmètre Electromagnétique	2014	
CPT Villemarie	Distribution Répartition / Maillage Eau	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2014	ENDRESS HAUSER FMX167-A1AVV1A7
EDE - Arcachon - SONDE KAPTA CENTRE DIALYSE	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Accessoires Divers	2017	
EDE - Arcachon - SONDE KAPTA CENTRE DIALYSE	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Vanne Manuelle	2017	
EDE - Arcachon - SONDE KAPTA CENTRE DIALYSE	Unité de Contrôle / Commande	Sonde Kapta	Appareil de Mesure Multiplexé	2016	ENDRESS HAUSER FMX167-A1AVV167
EDE - Arcachon - SONDE KAPTA CENTRE DIALYSE	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Cables PRC	2017	ENDRESS HAUSER FMX167-A1AVV1A7
EDE - Arcachon - SONDE KAPTA CENTRE DIALYSE	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Poste de Télégestion Autonome GSM	2016	
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA CESAREE	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Accessoires Divers	2017	
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA CESAREE	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Vanne Manuelle	2017	
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA CESAREE	Unité de Contrôle / Commande	Sonde Kapta	Appareil de Mesure Multiplexé	2016	ENDRESS HAUSER Waterpilot FMX167
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA CESAREE	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Cables PRC	2017	
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA CESAREE	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Poste de Télégestion Autonome GSM	2016	
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA LA HUME	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Accessoires Divers	2017	
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA LA HUME	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Vanne Manuelle	2017	
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA LA HUME	Unité de Contrôle / Commande	Sonde Kapta	Appareil de Mesure Multiplexé	2016	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA LA HUME	Unité de Contrôle / Commande	Reception par le préfet : 27/06/2022 Affichage - 27/06/2022 Marie-Hélène DES-ESGAULX, Présidente de la COBAS Transmetteur	Cables PRC	2017	TELEMECANIQUE NAUTILUS
EDE - Gujan Mestras - SONDE KAPTA LA HUME	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Poste de Télégestion Autonome GSM	2016	
EDE - La Teste de Buch - SONDE KAPTA HOPITAL	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Accessoires Divers	2017	
EDE - La Teste de Buch - SONDE KAPTA HOPITAL	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Vanne Manuelle	2017	
EDE - La Teste de Buch - SONDE KAPTA HOPITAL	Unité de Contrôle / Commande	Sonde Kapta	Appareil de Mesure Multiplexé	2016	
EDE - La Teste de Buch - SONDE KAPTA HOPITAL	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Cables PRC	2017	ENDRESS HAUSER PMC131-A15E2A1S
EDE - La Teste de Buch - SONDE KAPTA HOPITAL	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Poste de Télégestion Autonome GSM	2016	
EDE - Le Teich - PROTECTION CATHODIQUE	Protection Cathodique	Protection cathodique	Protection cathodique	2013	MODEL110290 n°SERIE 806504
EDE - Le Teich - SONDE KAPTA CENTRE VALORISATION	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Accessoires Divers	2017	SODIMATE BAUX.15
EDE - Le Teich - SONDE KAPTA CENTRE VALORISATION	Maillage Eau	Maillage / Répartition	Vanne Manuelle	2017	TELEMECANIQUE NAUTILUS
EDE - Le Teich - SONDE KAPTA CENTRE VALORISATION	Unité de Contrôle / Commande	Sonde Kapta	Appareil de Mesure Multiplexé	2016	
EDE - Le Teich - SONDE KAPTA CENTRE VALORISATION	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Cables PRC	2017	ENDETEC Sonde KAPTA 3000-AC4
EDE - Le Teich - SONDE KAPTA CENTRE VALORISATION	Unité de Contrôle / Commande	Transmetteur	Poste de Télégestion Autonome GSM	2016	ENDETEC KAPTA 3000-AC4
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Clotures et Portails	Grillage	2012	ENDETEC KAPTA 3000 - AC4
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Clotures et Portails	Portail	2012	ENDETEC Sonde KAPTA 3000-AC4
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	HUISSERIE	Echelle Fixe	2015	ENDETEC KAPTA 3000-AC4
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	HUISSERIE	Trappe	2015	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Alarme Anti-Intrusion	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Bâche	2013	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Bâtiment de Process	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Echelle à Crinoline	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Monorail	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Trappe	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Ventilateur Hélicoïde	2015	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore	2014	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre dessicant	2017	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	inverseur	2017	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Reduction de pression	Reducteur de Pression	2017	PROMINENT
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Emballage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	CONTROLE COMMANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE	Armoire de Commande	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	CONTROLE COMMANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE	Câbles Electriques	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	CONTROLE COMMANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE	Poste de Télégestion Autonome GSM	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	CONTROLE COMMANDE	PERIPHERIQUE MOTEUR	Variateur de Fréquence	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	CONTROLE COMMANDE	PERIPHERIQUE MOTEUR	Variateur de Fréquence	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	CONTROLE COMMANDE	PERIPHERIQUE MOTEUR	Variateur de Fréquence	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	ALIMENTATION EAU BRUTE	Electropompe Submersible	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Distribution	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2016	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Distribution	Electropompe de Surface	2012	S.E.I.H.E Thierry ULRICH
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Distribution	Electropompe de Surface	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Ballon Anti-Bélier	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Canalisation	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Vanne Manuelle	2012	TELEMECANIQUE TSX 57
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Vanne Manuelle	2012	MODICON TSX MICRO
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Vanne Manuelle	2012	TELEMECANIQUE TSX MICRO
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	Hydraulique	Vanne Manuelle	2012	TELEMECANIQUE TSX Premium
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	MESURE REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2012	MITSUBISHI
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	MESURE REGULATION	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2012	TELEMECANIQUE TSX Premium
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	MESURE REGULATION	Compteur Mécanique	2019	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	MESURE REGULATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	MESURE REGULATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	Pompage	MESURE REGULATION	Indicateur de Niveau à Flotteur	2012	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	SECURITE	Sécurité Incendie	Extincteur	2015	
ELV - La Teste de Buch - CAZAUX-CAONNE	SECURITE	Sécurité Personnel	Douche et Rince-Œil	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	AMENAGEMENT EXTERIEURS	Clôtures et Portails	Clôture	2016	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	AMENAGEMENT EXTERIEURS	Clôtures et Portails	Portail	2016	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	AMENAGEMENT EXTERIEURS	Réception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 27/06/2022 Marie-Hélène DES ESSAUX, Présidente de la COBAS Espaces Verts	Perouse	2016	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Alarme Anti-Intrusion	2017	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Bâche eau brute	2013	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Lampes	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Lecteur de Badge	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Palan Electrique	2013	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Porte	2011	SALMSON SANITAIRE 100L
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Projecteur	2015	SALMSON
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	BATIMENTS EXPLOITATION	BATIMENTS TECHNIQUE	Rail	2013	REFLEX REFIX DE800
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	CONTROLE COMMANDE	/ ARMOIRE ELECTRIQUE	Armoire de Commande	2011	OKS 528381
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	CONTROLE COMMANDE	/ ARMOIRE ELECTRIQUE	Automate	2011	SALMSON RESERV-300L-10B-VT-V
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	CONTROLE COMMANDE	/ ARMOIRE ELECTRIQUE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2011	CHARLATTE HYDROCHOC
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	CONTROLE COMMANDE	/ PERIPHERIQUE MOTEUR	Variateur de Fréquence	2011	REFLEX 06G091850291
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	CONTROLE COMMANDE	/ Protection Electrique	Disjoncteur	2011	CHARLATTE
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	PERIMETRE PROTECTION	DE Bouée délimitation crépine d'aspiration	Bouées	2017	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	SECURITE	Sécurité Incendie	Extincteur	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	Station d'alerte	STATION D'ALERTE	Analyseur de Carbone Organique Total	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	Station d'alerte	STATION D'ALERTE	Analyseur d'Hydrocarbures Dissous (indice CH2)	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	Station d'alerte	STATION D'ALERTE	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	Station d'alerte	STATION D'ALERTE	Conductimètre	2009	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	Station d'alerte	STATION D'ALERTE	Enregistreur convertisseur SC1000	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	Station d'alerte	STATION D'ALERTE	Oxymètre (oxygène dissous ds eau)	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	Station d'alerte	STATION D'ALERTE	pH-mètre	2009	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	Station d'alerte	STATION D'ALERTE	Turbidimètre	2008	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2016	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2016	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2016	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Hydraulique	Canalisation	2011	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Hydraulique	Canalisation	2015	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2006	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2006	

Installation	Entité	Objet	Equipement	Année	Type
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Reception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 27/06/2022 Marie-Hélène DES ESGAUX, Présidente de la COBAS Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2010	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2017	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Hydraulique	Vanne Manuelle + Actionneur Electrique	2011	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Pompage	Electropompe Immergée	2006	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Pompage	Electropompe Immergée	2006	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Pompage	Electropompe Immergée	2007	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Pompage	Electropompe Immergée	2007	
ELV - La Teste de Buch - Exhaure CAZAUX LAC	TRANSFERT	Pompage	Electropompe Immergée	2006	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immergée	2003	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2010	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2016	
FOR - Arcachon - DESBIEY	ALIMENTATION ELECTRIQUE	ALIMENTATION ELECTRIQUE	Armoire Electrique BT	2010	
FOR - Arcachon - DESBIEY	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire Electrique BT	2019	
FOR - Arcachon - DESBIEY	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2010	
FOR - Arcachon - DESBIEY	BATIMENT TECHNIQUE	Bâtiments Techniques / Process	Alarme Anti-Intrusion	2017	
FOR - Arcachon - DESBIEY	BATIMENT TECHNIQUE	Bâtiments Techniques / Process	Echelle Fixe	2017	
FOR - Arcachon - DESBIEY	BATIMENT TECHNIQUE	Bâtiments Techniques / Process	Lampes	2016	
FOR - Arcachon - DESBIEY	BATIMENT TECHNIQUE	Bâtiments Techniques / Process	Monorail	2016	
FOR - Arcachon - DESBIEY	BATIMENT TECHNIQUE	Forage	Bâtiment de Process	2010	
FOR - Arcachon - DESBIEY	BATIMENT TECHNIQUE	Forage	Trappe	2010	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Chlore Gazeux (stockage)	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Hydraulique	Hydraulique	Ballon Anti-Bélier	2011	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2010	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2013	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2013	
FOR - Arcachon - DESBIEY	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2016	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	Forage	Clapet à Battant	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immergée	2005	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immergée	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	Forage	Vanne Manuelle	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	Forage	Vanne Manuelle Enterrée	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2011	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2016	
FOR - Gujan - LA HUME	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire Electrique BT	2010	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
FOR - Gujan - LA HUME	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	COMMANDE	La Hume Armoire Electrique BT	2012	
FOR - Gujan - LA HUME	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	Périphériques Moteur	Démarrateur Electronique	2018	
FOR - Gujan - LA HUME	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	Périphériques Moteur	Démarrateur Electronique	2018	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Bâche	2013	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Echelle à Crinoline	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Trappe	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Ventilateur Hélicoïde	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BATIMENTS REPRISE / CONTROLE	Alarme Anti-Intrusion	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BATIMENTS REPRISE / CONTROLE	Convecteur	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BATIMENTS REPRISE / CONTROLE	Convecteur	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BATIMENTS REPRISE / CONTROLE	Lampes	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	BATIMENTS REPRISE / CONTROLE	Lecteur de Badge	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	FORAGES	Capotage	2016	
FOR - Gujan - LA HUME	BATIMENT TECHNIQUE	FORAGES	Trappe	2016	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore	2014	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre dessicant	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	inverseur	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Réducteur de Pression	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2016	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2016	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	MESURE / REGULATION	Détecteur de Niveau Poire	2010	Tricoclair 42x32mm
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	Pompes de Reprise	Clapet à Disque Concentrique	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	Pompes de Reprise	Clapet à Disque Concentrique	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	Pompes de Reprise	Electropompe en Tube	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	Pompes de Reprise	Electropompe en Tube	2011	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	Pompes de Reprise	Electropompe en Tube	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	Pompes de Reprise	Vanne Manuelle	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	Pompes de Reprise	Vanne Manuelle	2015	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
FOR - Gujan - LA HUME	Distribution	Pompes de reprise	Vanne Manuelle Enterrée	2015	
FOR - Gujan - LA HUME	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Clôture/Portail	2010	
FOR - Gujan - LA HUME	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Portail	2010	MODEL 110290 n° SERIE 806504
FOR - Gujan - LA HUME	DIVERS EXTERIEURS	Eclairage	Projecteur	2015	SIEMENS 7MF1580-DA10
FOR - Gujan - LA HUME	DIVERS EXTERIEURS	Espaces Verts	Pelouse	2015	SIEMENS 7MF-1580-1DA10
FOR - Gujan - LA HUME	ENERGIE ELECTRIQUE	Distribution Electrique	Câbles Electriques	2016	SIEMENS 7MF1580-1DA10
FOR - Gujan - LA HUME	ENERGIE ELECTRIQUE	Transformation	Transformateur Abaisseur	2010	SIEMENS 7MF1580-1DA10
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2010	SIEMENS 7MF1580-1DA10
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2015	SIEMENS 7MF1580-1DA10
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Electrovanne	2010	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Lame de Surverse	2015	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2010	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2018	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2018	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle Enterrée	2015	PROMINENT PM20AC/6F
FOR - Gujan - LA HUME	SECURITE	Sécurité Incendie	Extincteur	2015	PROMINENT CCL2-PM 20 C
FOR - Gujan - LA HUME	SECURITE	Sécurité Personnel	Douche et Rince-Ceil	2015	BAYARD
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immergée	2006	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2016	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	ALIMENTATION ELECTRIQUE	Transformation	Transformateur Abaisseur	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire Electrique BT	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Câbles Electriques	2016	CLASAR 20111
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Coffret Electrique	2016	CLASAR 20111
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2010	SOCLA FIG402
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Bâche	2013	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Bâtiment de Process	2010	TECOFI CBL3240
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Echelle à Crinoline	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Rembarde	2010	BAYARD T105
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	BATIMENT TECHNIQUE	Local EXPLOITATION	Alarme Anti-Intrusion	2015	BAYARD T300
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	BATIMENT TECHNIQUE	Local EXPLOITATION	Convecteur	2015	BAYARD B610
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	BATIMENT TECHNIQUE	Local EXPLOITATION	Lampes	2015	SAPAG CLASAR 20111
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	BATIMENT TECHNIQUE	Local EXPLOITATION	Trappe	2010	SAPAG CLASAR 20111

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Reception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 27/06/2022 Marie-Hélène DE FOSGUILX, Présidente de la COBAS	Analyseur de Chlore	2013	SAPAG CLASAR20111
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	CLASAR 20111
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre dessicant	2017	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	inverseur	2017	CLASAR
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	2016	CLASAR
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Réducteur de Pression	2017	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Clôture/Portail	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Portail	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	DIVERS EXTERIEURS	Espaces Verts	Pelouse	2015	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Battant	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2010	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2016	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	MESURE NIVEAU RESERVOIR	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2016	
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	SECURITE	Sécurité Incendie	Extincteur	2015	SOFREL DI sur s500 passerelle
FOR - Gujan - LA PASSERELLE	SECURITE	Sécurité Personnel	Douche et Rince-Ceil	2015	SOFREL S530
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immersée	2019	SOFREL S550
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2016	LACME 104.000
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	ALIMENTATION GENERALE	Distribution Electrique	Câbles Electriques	2016	KAESER SK21
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	ALIMENTATION GENERALE	Protection	Disjoncteur	2010	KAESER SK21
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire Electrique BT	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2010	ITRON WOLTEX DN 150 MID
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUE MOTEUR	Variateur de Fréquence	2013	ITRON WE100KK250_01
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUE MOTEUR	variateur Electronique	2020	ITRON WOLTEX WE150MK300_01
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	ARMOIRE ELECTRIQUE GROUPE ELECTROGENE	ARMOIRE ELECTRIQUE	Inverseur de Sources	2015	WOLTEX
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Bâtiment de Process	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Alarme Anti-Intrusion	2015	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Bâche 500	2013	ITRON WE150MK300_01
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Bâche N°1	2013	ITRON WE250PN10
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Bâche N°2	2013	ITRON WE150MK300_01
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Bâtiment de Process	2010	ITRON WE150MK300_01
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Echelle à Crinoline	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Echelle à Crinoline	2015	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Echelle Fixe	2016	ITRON WOLTEX WE150
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Lampes	2015	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Lecteur de Badge	2015	ITRON WE150MK300_01
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Passerelle Fixe	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Projecteurs	2015	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Rembarde	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	BATIMENT TECHNIQUE	Forage	Capotage	2016	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore	2014	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre dessicant	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	inverseur	2017	ALTAIR
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Réducteur de Pression	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	HACH LANGE POLYMETRON
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Distribution	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2016	LANGE SC-60 LXV403.99.00001
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Distribution	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2016	F117-T CHEP10-4
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Distribution	MESURE / REGULATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2020	F117-T CHEP-4
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Distribution	POMPE DE REPRISE	Motopompe de Surface	2015	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Distribution	POMPE DE REPRISE	Motopompe de Surface	2015	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Clôture/Portail	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Portail	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	DIVERS EXTERIEURS	Espaces Verts	Pelouse	2015	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2015	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2016	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Battant	2010	MILTON ROY POLYPACK AP 925
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Battant	2015	MILTON ROY POLYPACK AP925
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2016	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Stabilisateur d'Ecoulement	2010	CADIOU INDUSTRIE
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2010	AIR LIQUIDE
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2016	STOCKAGE & SYSTEMES EN 12573-2
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2016	SODIMATE
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	PRODUCTION ENERGIE ELEC	GROUPE ELCTROGENE	Groupe Electrogène à Fuel	2010	
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	SECURITE	Sécurité Incendie	Extincteur	2015	STOCKAGE & SYSTEMES
FOR - La Teste de Buch - PISSENS	SECURITE	Sécurité Personnel	Douche et Rince-Ceil	2015	
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immergée	2020	
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Alimentation Eau Brute	MESURE REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2012	ABB AM54 031
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire Electrique BT	2012	PROMINENT CL2 0-200 g/h
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2012	PROMINENT CL2 0-100 g/h PM200/3
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Bâtiment de Process	2012	PROMINENT CL2 0-200 g/h PM200/4
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Cuve réservoir	2015	PROMINENT CL2 0-200 g/h
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Echelle à Crinoline	2012	PROMINENT CL2 0-200 g/h
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Rembarde	2012	PROMINENT CL2 0-100 g/h PM200/3
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	BATIMENT TECHNIQUE	Forage	Capotage	2016	PROMINENT CL2 0-200 g/h PM200/4
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	BATIMENT TECHNIQUE	Local EXPLOITATION	Trappe	2012	PROMINENT CL2 0-200 g/h
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Bioxyde de Chlore	2012	PROMINENT CL2 0-100 g/h PM200/3
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	PROMINENT CL2 0-200 g/h PM200/4
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	PROMINENT CL2 0-200 g/h
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	PROMINENT CL2 0-200 g/h

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	PROMINENT 200 g/h
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2017	HYDREKA HydrINS II
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre dessicant	2017	HYDREKA HydrINS II
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	HYDREKA HydrINS II
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	inverseur	2017	HYDREKA HydrINS II
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Réducteur de Pression	2017	HYDREKA Mini Hydrins
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Clôture/Portail	2012	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Portail	2012	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Hydraulique	Analyse / Mesure	compteur distribution	2015	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Hydraulique	Analyse / Mesure	Compteur Mécanique	2015	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2012	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Battant	2012	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2012	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2013	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	MESURE NIVEAU RESERVOIR	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2016	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	SECURITE	Sécurité Incendie	Extincteur	2015	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - REPUBLIQUE/CAZAUX-LIBERATION	SECURITE	Sécurité Personnel	Douche et Rince-Œil	2015	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immersée	2021	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2010	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2016	
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire Electrique BT	2010	ABB AquaMaster

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	COMMANDE	Automate	2015	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2010	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUE MOTEUR	Démarrateur Electronique	2015	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUE MOTEUR	Variateur de Fréquence	2015	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE	Bâche	2013	ENDRESS HAUSER 50W5H-HDOA1AC0AAAA
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE	Echelle à Crinoline	2010	ENDRESS HAUSER 50W4H-HDOA1AC4AAAA
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE	Rampe d'Aération	2016	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE	Rembarde	2010	KROHNE Optiflux 2100 C
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE	Ventilateur Centrifuge	2015	KROHNE WATERFLUX 3100 C
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	BATIMENT TECHNIQUE	Forage	Capotage	2016	ENDRESS HAUSER PROMAG 10W
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	BATIMENT TECHNIQUE	SALLE DE REPRISE	Ventilateur Hélicoïde	2015	ENDRESS HAUSER Promag 10W2F-HDOA1AN2A4AA
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore	2013	ENDRESS HAUSER Promag10W2F-HDOA1AN2A4AA
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	ENDRESS HAUSER PROMAG 10
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	ENDRESS HAUSER PROMAG 10W1F-RCOA1AA04AAA
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre dessicant	2017	KROHNE OPTIFLUX 2100c nsf61
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	KROHNE waterflux 3100c nsf-61-g
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	inverseur	2017	ENDRESS HAUSER PROMAG W
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Réducteur de Pression	2017	KROHNE WATERFLUX 3100
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	ABB AquaMaster
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	SIEMENS MAG 5100
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Distribution	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2010	
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Distribution	MESURE / REGULATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	ENDRESS HAUSER PROMAG L 5L4C1F 64T710
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Distribution	MESURE / REGULATION	Détecteur de Niveau Poire	2010	ENDRESS HAUSER PROMAG L 5L4C1F-64T7/0
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Distribution	POMPE DE REPRISE	Electropompe de Surface	2011	ENDRESS HAUSER 50W2H-HDOA1AC4AAA
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Distribution	POMPE DE REPRISE	Electropompe de Surface	2016	ENDRESS HAUSER PromagL400 5L4C1F
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Clôture/Portail	2010	ENDRESS HAUSER
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Portail	2010	
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Hydraulique	Hydraulique	Accessoires hydrauliques	2010	ENDRESS HAUSER 50P15-EA0A1AA0AAAA
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2010	ENDRESS HAUSER PROMAG L 400 DN 25
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Battant	2010	
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2010	ENDRESS HAUSER 5L4C1H-AALHA0AUD230B+

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	SECURITE	Securite incendie	Extincteur	2015	HYDREKA HydrINS 2
FOR - La Teste de Buch - VILLEMARIE	SECURITE	Securite Personnel	Douche et Rince-Ceil	2015	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immergée	2017	SCHNEIDER ATS22C11Q
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Alimentation Eau Brute	Forage	Motopompe Immergée	2018	SCHNEIDER ATS22D75Q
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2010	SCHNEIDER ATS22D88Q
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2010	SCHLUMBERGER Altistart 48 ATS48C14Q
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Compteur Mécanique	2010	SCHNEIDER Altistart 22 ATS22C17Q
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2013	SCHNEIDER Altistart 48 ATS48C14Q
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Alimentation Eau Brute	MESURE / REGULATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2015	TELEMECANIQUE Altistart 22 ATS22C17Q
FOR - Le Teich - CAPLANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire Electrique BT	2010	TELEMECANIQUE Altistart 48 ATS48C14Q
FOR - Le Teich - CAPLANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Câbles Electriques	2010	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE / COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2010	DANTHERM CDT85
FOR - Le Teich - CAPLANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2015	TRAILIGAZ DTC 100
FOR - Le Teich - CAPLANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2015	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BASSE TENSION	Protection	Disjoncteur	2010	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Bâche Rotonde	2013	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Bâtiment de Process	2010	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Porte	2010	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Trappe	2010	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Cuve reservoir	2013	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Echelle à Crinoline	2010	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	CHATEAU D'EAU	Rembarde	2010	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	FORAGES	Bâtiment de Process	2010	BAMO BSM500
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	FORAGES	Cabanon	2016	BAMO 54/430
FOR - Le Teich - CAPLANDE	BATIMENT TECHNIQUE	FORAGES	Capotage	2016	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore	2010	AMRI KSB AMTRONIC R1140
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	TELEMECANIQUE XMLB010A2 S11
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	TELEMECANIQUE XMLB010A2 S11
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	PROMINENT cl2-pm400/1
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2017	

Installation	Entité	Année	Equipement	Année	Type
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	2017	SEW USOCOME RF37/II2GD EDRS71S4/3GD/KCC/AL		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	2017	Hydroéjecteur		NORD SK 71-L/4
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	2017	inverseur		SODIMATE DDS40
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	2017	Réducteur de Pression		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	2017	Armoire de Stockage		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Chlore Gazeux	2017	Bouteille		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Distribution	2016	MESURE / REGULATION / Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Distribution	2010	MESURE / REGULATION / Appareil de Mesure de Pression en Conduite		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Distribution	2016	MESURE / REGULATION / Compteur Mécanique		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Distribution	2010	MESURE / REGULATION / Détecteur de Niveau Poire		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Distribution	2010	POMPE DE REPRISE Motopompe Immersée		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Distribution	2010	POMPE DE REPRISE Motopompe Immersée		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	DIVERS EXTERIEURS	2010	CLOTURE ET PORTAILS Clôture/Portail		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	DIVERS EXTERIEURS	2010	CLOTURE ET PORTAILS Portail		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	DIVERS EXTERIEURS	2015	Eclairage Projecteur		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	HAUTE TENSION	2010	Transformateur Transformateur Abaisseur		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Hydraulique	2010	Hydraulique Accessoires hydrauliques		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Hydraulique	2010	Hydraulique Canalisation		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Hydraulique	2010	Hydraulique Clapet à Battant		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Hydraulique	2003	Hydraulique Vanne à Actionneur Pneumatique		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	Hydraulique	2010	Hydraulique Vanne Manuelle		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	PNEUMATIQUE	2015	PNEUMATIQUE ACTIONNEUR PNEUMATIQUE		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	PNEUMATIQUE	2015	PNEUMATIQUE Compresseur à Pistons		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	PNEUMATIQUE	2015	PNEUMATIQUE Détecteur de Position		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	SECURITE	2015	Sécurité Incendie Extincteur		
FOR - Le Teich - CAPLANDE	SECURITE	2015	Sécurité Personnel Douche et Rince-Œil		
Point de Prélèvement Cours de la République	Distribution / Répartition / Maillage Eau		Maillage / Répartition Robinet de prélèvement		
Point de Prélèvement Gare de Gujan	Distribution / Répartition / Maillage Eau		Maillage / Répartition Robinet de prélèvement		
Point de Prélèvement Mairie de Gujan	Distribution / Répartition / Maillage Eau		Maillage / Répartition Robinet de prélèvement		
Point de Prélèvement Mairie Teich	Distribution / Répartition / Maillage Eau		Maillage / Répartition Robinet de prélèvement		
Point de Prélèvement Parc Ornithologique	Distribution / Répartition / Maillage Eau		Maillage / Répartition Robinet de prélèvement		FLOWSERVE

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
Point de Prélèvement Quartier Lamothe particulier	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		FLOWSERVE
Point de Prélèvement Réseau 1	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		ETABLOC CN050-160/1102
Point de prélèvement Agence Véolia	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB MTC V 50/5C.4.1.11.61
Point de prélèvement Annexe Mairie Cazaux	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB MTC V125/2.9.2.1.11.67
Point de Prélèvement Av de Meyran particulier	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB Etanorm-G 65-200 G10
Point de prélèvement Bibliothèque cours de Verdun	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB ETN 080-065-200 GB AA11GD20220
Point de prélèvement Camping Le Panorama	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		SALMSON MULTI-VE803-OSE-T4/2-2G/MOD
Point de Prélèvement Ecole des Miquelots	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		SALMSON NEXISV5202-OGE/K/400-50
Point de prélèvement Ecole P. Bert	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		LOWARA BGM3/A DE GARDEN + SM63BG/1045
Point de Prélèvement Hôpital J Hammeau	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		LOWARA BGM3/A
Point de prélèvement Mairie de La Teste	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		LOWARA LLM90CA/322
Point de Prélèvement Office du Tourisme La Hume	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		LOWARA LLM90CA/322
Point de prélèvement Office du tourisme Pyla	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		CAPRARI E10S50N/2B+MAC 850-8V
Point de prélèvement Office national des forêts	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		CAPRARI E10S50N/2B+MAC 850-8V
Point de Prélèvement Pharmacie de Caplande	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		PLEUGER PN102-2A + M8-410Y3
Point de Prélèvement Port de Larros	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB AMAREX NF 65-170
Point de prélèvement Quartier du Petit Nice	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB KRTK 150-315 / 294 UG-S
Point de Prélèvement Réseau 2	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB KRTK 150-315 / 294 UG-S
Point de Prélèvement Réseau 3	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB KRTK 150-315 / 294 UG-S
Point prélèvement Bâche incendie N°2	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		KSB KRTK 150-315 / 294 UG-S
Point prélèvement Piscine couverte	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Robinet de prélèvement		
Purge - EDE - Arcachon - ECOLE MOULEAU	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	PLEUGER PN104-2a+M8-480-2

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
Purge - EDE - Arcachon - ECOLE MOULEAU	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	FLOWSERVE QN102-2A + M8-650-2
Purge - EDE - Arcachon - ECOLE MOULEAU	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	FLOWSERVE QN102-3A + M8-670-2/Y3
Purge - EDE - Arcachon - ECOLE MOULEAU	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	FLOWSERVE QN102-3A + M8-710 Y3
Purge - EDE - Arcachon - THEOPHILE GAUTIER	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	FLOWSERVE QN102-3A + M8-710-2/Y3
Purge - EDE - Arcachon - THEOPHILE GAUTIER	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	FLOWSERVE QN102-3A+ M8-670-2
Purge - EDE - Arcachon - THEOPHILE GAUTIER	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	FLOWSERVE QN102-3A+M8-710-Y3
Purge - EDE - Arcachon - THEOPHILE GAUTIER	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	FLOWSERVE PN81-6a + M6-530-2
Purge - EDE - Gujan Mestras - LAC de MAGDELEINE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	FLYGT FLIGT DXVM50
Purge - EDE - Gujan Mestras - LAC de MAGDELEINE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - LAC de MAGDELEINE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	MILLTRONICS 67599
Purge - EDE - Gujan Mestras - LAC de MAGDELEINE	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - NEYRA	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - NEYRA	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - NEYRA	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - NEYRA	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - ROUTE DES LACS	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - ROUTE DES LACS	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - ROUTE DES LACS	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	
Purge - EDE - Gujan Mestras - ROUTE DES LACS	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	
Purge - EDE - La Teste de Buch - ANDRE LESCA	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	HUNTER/NODE
Purge - EDE - La Teste de Buch - ANDRE LESCA	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	HUNTER/NODE
Purge - EDE - La Teste de Buch - ANDRE LESCA	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	
Purge - EDE - La Teste de Buch - ANDRE LESCA	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	
Purge - EDE - La Teste de Buch - LA SALIE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2016	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
Purge - EDE - La Teste de Buch - LA SALIE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2016	
Purge - EDE - La Teste de Buch - LA SALIE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2016	BAYARD ITR/KE009
Purge - EDE - La Teste de Buch - LA SALIE	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2016	BURKERT 0142 A 20? SKM PV
Purge - EDE - La Teste de Buch - LE PETIT NICE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2016	AKO 3009MD024
Purge - EDE - La Teste de Buch - LE PETIT NICE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2016	PARKER 495905C2
Purge - EDE - La Teste de Buch - LE PETIT NICE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2016	BROOK CRAMPTON SLA5853S
Purge - EDE - La Teste de Buch - LE PETIT NICE	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2016	AKO
Purge - EDE - La Teste de Buch - Plage LAOUGA CAZAUX	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	BURKERT
Purge - EDE - La Teste de Buch - Plage LAOUGA CAZAUX	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	AKO
Purge - EDE - La Teste de Buch - Plage LAOUGA CAZAUX	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	BURKERT
Purge - EDE - La Teste de Buch - Plage LAOUGA CAZAUX	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	BURKERT
Purge - EDE - Le Teich - ESTURGEONNIERE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	BURKERT
Purge - EDE - Le Teich - ESTURGEONNIERE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	BURKET
Purge - EDE - Le Teich - ESTURGEONNIERE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	AKO VF065.3X.33.3LA
Purge - EDE - Le Teich - ESTURGEONNIERE	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	AKO
Purge - EDE - Le Teich - LAMOTHE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Compteur Mécanique	2017	BURKERT
Purge - EDE - Le Teich - LAMOTHE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Electrovanne	2017	AKO AKO - Electrovanne Air BURKE
Purge - EDE - Le Teich - LAMOTHE	Distribution Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	regard	2017	BURKERT
Purge - EDE - Le Teich - LAMOTHE	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Programmateur	2017	NORGREN 0000000.8406
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Alimentation Distribution	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2016	BURKERT
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Alimentation Distribution	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2015	KAESER ECO DRAIN 30
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Alimentation Distribution	Hydraulique	Canalisation	1995	BURKET
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Alimentation Distribution	Hydraulique	Canalisation	2015	KAISER ECO DRAIN 30
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Alimentation Distribution	Hydraulique	Clapet Sphérique	1995	KAISER ECO DRAIN 30
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Alimentation Distribution	Hydraulique	Vanne Manuelle	1982	HACH LANGE SC-200
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Alimentation Distribution	Hydraulique	Vanne Manuelle	1995	HACH LANGE SC1000 LXG400.99.00041

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Alimentation Distribution	Hydraulique	Vanne Manuelle	2016	SIEMENS MultiRanger 100
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	AMENAGEMENT EXTERIEUR	Places Verts	Pelouse	2016	HACH LANGE SC1000 LXG400.99.00031
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	AMENAGEMENT EXTERIEUR	PERIMETRE DE PROTECTION	Clôture	1990	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	AMENAGEMENT EXTERIEUR	PERIMETRE DE PROTECTION	Portail	2015	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Alarme Anti-Intrusion	2017	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Bâche	2013	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Echelle à Crinoline	2003	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Lampes	2015	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Lecteur de Badge	2015	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Projecteurs	2015	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore	2014	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre dessicant	2017	AREM AC25C21P2165
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	inverseur pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	2017	WAM 01FN140001940 WAM 01FN140009602
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Réducteur de Pression	2017	OLI FRANCE 200/3
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	OLI FRANCE MVE 200/3
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	PROMINENT
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	CONTROLE COMMANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE	Armoire Electrique BT	2021	PROMINENT
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	CONTROLE COMMANDE	Telegestion	Poste telegestion autonome RTC GSM	2000	
RES - Arcachon - L'ÉTOILE	SECURITE	Sécurité Incendie	Extincteur	2015	
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore	2014	PROMINENT
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2011	PROMINENT
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Analyse / Mesure	Compteur Mécanique	2015	PROMINENT
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Analyse / Mesure	POIRES DE NIVEAU	2015	PROMINENT
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Hydraulique	Accessoires Divers	2011	PROMINENT
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Hydraulique	Canalisation	2011	SOME INDUSTRIE
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Hydraulique	Canalisation	2015	
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Hydraulique	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2015	672A9 AGROM72A
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Hydraulique	Vanne Manuelle	2011	DONALDSON DC00085A - 1054A
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Hydraulique	Vanne Manuelle	2011	MOSLEY 400
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	Alimentation Distribution	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Alarme Anti-Intrusion	2015	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Bâche	2013	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Echelle à Crinoline	2011	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Lampes	2015	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Lecteur de Badge	2015	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	CHATEAU D'EAU	CHATEAU D'EAU	Porte	2015	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	CONTROLE COMMANDE	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	Armoire Electrique	2011	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h
RES - La Teste de Buch - LE GOLF	CONTROLE COMMANDE	Telegestion	Poste telegestion autonome RTC GSM	2011	PROMINENT Hydro-éj.CI2-DN20-PN6-500g/h
ST20 - EDE - La Teste de Buch - Vanne Pompier du Pyla	Bâtiments d'Exploitation	Huissierie serrurerie	Trappe	2017	PROMINENT DN20 PN6 500g/h
ST20 - EDE - La Teste de Buch - Vanne Pompier du Pyla	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Détecteur de Position	2017	EA2-TX-100-HD
ST20 - EDE - La Teste de Buch - Vanne Pompier du Pyla	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Maillage / Répartition	Vanne Motorisée	2017	
ST20 - EDE - La Teste de Buch - Vanne Pompier du Pyla	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT	2017	PROMINENT PM400/1
ST20 - EDE - La Teste de Buch - Vanne Pompier du Pyla	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome GSM	2017	PROMINENT PM400/1
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Aménagements Extérieurs	Espaces Verts	Espaces Verts	2014	PROMINENT PM400/1
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Aménagements Extérieurs	HUISSIERIE	Couverture / Capotage	2015	PROMINENT PM400/1
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Convecteur Electrique	2015	PROMINENT PM400/1
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Ventilateur Hélicoïde	2015	PROMINENT PM400/1
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Analyse / Mesure	Détecteur de Pression	2014	PROMINENT PM400/1
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Analyse / Mesure	Détecteur de Pression	2015	PROMINENT PM400/1
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Accessoires hydrauliques	2014	PROMINENT PM400/1
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Ballon	2014	
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2015	SCHNEIDER
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2014	FLYGT ENM10
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Electropompe de Surface	2014	
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Electropompe de Surface	2014	
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Surpression	Hydraulique	Vanne Motorisée	2015	
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT	2014	
SUR - La Teste de Buch - CAMICAS	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Poste de Télégestion Autonome RTC	2014	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Aménagements Extérieurs	Espaces Verts	Espace vert	2010	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Aménagements Extérieurs	HUISSIERIE	Trappe	2015	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	ARMOIRE ELECTRIQUE	CONTROLE COMMANDE	Armoire Electrique BT	2010	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	ARMOIRE ELECTRIQUE	ORGANE DE CONTROLE COMMANDE	Confinement de Télégestion	2010	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	ARMOIRE ELECTRIQUE	ORGANE DE CONTROLE COMMANDE	Régulateur	2011	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	ARMOIRE ELECTRIQUE	ORGANE DE PERIPHERIQUE MOTEUR	Variateur de Fréquence	2010	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Hydraulique	Canalisation	2010	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Hydraulique	Clapet à Battant	2010	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Hydraulique	Clapet à Battant	2015	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Hydraulique	Vanne Manuelle	2010	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Hydraulique	Vanne Manuelle	2010	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	821.2
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	MODEL:TR11-EBDHSCG3000 n°SERIE
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Pompape	Electropompe	2011	KEP MMI-7121-A
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	Pompape	Electropompe	2017	
SUR - La Teste de Buch - HAMEAU DES BARONS	Surpression	REGULATION MESURE	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2010	
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE COMMANDE	Armoire Electrique BT	2010	
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE COMMANDE	Automate	2010	DOSAPRO CEGA45P4T3/F
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE COMMANDE	Câbles Electriques	2010	LEROY SOMER VARMECA
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANE DE CONTROLE COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2010	LEROY SOMER CEGA45P4T3/F
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUE MOTEUR	Variateur de Fréquence	2010	MILTON ROY CEGA25V4H3
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Bâche	2013	MILTON ROY MS5622
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Echelle à Crinoline	2010	SEEPEX BN10-6LS 35011190
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Trappe	2010	SEEPEX BN10-6LS TH100LB
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	BACHE DE REPRISE	Trappe	2015	SEEPEX BN17-6LS
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	Local Electrique	Alarme Anti-Intrusion	2015	SEEPEX BN17-6LS 36012089
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	Local Electrique	Convecteur	2015	SEEPEX BN17-6LS 381203
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	Local Electrique	Lampes	2015	SEEPEX BN 1-12
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	Local Electrique	Lecteur de Badge	2015	SEEPEX BN 1-12
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	BATIMENT TECHNIQUE	Local Electrique	Ventilateur Hélicoïde	2015	SEEPEX BN2-12S 33511190
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore	2015	SEEPEX BN2-12S 33511190
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Débitmètre à billes	2017	SEEPEX HKF55/1 1/4.92
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Vacuostat	2017	SEEPEX MD025-6L 32510370
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	SEEPEX BN2-12S 311011190
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2017	KSB Etanorm N 065-315 M11

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre desséchant	2017	KSB Etanorm N 065-315 M11
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	KSB VF25/5 - 48228070
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	inverseur	2017	KSB VF32-5 / G50A3260CG0027
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Réducteur de Pression	2017	KSB VF32-5 / G50A3260CG0027
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	GRUNDFOS SP95-8
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	CAPRARI E8564/5M+MC850-8V
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Distribution	MESURE / REGULATION	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2010	KSB UPA 200B-80/7
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Distribution	POMPE DE REPRISE	Motopompe Immersée	2010	KSB UPA 200B-130/7E
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Distribution	POMPE DE REPRISE	Motopompe Immersée	2020	FLOWSERVE PN101-5A+M8-600-2
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Distribution	POMPE DE REPRISE	Motopompe Immersée	2020	WILO TWI06.30
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Distribution Electrique Basse Tension	Protection Electrique	Disjoncteur	2016	KSB UPA250-120/03GB+UMA200-45
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	DIVERS EXTERIEURS	CLOTURE ET PORTAILS	Portail	2010	FLOWSERVE NB66-6 + M6-240é2 Y3
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	DIVERS EXTERIEURS	ECLAIRAGES EXTERIEURS	Eclairage	2015	FLOWSERVE PN84-5A + M8-300-2
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	DIVERS EXTERIEURS	Espaces Verts	Pelouse	2016	
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Ballon	2013	KSB UPA250C-150/2G
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2010	KSB UPA 200 B-80/4a + UMA 1
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Canalisation	2015	WILO K8.70 + NU501-2/22
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2011	WILO K8.70 + NU501-2/22
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Clapet à Disque Concentrique	2015	KSB AMAREX F80-210/034UH-S
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Electrovanne	2015	KSB AMAREX F80-210/034UH-S
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Soupape Anti-Bélier	2010	KSB AMAREX KRTF80-210/034UH-S
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2010	KSB AMAREX KRT K300-380/506UG-S
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2011	KSB AMAREX KRT K300-380/506UG-S
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2015	KSB
SUR - La Teste de Buch - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle	2016	LEGRAND
SUR - La Teste de Buch - PORTES DE L'OCEAN	Aménagements Extérieurs	HUISSERIE	Trappe	2013	
SUR - La Teste de Buch - PORTES DE L'OCEAN	Surpression	Pompage	Accessoires hydrauliques	2013	TRAILIGAZ SMA 500 S
SUR - La Teste de Buch - PORTES DE L'OCEAN	Surpression	Pompage	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2013	
SUR - La Teste de Buch - PORTES DE L'OCEAN	Surpression	Pompage	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2013	VERLINDE
SUR - La Teste de Buch - PORTES DE L'OCEAN	Surpression	Pompage	Electropompe Immersée	2013	KOCH KONECRANES KM II-G-500-3
SUR - La Teste de Buch - PORTES DE L'OCEAN	Unité de Contrôle / Commande	Organes de Contrôle / Commande	Armoire Electrique BT	2013	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Aménagements Extérieurs	Clôtures et Portails	Clôture/Portail	2017	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Aménagements Extérieurs	Traces Verts	Espace vert	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques	Alarme Anti-Intrusion	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques	Bâtiment de Process	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques	Palan Manuel	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques	Portique	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Analyse / Mesure	Analyseur de Chlore Method Electrochim contin	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Chloromètre	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Débitmètre à billes	2017	HACH LANGE Capteur pHd sc différentiel
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Détendeur / Inverseur	2017	HACH LANGE Capteur pHd sc différentiel
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2017	HACH LANGE Capteur pHd sc différentiel
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Filtre à Tamis	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Distribution Réactifs	Hydroéjecteur	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Bouteille	2017	SHABAVR C40
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Chlore Gazeux	Stockage Réactifs	Kit de Diphotérine	2017	SHABAVR C40 COHAO40SBNJ11CAQ
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Poste de Livraison Electricité	Poste de Livraison HT	Auto-Transformateur	2017	SHABAVR C40 96COHAO40SBNJ11CAQ
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2017	PROMINENT DLTA0730PVT20 00UA0030FRO
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2017	PROMINENT DLTA0730PVT20 00UA0030FRO
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	KSB Movitec V 002/07-B
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	KSB Movitec V 002/07-B
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage	Analyse / Mesure	Jeu de Détecteurs de Niveau Poires	2017	KSB Movitec V 002/07-B
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage	By-Pass Amont	Clapet à Battant	2017	KSB Multitec MTC C 100/3-7.1 11.67

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage	Reception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 27/06/2022 Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS 	Canalisation	2017	KSB Multitec MTC C 100/3-7.1 11.67
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage		Maillage / Répartition Vanne Hydraulique	2017	WEDECO
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Stockage		Stockage Cuve	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Surpression		Pompage Ballon	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Surpression		Pompage pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Surpression		Pompage pompe de Surface (centrifuge) surp d'eau	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Unité de Contrôle / Commande		Interface Opérateur Moniteur	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Unité de Contrôle / Commande		Organes de Contrôle / Commande Armoire Electrique BT	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Unité de Contrôle / Commande		Organes de Contrôle / Commande Coffret de Télégestion	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Unité de Contrôle / Commande		Organes de Contrôle / Commande Jeu de Capteurs	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Unité de Contrôle / Commande		Périphériques Moteur Variateur de Fréquence	2017	
SUR - Le Teich - SURPRESSEUR GRANGENEUVE	Unité de Contrôle / Commande		Périphériques Moteur Variateur de Fréquence	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure Appareil de Mesure de la Température	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure Compteur Mécanique	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure Conductimètre	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure Débitmètre Electromagnétique arrivé Cazaux	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2007	KONECRANES XMSA-050-0350
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure Enregistreur	2015	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure pH-mètre	2007	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Analyse / Mesure Turbidimètre	2007	SOFREL LS42 EA SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Forage Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2016	SOFREL CARTE DI SUR S500 PASSERELLE
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Forage Electropompe Immergée	2019	SOFREL LS42 EA SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Hydraulique Canalisation	2016	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Hydraulique Vanne Manuelle	2016	SOFREL DI sur s500 Etoile
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute		Hydraulique Vanne Manuelle	2016	SOFREL DI sur s500 Etoile

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute	Hydraulique	Vanne Manuelle	2016	SOFREL DI sur s500 Etoile
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute	Hydraulique	Vanne Pneumatique	2016	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Alimentation Eau Brute	Hydraulique	Vanne Pneumatique	2016	SOFREL LS42 EA SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE CAP	ORGANES DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire de Commande	2014	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE CAP	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2015	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANES DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire Electrique BT	2016	SOFREL LS42 EA SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANES DE CONTROLE / COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2011	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	ORGANES DE CONTROLE / COMMANDE	Poste de Télégestion Autonome RTC	2011	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUES MOTEUR	Démarrreur Electronique	2013	SOFREL LS42 EA SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUES MOTEUR	Démarrreur Electronique	2013	SOFREL DI sur s500 pissens
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUES MOTEUR	Démarrreur Electronique	2013	SOFREL DI sur s500 pissens
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUES MOTEUR	Démarrreur Electronique	2013	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE GENERALE	PERIPHERIQUES MOTEUR	Démarrreur Electronique	2011	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE OZONEUR	ORGANES DE CONTROLE / COMMANDE	Armoire de Commande	2013	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE OZONEUR	ORGANES DE CONTROLE / COMMANDE	Automate	2015	SOFREL LS42 SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE OZONEUR	Protection Electrique	Transformateur	2015	SOFREL LS42 EA SMS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE POMPES CAPTEURS ANALYSEURS	ORGANES DE CONTROLE / COMMANDE	Automate	2012	GSM
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE POMPES CAPTEURS ANALYSEURS	ORGANES DE CONTROLE / COMMANDE	Câbles Electriques	2016	GSM
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE SURPRESSEUR EAU DE SERVICE	Organes de Contrôle / Commande	Automate	2015	GSM
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE SURPRESSEUR EAU DE SERVICE	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2015	GSM
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE TRAITEMENT/REACTIFS	Organes de Contrôle / Commande	Automate	2015	GSM
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE TRAITEMENT/REACTIFS	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2017	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE TRAITEMENT/REACTIFS	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2015	SOFREL S550 GSM IP
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE TRAITEMENT/REACTIFS	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2016	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE TRAITEMENT/REACTIFS	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2015	SOFREL S500
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE TRAITEMENT/REACTIFS	Périphériques Moteur	Variateur de Fréquence	2015	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ARMOIRE ELECTRIQUE TRAITEMENT/REACTIFS	Protection Electrique	Transformateur Abaisseur	2015	SOFREL S50 AUTO
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Appareils de lavage	Monorail	2016	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Appareils de lavage	Palan Electrique	2011	SOFREL S50

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Appareils de lavage	Palan Manivel	2016	SOFREL S50
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Appareils de lavage	Potence Fixe	2016	SOFREL S50
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Aérotherme	2011	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Bâche	2013	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Déshumidificateur	2011	SOFREL S50
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Déshumidificateur	2011	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	Bâtiments Techniques / Process	Extracteur Planétaire / Rotatif	2011	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Bâtiments d'Exploitation	HUISSERIE	Portail automatique	2016	SOFREL S550
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Analyse / Mesure Stockage Réactifs	Appareil de Mesure de Niveau Electronique	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Analyse / Mesure Stockage Réactifs	Appareil de Mesure de Niveau Electronique	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Analyse / Mesure Stockage Réactifs	Appareil de Mesure de Pression	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Analyse / Mesure Stockage Réactifs	Mesure de la Température sur équipement	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Appareil de Mesure de Niveau Electronique	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Appareil de Mesure de Niveau Electronique	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2016	HUNTER
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Canalisation	2016	HUNTER
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Capteur de Pression Aval Circuit Hydroéjecteur	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Débitmètre à Ludion	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Electrovanne	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Electrovanne	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Trémie de préparation	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Distribution Réactifs	Tuyau Plastique	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Inertage du CAP	Accessoires Divers	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Inertage du CAP	Bouteille	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Inertage du CAP	Détendeur / Inverseur	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Inertage du CAP	Electrovanne	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Inertage du CAP	Electrovanne	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Préparation Réactifs	Dévouleur à Aubes	2014	AIR LIQUIDE Carbovapor A1-120
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Préparation Réactifs	Vis Doseuse	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Stockage Réactifs	Filtre de Ventilation	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Stockage Réactifs	Filtre de Ventilation	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Stockage Réactifs	Silo	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	CAP Charbon Actif en Poudre	Stockage Réactifs	Trappe	2016	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Reception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 27/06/2022 Marie-Hélène DE FOSGALLX, Présidente de la COBAS	Appareil de Mesure de Masse/Poids	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Masse/Poids	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Analyse / Mesure	Détecteur de Niveau	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Préparation Réactifs	Dévouteur à Aubes	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Préparation Réactifs	Dévouteur à Aubes	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Préparation Réactifs	Vis Convoyeuse Sans Ame	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Préparation Réactifs	Vis Doseuse	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Préparation Réactifs	Vis Doseuse	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Stockage Réactifs	Filtre Dépoussiéreur	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Stockage Réactifs	Filtre Dépoussiéreur	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Stockage Réactifs	Silo	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chaux Eteinte	Stockage Réactifs	Silo	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Chlore Gazeux (stockage)	Stockage Réactifs	Armoire de Stockage	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulant	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulant	Stockage Réactifs	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulant	Stockage Réactifs	Cuve	2018	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulant	Stockage Réactifs	Détecteur de Niveau Poire	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Coagulation	Afficheur	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Coagulation	Agitateur à Arbre Vertical	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Coagulation	Bassin	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Coagulation	Motopompe à Membranes	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Coagulation	Motopompe à Membranes	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Coagulation	Motopompe à Membranes (secours)	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Coagulation	pH-mètre	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Flocculation	Agitateur à Arbre Vertical	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Flocculation	Cuve	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Coagulation / Flocculation	Maturation	Agitateur à Arbre Vertical	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Décantation	Décantation Statique	Décanteur lamellaire	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Désinfection	Chloration/Protection du Réseau	Analyseur de Chlore	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Désinfection	Chloration/Protection du Réseau	Turbidimètre eau traitée	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Dioxyde de Carbone	Distribution Réactifs	Electropompe	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Dioxyde de Carbone	Distribution Réactifs	Electrovanne	2020	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Dioxyde de Carbone	Distribution Réactifs	Rechauffeur	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Dioxyde de Carbone	Distribution Réactifs	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Dioxyde de Carbone	Distribution Réactifs	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Dioxyde de Carbone	Stockage Réactifs	Appareil de Mesure de Pression	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Dioxyde de Carbone	Stockage Réactifs	Cuve	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Pompage	Ballon Anti-Bélier	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Pompage	Motopompe de Surface	2020	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Pompage	Motopompe de Surface	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Pompage	Motopompe de Surface	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Stockage / Distribution	Cuve	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution / Répartition / Maillage Eau	Stockage / Distribution	Motopompe Submersible	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Analyse / Mesure	Analyseur de Carbone Organique Total	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Analyse / Mesure	Analyseur de Carbone Organique Total COTmetre	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2013	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	HUISSERIE	Couverture / Capotage	2016	OTV
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	HUISSERIE	Trappe en Fonte	2016	DONALDSON ULTRAPACK MSD 0080 M
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Pompage	Ballon Anti-Bélier	2016	SODIMATE
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Pompage	Canalisation	2016	SODIMATE DDS400 00M40
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Pompage	Electropompe Immergée	2012	SODIMATE DDS400 00M70
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Pompage	Electropompe Immergée	2020	SIEMENS MultiRanger 100
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Pompage	Electropompe Immergée	2016	BAYARD AT0367
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Pompage	Electropompe Immergée	2012	11T03/8M71S3
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Pompage	Electropompe Immergée	2018	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Distribution eau traitée	Pompage	Electropompe Immergée	2013	SODIMATE MVE200-3
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Analyse / Mesure	Conductimètre	2011	AERZEN Delta Blower GM 255 DN1255G5
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2017	MOELLER
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Analyse / Mesure	Détecteur de Niveau Poire	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2011	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2011	MURRELEKTRONIK MEN 20
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2020	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Distribution Réactifs	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Préparation Réactifs	Agitateur à Arbre Vertical	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Préparation Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Préparation Réactifs	Saturateur Eau de Chaux à Lamelles	2011	METAL PROCESS 33
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Préparation Réactifs	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Préparation Réactifs	Vanne Pneumatique	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Chaux	Recirculation Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Analyse / Mesure Forage	Analyseur de Bioxyde de Chlore	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Analyse / Mesure Usine	Analyseur de Chlore	2014	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Analyse / Mesure Usine	Electropompe de Surface	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Distribution Réactifs Forage	Canne d'Injection de Réactif	2017	SODIMATE
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Distribution Réactifs Forage	Pompe à Membranes (doseuse)	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Distribution Réactifs Usine	Pompe à Membranes (doseuse)	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Stockage Réactifs	Appareil de mesure de niveau par radar	2017	HACH LANGE Ultraturb SC
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Stockage Réactifs	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	2017	HACH LANGE Ultraturb SC
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Stockage Réactifs	Cuve	2017	HACH LANGE LPG415.00.00001
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Stockage Réactifs	Cuve de rétention	2017	HACH LPG415.00.00001
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Eau de Javel	Stockage Réactifs	Détecteur de Niveau Résistif	2017	HACH LPG415.00.00001
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues	Soutirage / Pompage des Boues	Appareil de Mesure de Niveau par Ultrasons	2011	HACH LPG415.00.00001
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues	Soutirage / Pompage des Boues	Clapet à Boule	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues	Soutirage / Pompage des Boues	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2016	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues	Soutirage / Pompage des Boues	Détecteur de Niveau Poire	2011	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues	Soutirage / Pompage des Boues	Détecteur de Niveau Poire	2016	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues	Soutirage / Pompage des Boues	Electropompe Submersible	2016	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues	Soutirage / Pompage des Boues	Motopompe Immersée	2011	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues	Réception par le préfet : 27/06/2022 Affichage : 27/06/2022 Mairie de Hellemmes-ESGAULX, Présidente de la COBAS	Motopompe Immersée	2013	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues		Motopompe Immersée	2011	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Extraction / Soutirage des Boues		Vanne Manuelle	2016	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Appareil de Mesure de Niveau Piézométrique	2016	PROMINENT Vacuomètre 2 contacts CL2+TE -
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Capteur Pression Entrée Filtre 1	2011	AMRI ACTAIR6 R1121 1 AMTRONIC
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Capteur Pression Entrée Filtre 2	2011	AMRI ISORIA
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Capteur Pression Entrée Filtre 3	2011	AMRI ISORIA
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Capteur Pression Sortie Filtre 1	2011	AMRI ISORIA
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Capteur Pression Sortie Filtre 2	2011	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Capteur Pression Sortie Filtre 3	2011	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique Eau de Lavage	2007	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Détecteur de Niveau Poire	2016	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Enregistreur	2016	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Manocontact Air de lavage (plage de pression)	2011	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Manocontact refoulement eau de lavage (plage de pression)	2011	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Poire Simple Effet	2011	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Sonde Ultrasons Niveau Eau de Lavage	2007	BAYARD hydrobloc
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Turbidimètre Sortie Filtre 1	2007	KSB AMRI
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Turbidimètre Sortie Filtre 2	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Analyse / Mesure	Turbidimètre Sortie Filtre 3	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Air de lavage F1	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Air de lavage F2	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Air de Lavage F3	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Eau Sale F1	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Eau Sale F2	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Eau Sale F3	2011	AMRI KSB Boax B T2 - 3g6k6g + CR165
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Entrée Eau de Lavage F1	2011	AMRI KSB Boax B T2 - 3g6k6g + CR300
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Entrée Eau de Lavage F2	2011	AMRI KSB Boax B T2 - 3g6k6g + CR300
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Entrée Eau de Lavage F3	2011	AMRI KSB Boax B T2 - 3g6k6g + mn12
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne évacuation 1ères Eaux Filtrées	2011	AMRI KSB Boax B T2 - 3g6k6g + mn12
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Grand Débit Lavage	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Isolement Transfert / Lavage	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Manuelle	2016	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Manuelle	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Pneumatique entrée F1	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Pneumatique entrée F2	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Pneumatique Entrée F3	2011	MN.25 SX138801
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Recirculation Eau Filtrée	2011	MR 25
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Régulante Sortie F1	2011	AMRI KSB MN25
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Régulante Sortie F2	2011	AMRI KSB MR25
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Filtration / Adsorption	Filtration sur Lit Filtrant	Vanne Régulante Sortie F3	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Analyse / Mesure	Débitmètre Electromagnétique en Conduite	2019	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Analyse / Mesure	Détecteur de Niveau Résistif	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Distribution Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Distribution Réactifs	Motopompe à Rotor Excentré	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Préparation Réactifs	Agitateur à Arbre Vertical	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Préparation Réactifs	Cuve	2016	BAYARD
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Préparation Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Préparation Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Lait de Chaux	Stockage Réactifs	Cuve	2011	BAYARD
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Masse filtrante (CAG et sable)	génie civil	CAG et Sable	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable pour Traitement Physico-Chimique	Analyse / Mesure	Détecteur de Niveau Résistif	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable pour Traitement Physico-Chimique	Distribution Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable pour Traitement Physico-Chimique	Préparation Réactifs	Agitateur à Arbre Vertical	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable pour Traitement Physico-Chimique	Préparation Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable pour Traitement Physico-Chimique	Préparation Réactifs	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable pour Traitement Physico-Chimique	Préparation Réactifs	Pompe à Lobes	2011	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Préparation Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Préparation Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Préparation Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Recirculation Réactifs	2011	KSB AMRI
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Recirculation Réactifs	2015	KSB AMRI
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Recirculation Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Recirculation Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Recirculation Réactifs	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Micro-Sable Traitement Chimique	pour Physico-Chimie	Recirculation Réactifs	2016	AKO
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	ONDULEUR		Organes de Contrôle / Commande	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Analyse / Mesure	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Analyse / Mesure	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Analyse / Mesure	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Analyse / Mesure	2011	KSB AMRI
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Destruction Ozone Thermique	2013	KSB AMRI
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Distribution Ozone	2018	AKO BSV 065.03.50
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Production d'Ozone	2015	AKO BSV 080.03.30C
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Production d'Ozone	2011	AKO OV 080.03.30M
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Production d'Ozone	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Production d'Ozone	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Refroidissement Ozoneur	2016	KSB AMRI AQUISORIA 10
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Refroidissement Ozoneur	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Refroidissement Ozoneur	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Ozone		Refroidissement Ozoneur	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Vers Actiflo		Analyse / Mesure	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Vers Actiflo		Distribution Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Vers Actiflo		Distribution Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Vers Actiflo		Préparation Réactifs	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Vers Actiflo		Préparation Réactifs	2016	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Vers Actif	Préparation Réactifs	Préparation Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Vers Actif	Préparation Réactifs	Préparation Réactifs	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Saturateur	Distribution Réactifs	Motopompe à Membrane	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Saturateur	Distribution Réactifs	Motopompe à Membrane	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Saturateur	Distribution Réactifs	Soupape de Décharge	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Saturateur	Préparation Réactifs	Agitateur à Arbre Vertical	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Polymère Saturateur	Préparation Réactifs	Préparation Réactifs	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Poste de Livraison Electricité	Poste de Livraison HT	Poste de Livraison HT	2017	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Poste de Livraison Electricité	Poste de Livraison HT	Transformateur Abaisseur	2013	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Production d'Air	Production Air de Service	Appareil de Mesure de Pression Différentielle	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Production d'Air	Production Air de Service	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Production d'Air	Production Air de Service	Compresseur à Vis	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Production d'Air	Production Air de Service	FRL	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Production d'Air	Production d'Air Ozone	Compresseur à Vis	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Production d'Air	Surpression Air	Surpresseur à Lobes Mono-Étagé	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Sécurité	Sécurité Anti-Intrusion	Alarme Anti-Intrusion	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Sécurité	Sécurité Personnel	Douche et Rince-Ceil	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Sécurité	Sécurité Personnel	Station Murale Diphotérine	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Stockage d'Air	Stockage d'Air	Ballon	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Stockage d'Air	Stockage d'Air	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Air	Refroidissement	Electrovanne	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Air	Refroidissement	Groupe Froid	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Air	Séchage / Dessiccation	Electrovanne	2015	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Air	Séchage / Dessiccation	Sécheur d'Air	2011	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Ajustement pH	Agitateur à Arbre Vertical	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Ajustement pH	Enregistreur	2015	A DEFINIR
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Ajustement pH	pH-mètre	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES	Canalisation/Equipements Hydrauliques	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Reminéralisation	Agitateur à Arbre Vertical	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Reminéralisation	Appareil de Mesure de Pression en Conduite	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Reminéralisation	Bassin	2007	RAMUS Papiram FTGS PN10
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Reminéralisation	Electropompe de Surface	2016	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Reminéralisation	Turbidimètre	2007	
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Remise à l'équilibre	Agitateur à Arbre Vertical	2007	

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Traitement Chimique (Reminéralisation)	Remise à l'équilibre	PH-mètre en continu	2016	BAYARD OPAP Premium PLUS
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Transfert eaux usine	Transfert eau traitée	Clapet à Battant	2011	BERNARD OA15
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Transfert eaux usine	Transfert eau traitée	Motopompe Immergée	2011	KSB ISORIA 10 3G6K6XC
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Transfert eaux usine	Transfert eau traitée	Motopompe Immergée	2011	KSB AMRI
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Transfert eaux usine	Transfert eau traitée	Vanne Manuelle	2016	AMRI Aquisoria
UPR - La Teste de Buch - CABARET DES PINS	Transfert eaux usine	Transfert eau traitée	Vanne Manuelle	2016	KSB AMRI
VANNE - ALLEE DU MIOU - RUE DESJEAN CASTAING	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		KSB AMRI
VANNE - ALLEE MAURICE DUGNEAU - ALLEE DES PLACES	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		KSB AMRI
VANNE - ALLEE THERMIDOR	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		AMRI
VANNE - ANGLE DES PRES SALES - RUE PIERRE DIGNAC	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		AMRI Aquisoria
VANNE - AV DE BISCAROSSE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		AMRI Aquisoria
VANNE - AV DE LA CHAPELLE FORESTIERE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		AMRI Aquisoria
VANNE - AV DE LA GAROLLE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV 312
VANNE - AV DE L'EDEN	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV 61
VANNE - AV DE L'ERMITAGE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV312
VANNE - AV DES CHENES VERTS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		TELEMECANIQUE ATV61
VANNE - AV DES COLS VERTS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV312HD11N4
VANNE - AV DES COURLIS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV61
VANNE - AV DES ETOILES	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		DANFOSS VLT AQUA DRIVE
VANNE - AV DES GEMEAUX	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		DANFOSS VLT AQUA Drive FC202
VANNE - AV DES GOELANDS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		DANFOSS VLT AQUA DRIVE
VANNE - AV DES PINSONS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		DANFOSS VLT AQUA FC 202
VANNE - AV DES ROUGES GORGES	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		DANFOSS ksb202^pp11kt4
VANNE - AV DU DOMAINE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		DANFOSS ksb202p11kt4
VANNE - AV DU GOLF	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV312H037N4
VANNE - AV GUY DE PIERREFEU	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		DANFOSS VLT 6000 HVAC
VANNE - AV LATTRE DE TASSIGNY - RUE DESJEAN CASTAING	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		
VANNE - AV LOUIS GAUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		LENZE ESMD302L4TXA
VANNE - AV THEOPHILE GAUTIER	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV312HO18M2
VANNE - BAS RESERVOIR DU GOLF	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV31HO18M2
VANNE - BLV DE LA COTE D'ARGENT	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		TELEMECANIQUE ATV31HO18 M2
VANNE - BLV DES CRETES	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SCHNEIDER ATV630D75N4
VANNE - CONDUITES EAU BRUTE CAZAUX	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		DELTA NEU CENTRIPLAST 40 RD90 1500T
VANNE - DESJEAN CASTAING	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		UNELVENT

Installation	Entité	Unité	Equipement	Année	Type
VANNE - FUSTEL DE COULANGE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		LEROY SOMER LS100L1
VANNE - PISTE 214	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		UNELVENT HCBB/4-250/H
VANNE - RESERVOIR LA HUME	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		costech/fandis/c22s23hkbd00
VANNE - RESERVOIR LA PASSERELLE	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		UNELVENT HCFT/4-355/H
VANNE - RESERVOIR PISSENS	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		
VANNE - RUE DE LA MISSION	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SODIMATE DMR40
VANNE - RUE DE LA MULLE - AV DE MEYRAN	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SEW USOCOME RF37/I12GD EDRS71S4/3GD/KCC/AL
VANNE - RUE DU SQUARE FLOREAL - BLV DES CRETES	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		
VANNE - SORTIE CABARET DES PINS - BLV D'ARCACHON	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		NORD SK 71-L/4
VANNE - SORTIE CABARET DES PINS - BLV DU PYLA	Hydraulique	Hydraulique	Vanne Manuelle		SODIMATE DMR40

## 6.13 Offres innovantes VEOLIA



Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique. Nous sommes fiers de vous présenter 3 solutions fruits de la recherche et développement du groupe Veolia.

### VIGIE COVID-19

#### SURVEILLANCE DU CORONAVIRUS SARS-COV-2 DANS LES EAUX USÉES

Offrir un temps d'avance dans le suivi de l'épidémie



Veolia, l'IPMC (CNRS-Université Côte d'Azur), la start-up IAGE et le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM), collaborent sur l'optimisation de Vigie Covid-19, **leur solution pionnière permettant de détecter et quantifier dans des temps records la présence du SARS-CoV-2 dans les eaux usées.** Cette méthode a déjà permis de détecter et quantifier les variants alpha, bêta, gamma, puis le variant delta et depuis le variant Omicron.

Aujourd'hui utilisée de manière expérimentale en complément des données cliniques existantes, la présence du Sars-Cov-2 dans les eaux usées **a le potentiel de devenir un nouvel indicateur d'aide à la gestion de la pandémie.** Le laboratoire national de référence (LNR) vient ainsi de lancer un processus d'harmonisation et de consolidation des méthodes de surveillance, nommé par les ministères de la Santé et de la Transition écologique.

Vigie Covid-19 est la plus opérationnelle en Europe pour la quantification du SARS-CoV-2 dans les eaux usées. Grâce aux techniques de criblage PCR, elle permet **également d'identifier la présence de mutations connues issues de variants existants du virus et d'évaluer leurs concentrations.** Puis, les procédés de séquençage fournissent une identification des mutations ainsi que les proportions des différents variants.

La campagne sur le variant Omicron, réalisée par Veolia et ses partenaires au mois de décembre 2021 sur une douzaine de sites municipaux et industriels répartis en Europe, a permis de poursuivre la mise au point de la solution Vigie Covid-19 et de constater les avancées significatives suivantes :

- ✓ Il suffit de deux semaines pour lancer une campagne de suivi d'un nouveau variant ;
- ✓ Le criblage PCR d'un échantillon ne nécessite désormais que quelques heures à une journée ;
- ✓ Le séquençage d'un échantillon prend moins d'une journée sans mise au point préalable ;
- ✓ Les résultats sont exploitables dès la survenue du nouveau variant sur un territoire.





L'instruction  du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

Cette nouvelle instruction pesticides entraîne une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les régions, qui va faire émerger de nombreuses situations de non-conformités liées aux métabolites de pesticide Certains métabolites sont déjà connus, d'autres non.

Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

- ✓ Pour choisir le charbon le mieux adapté à chaque problématique locale (nature et concentration des métabolites, fluctuations saisonnières ou météorologiques, influence de la matrice de l'eau) et **choisir le meilleur charbon actif** Veolia a développé Diabolo, une solution modulaire pour en toute confiance **choisir le charbon qu'il vous faut.**
- ✓ **Diabolo est une solution mobile, rapide et peu coûteuse** pour en toute sécurité choisir la meilleure solution.



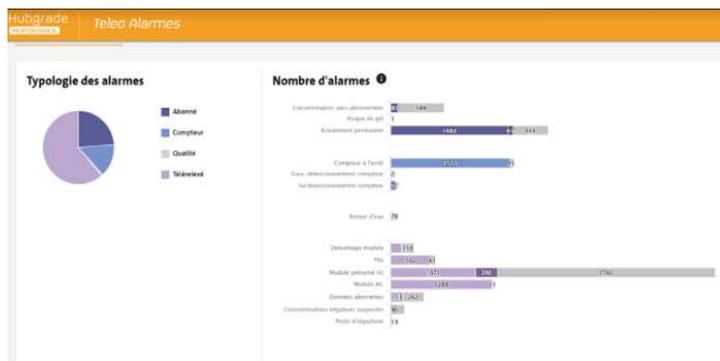


COBAS Eau poursuit le développement de la suite logicielle TELEO exploiter toute la richesse du télérelevé.

Teleo Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.

Ce module permet entre autres :

- ✓ de contribuer à **sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- ✓ de **garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés). A titre d'exemple, en 2021, sur un parc de 200 000 compteurs, 2300 "Consommations sans abonnements" ont pu être détectées et régularisées rapidement, ceci permettant de recouvrir 155 000 m3.
- ✓ D'identifier **les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.



En 2021, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, **57000 fuites ont été réparées par nos consommateurs**, pour une économie globale de 3 millions de m3 (environ 1000 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

Et pendant l'hiver 2020-2021, **ce sont 23 000 consommateurs qui ont bénéficié d'une alarme "risque de gel de votre compteur"**, leur permettant de prendre les mesures nécessaires pour éviter un fâcheux désagrément.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS

## 6.14 Prévention, Santé et Sécurité



✓ Prévention Santé Sécurité



Dans la continuité de nos précédents engagements en matière de prévention, je tiens à confirmer que rien n'est plus important que la santé et la sécurité des femmes et des hommes qui composent notre entreprise. Chacun d'entre nous doit pouvoir rentrer chaque soir chez soi en parfaite santé.

Cela demeure la priorité de Veolia Eau France. Notre cible est le **Zéro accident atteint de façon durable**. Pour cela, il est crucial de mettre la santé et la sécurité au cœur de nos actions quotidiennes, et d'adapter nos comportements en conséquence.

La santé et la sécurité au travail ne se résument pas à des indicateurs, des outils ou des méthodes. C'est avant tout un état d'esprit, une ambiance, une qualité de travail, et un engagement total de chacun, du management comme de l'ensemble des salariés, à chaque instant, pour soi-même comme pour les autres.

Nous le constatons depuis le début de la crise liée au COVID-19, s'occuper de sa santé et de celle des autres, c'est se protéger, protéger nos proches, et diminuer les risques d'accidents. Cette « Vigilance Partagée » englobe les pratiques durablement inscrites dans notre culture d'entreprise, dont nos rituels "2 Minutes Attitude" & "Vigilance 360", et le strict respect de règles fondamentales de prévention du groupe.

Aujourd'hui et demain, je m'engage à prendre des mesures appropriées pour préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des collaborateurs, de nos clients, de nos partenaires extérieurs, et des tiers. Je compte sur chacun d'entre nous pour se les approprier et les mettre en œuvre.

Mon ambition est de renforcer l'engagement de chacun et de chacune pour préserver l'intégrité physique et mentale de tous. Nos principaux leviers d'action consistent à :

- mobiliser encore davantage l'encadrement par des actions concrètes, notamment des visites terrain,
- accompagner les territoires et les services en difficulté,
- poursuivre l'intégration de la prévention dans toutes les "actions métiers", y compris les formations,
- reconnaître les comportements vertueux et sanctionner les agissements dangereux,
- promouvoir les bonnes pratiques, les remontées de presque-accidents et de situations dangereuses.

Le déploiement global de notre démarche de prévention est de la **responsabilité de chacun**, pour soi comme pour les autres. La santé et la sécurité s'inscrivent dans notre **raison d'être**. Elles sont prises en compte comme faisant partie des éléments centraux de notre culture d'entreprise, basée sur l'**exemplarité et la solidarité sans complaisance**.

Les actions mises en œuvre les années précédentes ont permis d'engager la démarche et d'empêcher la survenance d'accidents de manière significative.

Pour atteindre le **"zéro accident"** nous devons être encore plus rigoureux et systématiques. Nous avons donc fixé d'ici 2023 les objectifs suivants :

- taux de fréquence inférieur à 4, c'est réduire le nombre d'accident de 20% par an,
- taux de gravité période (TGP) à 0,10, c'est réduire la gravité des accidents et les jours d'arrêt qui y sont associés de 20% par an et ne plus avoir d'accident avec plus de 45 jours d'arrêt,
- indice de perception des risques supérieur 40, pour éliminer le plus de causes possibles d'accident
- poursuite du développement de nos actions d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Au-delà des aspects liés à la formation et à la technique, la démarche de prévention, santé et sécurité est avant tout une question de **comportement**. Elle repose sur le collectif et doit évoluer vers plus d'exemplarité et de vigilance bienveillante.

L'**encadrement**, à tous les niveaux, a en charge le déploiement et l'animation de cette politique à travers des plans d'actions locaux. Il doit en contrôler la mise en œuvre effective.

Les résultats obtenus contribuent à l'évaluation individuelle et collective des performances.

Ces principes doivent être partagés et appliqués par chacun d'entre nous. Leur respect n'est pas négociable. Je veillerai personnellement au contrôle et au suivi de la performance en prévention, santé et sécurité.

Pierre RIBAUTE  
Directeur Général

DocuSigned by:  
Pierre Ribaute

541DAD48CA244B6

Dans le cadre de la politique du groupe Veolia Eau France « Engagements Prévention Santé Sécurité 2020-2023 », rien n'est plus important que la sécurité des femmes et des hommes au travail. C'est la priorité !

Aujourd'hui, nos fondamentaux en matière de santé et sécurité au travail s'intègrent sur le terrain par la sensibilisation, la formation et l'habilitation de nos équipes en continu.

L'objectif est le **zéro accident durable en faisant évoluer nos comportements.**



Nos principaux leviers d'action consistent à :

- mobiliser encore davantage l'encadrement par des actions concrètes, notamment des visites terrain,
- accompagner les territoires et les services en difficulté,
- poursuivre l'intégration de la prévention dans toutes les "actions métiers", y compris les formations,
- reconnaître les comportements vertueux et sanctionner les agissements dangereux,
- promouvoir les bonnes pratiques, les remontées de presque accidents et de situations dangereuses.

Enfin, notre démarche de prévention est particulièrement mise en avant lors de la semaine santé sécurité qui a eu lieu du 13 au 17 Septembre 2021.

## ✓ Analyse de conformité des équipements de travail

### Diagnostic des organes en mouvement et identification des risques mécanique

Le risque mécanique avéré à proximité des équipements en mouvement, présents sur les installations de production d'eau potable et d'assainissement des Collectivités, est identifié comme l'un des « **risques majeurs** » des métiers de l'Eau.

Chaque année, la profession déplore plusieurs accidents graves, presque accidents graves ou potentiellement graves liés au risque machine. L'analyse de ces accidents et presque accidents a révélé l'existence de non-conformités sur certains équipements

Les principaux facteurs d'accidents identifiés (sources de la base de données de la Sécurité Sociale - EPICEA recensant plus de 2 000 descriptifs d'accidents du travail liés aux machines) sont :

- La mauvaise conception des machines dont les accès aux organes en mouvement ne sont pas ou mal protégés ;
- L'absence de consignation ;
- Les interventions en cours de fonctionnement
- Les modes opératoires inappropriés et/ou dangereux
- L'insuffisance de formation des opérateurs.

La Règlementation précise le cadre à respecter au regard des risques machines :

1. Décret 9340 du 11 janvier 1993 qui traite des prescriptions de sécurité des équipements de travail quelle que soit leur date de mise en service. Décret codifié dans le Code du Travail notamment au travers des Articles R4324-1 à 45.
2. Directive européenne (dite « Directive Machines ») 2006/42/CE qui fixe les exigences essentielles pour garantir un haut niveau de sécurité des équipements de travail, directive transcrite dans le Code du Travail notamment au travers des Articles suivants :

- R 4312-1 (machines neuves) et son annexe 1 fixant les règles techniques en matière de santé et sécurité, composé de 9 chapitres, parmi lesquels celui relatif aux Règles Générales.
- R 4312-2 (machines d'occasion)

Certaines de ces Règles Générales et l'annexe 1 du R 4312-1 précisent les dispositifs qui couvrent le risque mécanique, parmi lesquels :

- La séparation des sources d'énergie (consignation)
- La commande d'arrêt d'urgence
- La protection contre l'accessibilité aux organes en mouvement (protecteurs fixes, protecteurs mobiles)

VEOLIA Eau France a décidé d'engager dès 2019 une campagne nationale d'analyse de la conformité vis-à-vis des risques mécaniques précités, sur l'ensemble des installations confiées par les Collectivités. Cette campagne a eu pour objectif premier l'identification et la hiérarchisation des non-conformités relevées, et la définition d'actions correctives.

Pour effectuer ces campagnes, VEOLIA Eau a préalablement assuré une formation de ses techniciens qualifiés, visant à :

- Améliorer la connaissance des risques mécaniques sur les équipements de travail
- Connaître les principaux moyens de protection existants
- Savoir reconnaître les non-conformités liées aux risques mécaniques engendrés par le fonctionnement d'éléments de transmission (chaînes, courroies, engrenages, etc.) ou d'organes et d'éléments en mouvement
- Savoir réaliser un diagnostic de conformité lié à ces mêmes risques

Cette démarche a pour but de mettre en place les actions correctives, afin d'éviter la survenance de nouveaux accidents liés aux risques mécaniques.

Assurer la sécurité de nos salariés est une absolue priorité.

C'est en ce sens que des investigations ont été menées ou le seront dans les prochaines semaines sur les installations de votre Collectivité qui nous ont été confiées dans le cadre du contrat qui nous lie.

Nous ne manquerons pas de tenir le Maître d'Ouvrage parfaitement informé des éventuelles non-conformités relevées et des modalités de remise en état des équipements concernés ; et d'examiner avec lui les conditions de prise en charge financière de ces travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20220624-DEL-2022-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2022

Affichage : 27/06/2022

Marie-Hélène DES ESGAULX, Présidente de la COBAS



## Ressourcer le monde

**Veolia**

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

[www.veolia.com](http://www.veolia.com)